

ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

VIE SYNDICALE

- Congrès EDT de Dunkerque

PROFESSION

- Energy Bois 87



- Entrepreneurs en Haute-Savoie

PILOTAGE

- Chenilles adaptables : des réponses

ACTUALITÉS

- Bois énergie, assurer la croissance



Strip-till : retours d'expériences



PANTHER

Nouveau



**euro
maus 4**



euro TIGER

VB-4



ALBACH

SILVATOR
2mm



**Pour une offre
personnalisée, contactez
nos commerciaux:**

François Goerst
Directeur commercial et broyeur Albach
Tél.: 06 63 53 64 42
Secteurs 63,67 et 68

François Flamant
Inspecteur commercial
Tél.: 06 14 91 58 92
Secteurs 02, 60, 08, 27, 77, 45, 28
et région parisienne

Rudy Lalisce
Inspecteur commercial
Tél.: 06 20 03 34 33
Secteurs 59, 62 et Belgique

Guy Saudmont
Inspecteur commercial
Tél.: 06 08 43 96 18
Secteurs 51, 10, 80, 14, 27, 76 et 61

ROPA France
280 rue du Château, F-60640 Golancourt, Tél. +33 (0) 3 44 43 44 43
ropa.france@wanadoo.fr - www.ropa-france.fr

ROPA

En première classe.

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires

**Éditeur délégué
et rédacteur en chef**
Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Eñaut Helou, Erwan Charpentier.

Guillaume Le Gonidec /
redac.edt2@fitamant.fr
Philippe Caldier, Frédéric Ripoché,
Daniel Saliou, Olivier Wendling.

**Secrétaire de rédaction et
rédactrice**
Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr
tél : 02 98 98 01 40

Adjointe de direction
Charlotte Marcadé
charlotte.marcade@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Chefs de publicité
Claire Ramahefa et Corinne Fraiderick
pub.edt@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

**Assistante commerciale
et marketing**
Sandra Thépaut
sandra.thepaut@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés
Corinne Nay / abo@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Mise en page : Sonia Seznec

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0618 T 85572
Dépôt légal : février 2014 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

SARL au capital de 7623 euros,
29000 Quimper, France
Registre du commerce de Quimper :
B 388019820

Numéro de TVA intracommunautaire :
FR 11 38 80 19 820

ÉDITIONS
Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 27 37 65

5 Éditorial

Vie syndicale

- 6 • Congrès EDT à Dunkerque
- 8 • Intercommunalité
- 9 • Agroéquipement betteravier
- 10 • Montée en qualification
dans les entreprises de travaux agricoles
- 12 • Débardage par câble
- 13 • Actualités forestières
- 14 • Actualités agricoles



Profession

- 16 • Portrait des EDT du Nord
- 20 • Energy Bois 87
- 24 • Haute-Savoie : entrepreneurs en montagne

Pilotage de l'entreprise

- 28 • Fiche info : la réglementation déneigement
- 32 • Chenilles adaptables : prudence !
- 34 • Observatoire France Bois Forêt
- 35 • Gérer les relations humaines



Actualités

- 36 • Entrepreneurs leaders
sur le bois énergie
- 40 • La Sarl Decouzon (33) inaugure
une station de lavage
- 44 • Chantiers TP : contraintes sur les cardans



Salon

- 46 • Le salon Bois Energie à St-Etienne
- 48 • Bilan de l'Agritechnica
- 54 • Bilan du Sival

58 Dossier

- Retours d'utilisateurs de strip-till

62 Nouveautés Matériels

- Brèves

66 Agenda

**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT,
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS ACCOMPAGNER.**



Crédit Mutuel

CNCM - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris
* Source étude 2013 du Cabinet consulting Group.





BIG POWER

FORTE PUISSANCE LE ROUGE EST MIS

MF 8700 | POUR UNE NOUVELLE GENERATION

270-400 CH





Apporter des services clefs en main aux communes

77 % de la population française vit en zone urbaine, dans les villes qui occupent 22 % du territoire. À l'inverse, 23 % des Français vivent en zone rurale sur 78 % du territoire.

Ces pourcentages sont bons à connaître alors que nous allons voter fin mars pour les nouveaux conseillers municipaux, mais aussi pour la première fois pour les conseillers communautaires dans les communes de plus de 1 000 habitants. L'élection directe des conseillers communautaires est, avec l'achèvement de l'intercommunalité, l'une des évolutions majeures de nos structures locales.

Nous sommes très attachés à nos communes rurales. Nous y vivons et nous y travaillons. Beaucoup d'entre nous y sont engagés. Nous voyons d'autant plus la nécessité de nos communes à s'adapter aux nouvelles données.

La mutualisation des moyens ne fait aucun doute. C'est bien par la coopération intercommunale que les projets de développement émergeront et que nos communes assureront leurs compétences. Certaines d'entre elles nous intéressent comme les zones d'activités, la voirie, les services collectifs, l'environnement. Les domaines forestiers des communes, l'entretien des réseaux concédés sont aussi des sujets où nos entreprises sont actives.

Comme chefs d'entreprise, nous sommes attentifs à l'efficacité dans nos activités. C'est une qualité à faire partager aux communes qui vont chercher à s'adapter en limitant les charges d'investissement et de fonctionnement. Notre profession peut apporter des services clefs en main aux collectivités. À nous de les proposer aux nouveaux décideurs locaux. Les travaux de fauchage d'accotement, d'élagage des arbres, d'entretien des espaces naturels, de bon écoulement des eaux nécessitent technicité et efficacité au quotidien et de l'initiative pour en faire des ressources de biomasse et de recyclage. Entrer dans cette dynamique entrepreneuriale, c'est favoriser l'emploi au cœur des territoires ruraux.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT



LEADER EUROPEEN DE REMORQUES POLYBENNE

BIGAB 10-14 G2 – Une remorque avec système de chargement à crochet nouvelle génération



- Angle de basculement de 60° 12 degrés supplémentaires par rapport au modèle précédent.
- Vitesse de basculement augmentée. Effectue l'opération de basculement deux fois plus vite que le modèle précédent.
- Abaissement en position flottante/libre.
- Verrouillage châssis/blocage du boggye pour un accrochage plus sécurisé/silencieux.
- Verrouillage hydraulique double du châssis.
- Barre de remorquage boulonnée pour plus de flexibilité.
- Le châssis est traité par grenaillage et peint à l'aide d'une peinture bi-composante pour une PROTECTION UV de qualité supérieure.

FORS MW
We make it easy

Usine:
info@forsmw.com
www.forsmw.com

AGENT/
IMPORTATEUR
- FRANCE:

GENERAL MATERIEL • TÉL: 09 81 39 14 05
ETS GIRAUD ET FILS • TÉL: 04.77.24.91.66
HUOT SARL • TÉL: 03 81 84 17 00

SARL MARSALÉIX RENÉ ET FILS • TÉL: 05 55 73 72 05
VITAGRI • TÉL: 06 21 72 60 42

15 16 17 MAI 2014 - DUNKERQUE

**82^e Congrès National Entrepreneurs
Des Territoires**

 dunkerque kursaal
PALAIS DES CONGRÈS

VIE SYNDICALE

Liste des hébergements

**Option posée
dans les hôtels suivants :
lors de votre réservation
préciser code : EDT**

****** Borel**

6 rue l'Hermitte
59140 Dunkerque
03 28 66 51 80

***** Ibis**

13 rue du Leughenaer
59140 Dunkerque
03 28 66 29 07

***** Welcome Hôtel**

37 rue Poincaré
59140 Dunkerque
03 28 59 20 70

***** All Suites Appart hôtel**

Quai Freycinet
1 avenue de l'université
59140 Dunkerque
03 28 69 70 40

**** Hôtel de la Plage**

19 avenue du Casino
59240 Dunkerque
03 28 63 55 12

**** Zanzibar Victoria Hôtel**

5/7 avenue de la mer
59240 Dunkerque Malo les Bains
03 28 28 28 11

**** Hôtel les Gens de Mer**

Quai du Risban
59140 Dunkerque
03 28 66 15 22

*** Le Transat Bleu**

3 rue de la digue
59240 Dunkerque Malo les Bains
03 28 63 50 05

***** Le Lac**

2 bordure du Lac
59380 Armbouts Cappel
03 28 60 70 60

B & B

15 Avenue Belle Vue
59140 Dunkerque
GPS: Place de la Gare
08 92 70 22 60

Au Bon Coin

49 avenue Kléber
59240 Dunkerque Malo les Bains
03 28 69 12 63

La Réserve

3/5 place du Minck -
59140 Dunkerque
03 28 66 50 21

Auberge de jeunesse L'Escale

Avenue des Bancs de Flandre
Quartier du Grand Large
59140 DUNKERQUE
03 28 63 36 34

****** La Meunerie**

174/176 rue des Pierres
59229 Tétéghem
03 28 26 14 30

***** Motel 25**

2 route de Crochte
59380 Socx-Bergues
03 28 68 79 00

***** Beffroi**

Place Charles Valentin
59820 Gravelines
03 28 23 24 25

**** Best Hôtel**

ZA rue du 8 mai 1945
59760 Grande-Synthe
03 28 27 46 69

**** Campanile**

Rue Charles de Gaulle
59279 Loon Plage
03 28 27 32 88

**** Campanile**

1 ter rue du lac
59380 Armbouts Cappel
03 28 64 64 70

**** L'Hirondelle**

46/48 avenue Faidherbe
59240 Dunkerque Malo les Bains
03 28 63 17 65

**** Eole**

77/79 digue de mer
59240 Dunkerque
03 28 69 13 64

**** Au Rivage**

7 rue de Flandre
59240 Dunkerque Malo les Bains
03 28 63 19 62

**** Dune Hôtel**

8 rue du 8 mai 1945
59760 Grande-Synthe
03 28 21 58 58

**** Kyriad**

1100 rue Charles de Gaulle
59279 Loon Plage
03 28 21 42 42

**** Au Tonnelier**

4 rue du Mont de Piété
59380 Bergues
03 28 68 70 05

**** Aux trois Arcades**

55 rue de Gravelines
59630 Bourbourg
03 28 22 21 30

**** L'Alexandra**

14 av. de la Mer
59820 Gravelines
03 28 51 30 00

Etap hôtel

ZAC du Courghain
rue de la Porte de Lille
59760 Grande Synthe
08 92 68 31 63

Formule 1

Rue du 8 mai 1945
59760 Grande-Synthe
08 91 70 52 39

Formule 1

4 rue François Arago
59430 Saint Pol sur Mer
08 91 70 52 40

Première Classe

ZA du lac
59380 Armbouts Cappel
03 28 64 90 80

Première Classe

14/16 rue Antoine Lavoisier 5
9430 Saint Pol sur Mer
03 28 61 00 50

Première Classe

Rue Charles de Gaulle
59279 Loon Plage
03 28 21 48 22



L'équipe d'organisation du congrès EDT de Dunkerque en juillet 2013.



BULLETIN D'INSCRIPTION

JEUDI 15 MAI

- Assemblée générale statutaire FNEDT
- Déjeuner
- Débat : *L'action syndicale aujourd'hui dans la profession*
- Grand Témoin : **Jean-Paul DELEVOYE**,
Président du Conseil économique,
social et environnemental national
- Visite des stands et des exposants
- Dîner - Soirée « Carnavalesque »

VENDREDI 16 MAI

- Débat : *Impact de l'ouverture des frontières « embaucher européen »*
- Débat libre animé par le Président national
Gérard NAPIAS.
- Visite des stands et des exposants - Déjeuner
- Table ronde : *Quel partenariat gagnant-gagnant entre la production, la prestation et l'industrie ?*
- Clôture par le Ministre ou son représentant
- Visite des stands et des exposants
- Dîner de Gala accompagné par l'orchestre KUBIAK

SAMEDI 17 MAI

Journée détente

- Visites d'usines de tailleurs de lin
- Déjeuner à Saint Joseph Village dans un esprit convivial et authentique
- Circuit découverte :
Les Caps - Cassel
Guînes - **Bergues**
- Dîner cabaret avec spectacle



Département.....
 Nom de l'entreprise.....
 Nom Prénom.....
 Adresse.....

 Mobile.....
 Courriel.....
 Vous êtes : Congressiste Accompagnant

Cachet de l'entreprise :

Pour les accompagnants : visite jeudi (la journée) et vendredi matin

DROIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE	20,00 €	€
JEUDI 15 MAI Participation aux travaux – Déjeuner – Dîner soirée « carnavalesque » Visites accompagnant : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	65,00 €	€
VENDREDI 16 MAI Participation aux travaux – Déjeuner – Dîner de Gala Visites accompagnant : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	95,00 €	€
SAMEDI 17 MAI Journée détente avec visites – Déjeuner	70,00 €	€
SAMEDI 17 MAI Participation pour le Dîner spectacle	20,00 €	€
➤ FORFAIT 3 JOURS (15, 16 et 17 mai 2014)	270,00 €	€
	TOTAL A PAYER	€

Chèque libellé à l'ordre : Congrès EDT NDPC – Picardie

Une facture acquittée vous sera adressée en retour (net de TVA)

Un bulletin par congressiste et par accompagnant à compléter et à retourner avant le 15 avril 2014 à :

Entrepreneurs des Territoires NPDC / Picardie - Cité de l'agriculture - 54-56 avenue Roger Salengro – BP 80039 –
62051 Saint-Laurent Blangy

La France intercommunale

Le livre blanc de l'intercommunalité plaide, en 2007, pour l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité en France. L'Assemblée des communautés de France (AdCF) proposait « *de fixer l'objectif d'une France 100 % intercommunale* » en janvier 2012.

Aujourd'hui, toutes les communes sont regroupées en « communautés de communes ». La loi du 16 décembre 2010 a renforcé l'intercommunalité. Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ont été achevés fin 2011. Le périmètre des intercommunalités à fiscalité propre a ainsi été rationalisé et l'organisation a été simplifiée par la suppression des syndicats de communes devenus obsolètes.

Les « com com » ne datent pas d'aujourd'hui. C'est en 1992 que la loi a permis à plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, de se regrouper. La communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Certaines sont déjà anciennes. En 2009, la part de la population appartenant à un groupement à fiscalité propre excédait 90 % dans 20 régions sur 22 (hors Corse et Île de France).

Le découpage intercommunal

Le découpage intercommunal est beaucoup plus homogène que celui des communes, relevait l'Insee en 2009. Les communautés de communes regroupent en moyenne 13,1 communes et 11 481 habitants. Leur taille moyenne varie ainsi de 5 500 à 18 200 habitants selon les régions, soit un rapport de 1 à 3,3, alors que la taille moyenne des communes varie de 680 à 5 200 habitants, soit un rapport de 1 à 7,7. De même, quand la superficie moyenne des communautés de communes varie de 100 à 276 km²



Aujourd'hui, une entreprise de travaux doit parfaitement identifier qui fait quoi dans sa commune et dans sa communauté de communes.

selon les régions, soit un rapport de 1 à 2,8, l'étendue moyenne des communes françaises va de 8 à 33 km², soit un rapport de 1 à 4,1.

Les compétences des « com com »

L'intercommunalité est parfois vue comme une somme de services à la population, qui nécessite de se repérer entre les compétences conservées par la commune et les compétences transférées à la « com com ». Les intercommunalités avaient le choix entre plusieurs compétences telles que : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la protection et mise en valeur de l'environnement ou encore le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Aujourd'hui, une entreprise doit parfaitement identifier qui fait quoi dans sa commune et dans sa communauté de communes.

Pour les élus, l'intercommunalité repose sur la construction d'un projet pour un territoire, répondant à une vision partagée, qui donne sens à la coopération entre les communes, souligne le rapport de l'AdCF.

Gagner en lisibilité

Les champs de la coopération intercommunale se sont élargis. Les services se sont multipliés. Mais, la lisibilité de l'action communautaire auprès des habitants se pose avec d'autant plus d'acuité, estimait à l'automne 2013 un rapport de l'AdCF.

Trois observations sont avancées pour expliquer que l'intercommunalité est loin d'avoir une image unique et stabilisée. La première est la jeunesse de cette institution, la deuxième est l'imbrication avec la commune bien plus connue et historiquement reconnue. La troisième est que les élus mettent en avant la dimension technique de l'intercommunalité, au détriment de sa dimension politique.

Des efforts sont faits vers les entreprises. Des communautés de communes communiquent pour attirer de nouvelles sociétés. D'autres mettent en valeur les initiatives des entreprises du territoire et donnent la parole aux acteurs économiques, bénéficiant souvent de l'aide de la communauté. C'est bien dans ses échanges que les intercommunalités et les entreprises trouveront du grain à moudre.

L'agroéquipement betteravier pour une agriculture haute performance

L'agroéquipement est un levier majeur de la transition vers des pratiques agricoles durables. L'Inra recommande d'élargir l'effort de recherche et développement à la hauteur de l'enjeu de la transition sur l'agroéquipement « *trop souvent négligé et/ou perçu, à tort, comme renforçant la seule performance productive* ».

Dans le dernier numéro d'EDT Magazine, nous vous présentions l'étude remise par l'Inra au Commissariat général à la stratégie et à la prospective, sur les possibilités d'évolution de l'agriculture française vers des systèmes de production agricole plus durables. Selon ce rapport, les innovations dans les secteurs amont et aval des exploitations faciliteront la transition vers des pratiques et des systèmes multiperformants (innovations techniques, organisationnelles, structurelles, etc.).

L'arrachage des betteraves

Passant en revue les opérations de récolte, l'étude relève un enjeu important pour l'arrachage de betteraves, fréquemment effectué en conditions humides. « *La terre présente sur les racines est préjudiciable au fonctionnement des sucreries. Cette tare terre qui était fréquemment de 20 % en 1995 et qui est d'environ 10-12 % aujourd'hui doit donc être réduite au maximum. Aussi, on voit se généraliser les dispositifs de déterrage lors de l'enlèvement des tas de betteraves en vue de leur acheminement en sucrerie. Les équipements les plus récents sont des déterreurs-avaleurs disponibles depuis 2009 qui permettent le chargement direct des camions.* »

L'amélioration de l'organisation des chantiers de récolte

Le planteur (mais aussi l'entrepreneur et la sucrerie) cherche à organiser le chantier de récolte de façon à minimiser la durée de celui-ci, réduire les coûts, améliorer la performance énergétique des chantiers, préserver la qualité des produits récoltés, etc. L'Inra note que l'entraide et/ou le recours à des entreprises extérieures peuvent aussi aider à faire face à ce pic d'activité lié à « la fenêtre de tir » qui peut-être (très) brève.

Dans le cas de la betterave, les entrepreneurs relèvent les contraintes de planning de l'usine et de disponibilité en bennes (la nuit, le week-end) sur les chantiers. L'étalement des périodes de chan-



Afin de réduire les risques de tassement du sol à la récolte, les entrepreneurs avancent une modernisation de l'organisation des chantiers et l'utilisation d'outils de gestion des aléas climatiques dans les plannings.

tiers permet également de réduire les risques de compactage des sols humides, et de diminuer la sensibilité aux aléas et la consommation directe d'énergie.

Les évolutions en cours

Comme le rappelle le rapport sur les voies de progrès en agriculture conventionnelle dans le secteur betteravier, la filière betterave réforme les conditions d'achat des betteraves intégrant le collet, qui se voit aujourd'hui affecté d'un pourcentage constant, « *Ceci aura de fortes incidences dans le développement des effeuilleuses.* » La géolocalisation permettra également l'élargissement de la largeur de récolte des machines à 8 ou 9 rangs, dont il conviendra d'améliorer la qualité de la récolte. Le développement des machines de récolte « intégrales » (l'arracheuse comporte une grande trémie de stockage) va continuer, et va conduire à une préoccupation croissante sur les risques de tassement du sol à la récolte. Pour les réduire, les entrepreneurs avancent une modernisation de l'organisation des chantiers et l'utilisation d'outils de gestion des aléas climatiques dans les plannings.

Réflexion sur la montée en qualification dans les entreprises de travaux agricoles

Les nouvelles contraintes économiques, réglementaires et environnementales imposent aux entreprises une réflexion sur la stratégie d'adaptation, qui passe notamment par une montée en compétences du personnel.

L'accompagnement de la montée en qualification dans les entreprises de travaux agricoles est un axe prioritaire. Cette action se justifie par la nécessité de fidéliser les salariés, par la technicité et les services dans la réalisation des activités, et par une meilleure organisation et répartition des tâches dans l'entreprise. Pour cela, les parcours professionnels sont à mieux identifier dans les entreprises de la branche.

Une préoccupation repérée dans les toutes les entreprises

Plus de 50 % des salariés travaillent dans les entreprises de plus de cinq personnes (équivalent temps plein). La part des salariés travaillant dans les entreprises de 10 à 50 personnes a augmenté de 10 % en huit ans. Dans ces entreprises, la réflexion sur l'organisation et le management sont d'actualité. Elles sont une priorité dès lors qu'arrive une nouvelle réglementation qui impacte le travail. C'est le cas depuis 2012, avec la certification phyto individuelle et de l'entreprise.

Dans quelques années, ces questions se poseront aussi à l'entreprise unipersonnelle, à la jeune entreprise, mais aussi à l'entreprise en passe de transmission-reprise, devant s'adapter aux « mécaniques » de cahiers de charges, de certification des prestations, de réglementation hygiène, sécurité et environnement.

Techniquement, l'organisation de cette montée en qualification pour les salariés est en place depuis

Conducteur de travaux

Suivant le répertoire des métiers Apecita/Anefa, le conducteur de travaux en entreprise de travaux agricoles gère des chantiers. Il organise et contrôle les équipes de conducteurs d'engins et coordonne les prestations de service réalisées pour les clients. « Représentant de l'entreprise » chez le client, il assure la conduite technique des travaux et la qualité de leur réalisation. Il participe à toutes les étapes techniques et de coûts, de l'étude à la réception du chantier.



Premiers pas dans l'entreprise : des collégiens en stage d'observation en milieu professionnel.

la révision des grilles de classification, l'identification et la définition de nouveaux emplois « repères » ou encore le développement de nouvelles formations certifiantes du type « Technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles » (TGC ETA), répondant aux besoins de la profession.

Sur ce dernier point et pour mieux comprendre l'environnement et la structuration de l'offre de formations dans le secteur de l'agroéquipement, une étude sur la montée en qualification dans les entreprises de travaux agricoles, commandée par la section paritaire spécialisée « production agricole » du Fafsea (Fonds assurance formation salariés entreprises agricoles), vient d'être achevée par un cabinet de consultants.

Les différentes voies de la montée

La « montée en qualification » se définit selon plusieurs voies. La première est l'accès aux formations correspondant aux diplômes et aux titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle enregistrés au Répertoire national de la certification professionnelle ou aux formations qualifiantes ou diplômantes, permettant l'accès à un poste de technicien ou agent de maîtrise.

Ce n'est pas la seule voie. La deuxième montée en qualification se conçoit par la construction de parcours professionnels dans l'entreprise, ou dans le secteur, par l'expérience, rendant possible une réelle évolution en matière de carrière professionnelle et de prise de responsabilité.

L'objectif de l'étude est d'établir un diagnostic et des préconisations permettant de quantifier les besoins, d'identifier les dispositifs d'accompagnement et de développement des demandes, d'adapter le contenu des certifications professionnelles et/ou les modalités de financement. Surtout, elle permet, pour la branche agricole, de mesurer son impact sur le dispositif de formation continue dans le secteur de l'agroéquipement, dans lequel, de manière générale, la qualification des emplois ne cesse d'augmenter.

Conducteurs de travaux, un métier en devenir

Le postulat retenu par les partenaires sociaux a été d'orienter l'étude sur « les conditions d'accès à la qualification de chef de chantier/conducteur de travaux par la formation au sein des entreprises de travaux agricoles ». Ainsi l'axe d'entrée, basé sur les emplois repères, répond au travail engagé depuis plusieurs années sur la classification des emplois et les interrogations sur les freins et leviers à la montée en qualification des salariés dans les entreprises de travaux.

Concernant les emplois repères liés au métier de conducteur de travaux et chef de chantier, l'étude montre que ces postes demeurent aujourd'hui peu répandus formellement dans les entreprises. Ils sont des emplois en devenir. Ce constat s'appuie, « en particulier par l'augmentation de la taille des entreprises, la structuration des organisations et la montée en compétences des équipes pour répondre aux exigences de meilleure qualité à moindre coût ». Les témoignages recueillis sont récurrents et démontrent que les entreprises disposent de salariés qui remplissent ces fonctions de manière « informelle ».

Du côté des formations initiales, il est exceptionnel que les formations diplômantes de l'agroéquipement de type Bac pro et BTSA de l'agroéquipement s'intéressent au métier de chef de chantier ou de conducteur de travaux. Elles sont centrées sur la machine plus que sur le chantier. Les élèves sont souvent jeunes, avec une expérience « machine » et se tournent plutôt vers les métiers liés aux machines elles-mêmes : conduite, démonstration, vente, réparation, maintenance.

Comblent le déficit de supports gestion de chantiers

L'étude souligne également que les formations traditionnelles de l'agroéquipement manqueraient de spécialisations susceptibles de répondre aux besoins des entreprises de travaux agricoles. Ce point constitue une réelle opportunité pour le TGC ETA qui répond à cette demande. Mais, actuellement, seuls une trentaine de candidats sont dans le cycle de la formation sur deux hivers. Les centres de formation manquent de supports pédagogiques dédiés à la gestion de chantiers, estime l'étude. La FNEDT a créé un espace collaboratif. Les premières contributions ont été apportées dans le cadre d'une action Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur le sujet. La mobilisation sur ce point est prioritaire sur 2014.



Le recrutement de jeunes en sortie de formation initiale pour la formation de technicien gestionnaire de chantier a fait démarrer la formation.

L'alternance est un réel atout pour répondre aux besoins spécifiques des employeurs, dès lors que le bénéficiaire progresse dans ses responsabilités à la sortie de la formation. Pour les entreprises, la montée en compétences permet un gain d'efficacité, une meilleure réponse aux exigences de qualité, de coût et de service pour les clients.

Dans les pistes de réflexion, il semble également opportun de renforcer les parcours de formation continue aux salariés déjà en poste dans les entreprises. Cet axe de développement constitue un intérêt pour le salarié en matière de reconnaissance, de valorisation et de fidélisation à l'entreprise.

Dans ce cadre, il est important également que le dispositif de formation réponde à la fois à la prise en compte des contraintes en termes de mode de financement des départs en formation et de la disponibilité des salariés, en programmant ces départs en dehors des périodes de pics d'activité. Le point de l'optimisation du calendrier prévisionnel de formation est largement pris en compte par les établissements dispensant le TGC ETA. À ce titre, chefs d'entreprise et salariés sont informés par un code couleur sur les périodes en entreprise et les périodes en centre de formation.

Enfin, il serait intéressant que la modularité de la formation TGC ETA permette un financement par unité capitalisable.

Erwan Charpentier ■



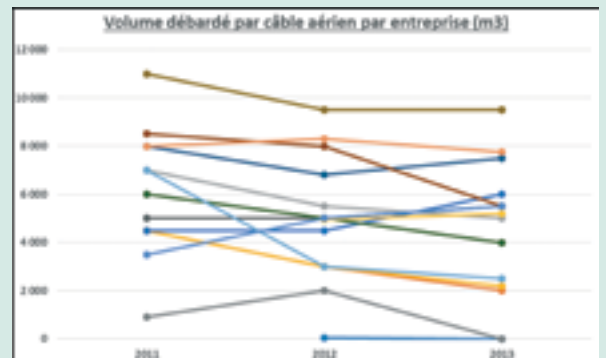
Débardage par câble aérien : les entrepreneurs attendent les chantiers

Le groupe de travail FNEDT sur le débardage par câble aérien s'est réuni le 10 janvier à la CCI de Villefontaine (Isère). Outre la mise à jour des entreprises câblistes en France, présentée par la Fédération, les neuf participants ont abordé les points suivants de l'ordre du jour : tour de table de l'activité et des attentes ; étude du cabinet Ernst & Young sur la mobilisation des bois en montagne ; définition des actions à mener.

La première réunion du groupe de travail sur le débardage par câble aérien s'était tenue fin 2012 en présence d'une dizaine d'entreprises. Elle avait notamment abordé les points suivants : positionnement FNEDT sur le projet d'arrêté « hygiène et sécurité » pour cette activité, relations avec l'ONF et les Cofor. Face à la difficulté de pérenniser les entreprises câblistes en France, il a été décidé de rédiger et de diffuser largement une note sur les facteurs de développement de cette activité évoquant sept demandes à mettre en œuvre (carnet de coupe, financement, contractualisation, organisation logistique, etc.).

Les principaux résultats 2013 de l'enquête FNEDT sur l'activité câble en France sont les suivants (15 réponses sur 22 interrogés) : 68 150 m³ débardés contre 73 600 en 2012, répartis en 93 chantiers contre 91 en 2012. Le rayon d'activité est principalement le département ou la région administrative, exclusivement en zone de pente pour 12 entreprises.

Les entrepreneurs, dans leurs échanges, ont particulièrement souligné les points suivants : le manque de chantiers proposés par l'ONF et les communes forestières, la concurrence des entreprises européennes, la formation des salariés, la baisse



Source : enquête FNEDT.

d'activité imposée l'hiver alors que l'entreprise pourrait travailler, les changements d'interlocuteurs de l'ONF. Concernant le Feader 2014-2020, géré en régions, l'installation des lignes pourraient être éligibles.

Dans l'après-midi, les échanges se sont poursuivis avec MM. Pischedda (ONF, directeur technique et commercial bois) et Magaud (FCBA, exploitation forestière). Concernant la concurrence, l'ONF a rappelé les incidences sur la responsabilité du choix des prestataires lors des ventes bois sur pied et les ventes bois façonnés. Un point a également été fait par l'ONF sur la future norme sur le matériel. Le FCBA a évoqué le projet Newfor (outils d'aide à la décision pour améliorer la mobilisation des bois en montagne) sur lequel trois entrepreneurs ont été suivis. Une proposition de projet d'accompagnement des câblistes des Alpes a également été présentée aux professionnels.

Plus d'informations sur cette activité sur www.fnedt.org (rubrique Forestier/Débardage par câble aérien).

Tammouz Eñaut Helou ■



Le groupe de travail FNEDT sur le débardage par câble aérien s'est réuni le 10 janvier à la CCI de Villefontaine (Isère).

Actualités forestières

Groupe de travail Bois énergie

Le prochain Groupe de travail Bois énergie de la Fédération se réunira le 14 mars à 10h30, sur le stand EDT du Salon du Bois Énergie. Il reviendra sur les travaux réalisés (réseau EDT, CIBE...) et fixera les actions à mener en 2014.

Vente de plants forestiers 2011-2012

Après la perte de près de 20 millions de plants forestiers ces trois dernières années, le marché national est reparti à la hausse en 2011-2012, avec des ventes enregistrant une augmentation de près de 40 %. Les ventes de plants résineux, hors pin maritime, qui avaient reculé de 10 % enregistrent une augmentation de 22 %. Celles de pin maritime, qui soutiennent le marché, sont en hausse de 58 %. Après six années de déclin, les ventes de plants feuillus augmentent de 18 % et sont principalement soutenues par celles du chêne sessile (+33 %). Les ventes des principales espèces utilisées en reboisement sont en nette progression : douglas (+32 %), chêne sessile, peupliers (+31 %), pin à encens (+24 %) et épicéa de Sitka (+34 %). Quelques espèces (chêne pédonculé, cèdre de l'Atlas, frêne commun et pins laricio) voient leurs ventes s'éroder. Il apparaît une montée en puissance de certaines espèces (robinier, pin à encens, épicéa de Sitka, mélèze hybride) qui gagnent progressivement des places au détriment notamment du chêne pédonculé, du pin sylvestre et du hêtre. Les résultats de cette campagne, commercialement plus favorable, mais succédant à deux campagnes très difficiles pour les professionnels, font apparaître une nouvelle progression des cessations d'activité, avec une baisse de 9 % du nombre de pépinières ayant produit des plants forestiers. (Source : ministère de l'agriculture)

Une filière d'avenir pour la France

La Fédération a participé à la rédaction de la brochure commune aux interprofessions France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE). Autour des propositions faites dans ce document (6 objectifs et 8 engagements), l'ensemble des acteurs de la filière appellent désormais l'État, les collectivités territoriales, les

acteurs économiques et sociaux à conclure sans tarder un pacte d'avenir, un engagement réciproque. La forêt et les industries françaises du bois ont besoin



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

d'une politique publique et d'investissements ambitieux, coordonnés et sur le long terme. Téléchargez sur www.fnedt.org (rubrique Forestier/Informations générales).

Comité stratégique de filière bois

Comme annoncé dans le Plan national d'actions pour les industries de transformation du bois, un Comité stratégique de filière bois a été créé au sein du Conseil national de l'industrie. Les travaux « visent le développement de la filière industrielle, le renforcement de sa compétitivité, la création d'emplois en France ainsi que la valorisation de la ressource forestière en optimisant les utilisations » via un diagnostic partagé, la définition d'objectifs et la rédaction d'un contrat de filière pour l'été 2014. La Fédération a demandé à participer aux groupes de travail « Approvisionnement » et « Emploi-compétences ».

« ETF - Gestion durable de la forêt »

Votre engagement dans cette démarche nationale de qualité vous permettra aussi de répondre aux exigences de vos clients certifiés PEFC. Téléchargez le dossier de demande sur www.qualiterritoires.org.



Étude sur les muscles du cou en exploitation

Une équipe de chercheurs originaires de République tchèque a suivi des travailleurs pratiquant l'exploitation dans une abatteuse, à l'aide d'une tronçonneuse et débardant au cheval. Le but était de comparer les activités entre elles et avec des activités quotidiennes comme la course à pied ou la marche. Un dispositif a été placé sur chaque opérateur afin de mesurer la tension des muscles de la nuque durant le travail. Les résultats montrent que les muscles du cou d'un opérateur d'abatteuse sont soumis à une tension moins importante comparée à toutes les autres activités. Ainsi, les valeurs affichées sont 164 % plus importantes lors d'un jogging, 77 % pour la marche à pied, jusqu'à 28 % lors du bûcheronnage manuel et jusqu'à 230 % pour le débardage au cheval, comparé au pilote d'abatteuse. La température corporelle et les pulsations ne sont en revanche pas significativement différentes pour les activités considérées. (Source : Macku J., Dvorak J. [2013]. *Journal of Forest Science* n° 59)

Actualités agricoles

Excès d'eau

Dirk, Petra, Qumaira, Ruth, Stéphanie, Ulla, les tempêtes s'enchaînent sur le littoral atlantique. À l'intérieur des terres, des crues sont apparues. Les sols gorgés d'eau interdisent ou limitent toute activité de travaux agricoles et forestiers. C'est le chômage technique dans les entreprises. En travaux forestiers, le débardage est au point mort, ce qui inquiète les industriels. Coté agricole, les surfaces semées attendent des interventions. Quand le beau temps reviendra, il faudra mettre les bouchées doubles pour les semis de printemps, qui se feront dès que les sols seront ressuyés.

Dans le Var, la Cellule de crise agricole a été réactivée après les inondations de janvier et des mesures de soutien prises pour les agriculteurs sinistrés et pour la filière horticole. En Bretagne, les conséquences des tempêtes sont jugées désastreuses pour l'agriculture. EDT suit attentivement la situation.



Zones vulnérables

Le renforcement de la protection des zones vulnérables contre la pollution diffuse des nitrates d'origine agricole (directive européenne « Nitrates ») suscite des réactions et des manifestations au-delà de l'Ouest. Le classement des terres en pente de plus de 15 ou 20 % en zones vulnérables concerne de nombreux agriculteurs. À Toulouse, une manifestation a réuni, le 15 février, des centaines de tracteurs et des milliers de manifestants, dont des entrepreneurs. En cause, les périodes d'interdiction d'épandre, le stockage des déjections animales et la limitation des engrais chimiques. Ce sont des travaux agricoles qui disparaissent, d'autres plus complexes à réaliser. Les politiques doivent encourager l'utilisation des matériels de précision, la formation des conducteurs et les nouvelles pratiques.

Lutte contre les vols agricoles

Un véritable plan d'action pour lutter contre les phénomènes de délinquance qui touchent le monde agricole a été lancé par les ministres de l'intérieur


 ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos EDT

0 820 20 06 47

Service d'information juridique

(prix d'un appel local)

et de l'agriculture. Il s'appuie sur la mise en œuvre d'ici mai 2014 de plans départementaux dédiés à la sécurité des exploitations agricoles, de moyens d'enquête spécialisés face aux structures criminelles organisées et d'échanges entre les forces de sécurité et le monde agricole. Un bilan sera dressé en septembre 2014.

Travail au noir dans le paysage

Imposé par la Commission européenne, le relèvement de la TVA de 7 à 19,6 % dans le secteur du paysage depuis mi-2013 et à 20 % depuis le 1^{er} janvier 2014 relance l'offre illégale de travail au noir et fragilise de nombreuses petites entreprises, selon l'Union nationale des entreprises du paysage, qui estimait en 2013 la perte à 10 000 emplois. Entre l'échéance des municipales et un contexte économique peu porteur, sur fond de baisse du marché de l'immobilier, les perspectives 2014 restent assez sombres. Tous les contrats annuels signés avant le 1^{er} juillet 2013 conservent la TVA réduite jusqu'en juillet 2014. C'est donc au second semestre de cette année que l'effet du changement de TVA sera concrètement observé par nos professionnels.

Arrêté GNR et consultation d'EDT

Francis Grignon, sénateur UMP du Bas-Rhin a attiré l'attention du ministre de l'économie sur la situation des entrepreneurs de travaux agricoles qui utilisent leurs engins agricoles afin de réaliser des prestations de travaux publics. Dans sa réponse écrite, le ministre de l'économie précise que la FNEDT a été, avec d'autres fédérations professionnelles, largement associée à la rédaction de cet arrêté et de la circulaire d'accompagnement de juillet 2013.

La FNEDT n'a pas été consultée sur l'arrêté du 10 novembre 2011 et sur sa circulaire. La Fédération l'a regretté quand elle a pris contact avec les douanes pour négocier la révision de la circulaire. À la suite de nombreux rendez-vous et échanges avec les douanes, des avancées ont été obtenues dans la nouvelle circulaire d'application de juillet 2013, sur laquelle EDT a, cette fois, été consultée.

Exportations agroalimentaires

Avec une progression de 3,3 % en 2013 et une consolidation de son solde positif à 11,5 milliards d'euros, l'agroalimentaire représente aujourd'hui le secteur qui a le plus contribué au redressement du déficit commercial de la France.

Bernard Thillou honoré lors de l'AG EDT Loiret

Bernard Thillou anime le syndicat des entrepreneurs du Loiret et compte continuer de le faire, accompagné de Gérard Van Dorp, vice président d'EDT Loiret, Jean-Yves Michaut, trésorier et son épouse Josiane, secrétaire. Infatigable défenseur de la profession, expert en rendez-vous avec les administrations pour relayer les actions syndicales, le syndicat du Loiret a encore démontré son dynamisme le 31 janvier dernier, lors de son assemblée générale à La-Chapelle-sur-Aveyron. Régime prévoyance, fiscalité du carburant, formation à la gestion des ressources humaines en entreprise, concurrence, communication sur la prestation agricole et forestière, les sujets ont été débattus devant les adhérents du département en présence des invités : Michel Masson, président de la chambre d'agriculture, Serge Renault, président d'EDT Centre et Antoine Hubert, nouvel animateur régional Centre, mais aussi Patrice Durand directeur de la Fédération. L'assemblée générale s'est conclue par un déjeuner offert par les établissements Méca-Soude et la remise de la médaille EDT à Bernard Thillou.



Régis Macé et Stéphane Le Foll, sur le salon Biogaz Europe.

lancement de cette énergie, et de mobiliser tous les acteurs des territoires pour encourager les investissements ».

Compte pénibilité

Les décrets sur le « Compte personnel de prévention de la pénibilité » sont en préparation. Créé par la dernière réforme des retraites, le compte s'appuie sur la reconnaissance de 10 facteurs de pénibilité dont les seuils ouvrent des droits aux compensations pour les salariés, et à des cotisations en plus pour l'employeur. C'est par décret que seront fixées les définitions d'une charge lourde et du temps d'exposition. Des auditions sont en cours avec le médiateur Michel de Virville. Au sein d'EDT, les premières discussions ont donné lieu à des commentaires vifs et à l'expression du découragement des entrepreneurs présents, d'autant que l'application est prévue au 1^{er} janvier 2015.

Hommage à Gérard Barrère

Lors de l'AG EDT Gers, la présidente a rendu hommage à Gérard Barrère, entrepreneur et bâtisseur du groupe qui porte son nom. Décédé à l'âge de 77 ans, il avait été le premier à s'équiper, voici 35 ans, d'une machine à vendanger dans le Gers. En 1997, dix machines à vendanger et leurs conducteurs partaient vers l'Amérique du Sud : quatre en Argentine, six au Chili. Inventeur de la « transhumance des vendanges » entre les deux hémisphères (14 000 km de distance), il a fait de l'entreprise, avec ses trois fils et sa fille, le leader mondial du secteur.

12 500 installations

Entre le 2 janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013, 12 500 exploitants agricoles se sont installés, en 2013, soit - 0,8 % par rapport à l'an passé. Depuis trois ans, le nombre d'installations en agriculture est stable, selon le bilan annuel de la CCMSA. En 2012, 30,8 % des installés sont pluriactifs.



De gauche à droite, Patrice Durand, Bernard Thillou avec la médaille EDT et Michel Masson.

Résultats Casdar GIEE

Sur les 469 dossiers de candidatures GIEE déposés en 2013, 103 dossiers ont été retenus début 2014. 3 300 exploitations agricoles à travers la France expérimenteront ainsi, durant deux ou trois ans, de nouveaux processus d'innovation, accompagnés par toute la diversité des acteurs du développement agricole investis dans l'appui aux collectifs d'agriculteurs. Les résultats par région sont sur <http://agriculture.gouv.fr/AAP-Agroecologie>

Méthanisation agricole

Lors de sa visite du salon professionnel Biogaz Europe à Saint-Brieuc, Stéphane Le Foll s'est félicité du développement de la méthanisation agricole en France, moins d'un an après le lancement, le 29 mars 2013, du plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA). Régis Macé participait à la visite au cours de laquelle le ministre a annoncé qu'il y avait 140 méthaniseurs à la ferme, contre 90 fin 2012 parlant de « filière en plein décollage ». Le ministre a confirmé « sa volonté de lever les obstacles au déve-

Dans le Nord : les entrepreneurs à la conquête de leurs clients

Situés dans un environnement plus urbain que leurs homologues des départements voisins, les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers du Nord vont au-devant des marchés en diversifiant leurs activités dans l'aménagement du territoire ou les travaux publics.

Terre d'accueil de sièges sociaux pour des groupes agroalimentaires de dimension mondiale (Tereos à Lille, Bonduelle à Villeneuve-d'Ascq, Lesaffre à Marcq-en-Baroeul, Roquette à Lestrem), la région Nord-Pas-de-Calais arrive au premier rang français pour son industrie agroalimentaire et pour plusieurs productions : pommes de terre, grains et amidons, huiles et corps gras (elle arrive en deuxième position pour les légumes transformés). Selon les statistiques de la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, l'agriculture, avec son amont et son aval, constitue même le premier employeur régional, à égalité avec le secteur de la construction, avec 85 300 emplois.

Diversifier son activité

« Les entrepreneurs de travaux agricoles du Nord-Pas-de-Calais ont maintenu leur activité en se diversifiant dans le transport, les travaux publics ou des activités liées à l'entretien du territoire », estime Jean-Marie Lemaire, l'actuel président d'EDT Nord-Pas-de-Calais. Entrepreneur de travaux agricoles jusqu'à sa retraite fin 2008, Jean-Marie Lemaire a vu évoluer la profession et sa spécialisation croissante. Les entrepreneurs ont pris progressivement une part



Jean-Marie Lemaire : « Tenir les prix et rechercher de nouveaux adhérents constituent deux priorités. »

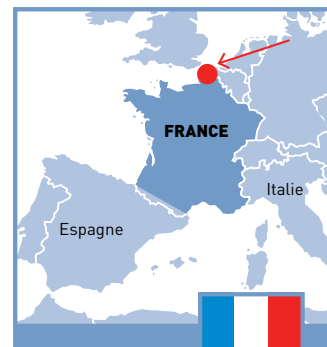
de marché dominante dans certaines activités comme l'arrachage de betteraves (95 % réalisés aujourd'hui contre 40-50 % faits par les agriculteurs dans les années 1970), l'ensilage de maïs (80 % réalisés par des entreprises de travaux agricoles), la récolte du lin ou celle des légumes en contrat avec des conserveries françaises ou belges. Si la taille moyenne des entrepreneurs agricoles ou forestiers est de 4 à 5 salariés, Jean-Marie Lemaire estime que ce sont les entreprises les plus grandes qui s'en sortent le mieux pour tenir les prix, dans un contexte marqué par une concurrence belge, notamment entre Lille et Valenciennes. « On pourrait récupérer 1 000 hectares de betteraves et faire travailler une à deux machines de plus s'il n'y avait pas la concurrence belge », estime

pour sa part Jean-François Cornil, fondateur de la SARL Stam et entrepreneur à Sainghin-en-Mélantois dans la banlieue sud de Lille (lire encadré page 18). Comme le signale ce dernier, le département du Nord est marqué par une agriculture plus urbaine que sa voisine du Pas-de-Calais, et la traversée des villages parsemée de nombreux ronds-points vient compliquer le travail des entrepreneurs du département.

Partie prenante de l'organisation du prochain congrès de Dunkerque, Jean-Marie Lemaire souligne l'intérêt d'une coopération entre les régions, comme celle établie entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. « Nous avons des priorités communes, comme le maintien des prix ou la recherche de nouveaux adhérents auprès des entrepreneurs forestiers », estime M. Lemaire.



Marc Van Lancker : « Anticiper les besoins du marché. »



L'agriculture du Nord :
 354 330 ha de SAU
 271 350 ha de terres arables
 80 090 ha de STH
 53 450 ha de forêts
 6 750 exploitations agricoles, dont 1 056 de plus de 100 ha
 153 950 ha de céréales (dont 121 640 ha de blé tendre)
 12 020 ha d'oléagineux (dont 12 010 ha de colza)
 2 050 ha de protéagineux (dont 750 ha de pois et 1 300 ha de féveroles et fèves)
 20 950 ha de betteraves industrielles
 4 530 ha de lin textile
 24 280 ha de pommes de terre
 25 700 ha de légumes*, dont :
 13 300 ha de petits pois,
 6 900 ha d'endives racines,
 4 200 ha de haricots verts et
 1 300 ha de choux-fleurs
 *Nord-Pas-de-Calais
 Source : Agreste, octobre 2013

Jeunes et plein d'idées

Basé à Cassel, Marc Van Lancker a un profil atypique. Il a démarré une activité d'entreprise de travaux agricoles en 2012, à l'âge de 34 ans. « Après avoir travaillé pendant trois ans et demi comme salarié au sein d'un groupement d'employeurs, j'avais envie de travailler pour moi », lance le jeune entrepreneur qui a repris au 1^{er} juin 2012 une société dont le gérant partait à la retraite. Comptant deux salariés, son entreprise est principalement dédiée aux travaux agricoles (bat-

tage, pressage, épandage, labour, semis), mais aussi à l'entretien du territoire (taillage de haies l'hiver) et au terrassement (15-20 % de l'activité aujourd'hui, en développement auprès d'une clientèle de particuliers). Si les prestations de moisson représentent 500 à 600 ha par an et restent stables, Marc Van Lancker entend suivre la demande du marché en plantation de pommes de terre. « Une deuxième planteuse va arriver, ce qui va nous apporter de nouveaux clients », estime notre interlocuteur qui a d'autres projets de prestations comme le binage ou le désherbinage ou la fertilisation localisée. « Il faut suivre les tendances sans trop les devancer », conclut le jeune entrepreneur également actif dans l'organisation du congrès de Dunkerque en étant en contact avec les fournisseurs de matériel qui seront exposés sur le site. Marc Van Lancker estime que la profession a un avenir à condition de suivre les nouveaux besoins du marché. Les prestations de A à Z sur des petits biens de famille de 10 à 15 ha ont, à titre d'exemple, tendance à augmenter. « Et pourquoi ne pas davantage développer les échanges interrégionaux pour limiter les investissements en machines et valoriser les machines existantes », ajoute le jeune entrepreneur.

Certification ISO

Basée à Beaudignies au sud de Valenciennes, la SARL Lemeiter est un autre exemple d'entreprise dynamique. Créée par Jean-Luc Lemeiter en 1972 et partie d'activités agricoles, elle s'est peu à peu orientée vers les travaux publics et le transport (location de matériels avec chauffeurs). « Notre plus fort développement est dans le TP, mais de nombreux projets sont en attente ou figés par les élections municipales », affirme Armelle Cousin, la fille de Jean-Luc Lemeiter et cogérante de l'entreprise depuis 2008. En 2009, l'entreprise, membre de l'association EDT Perspective, obtient la certification ISO 14001, cette dernière étant renouvelée en 2012. « Avant, on avait tout dans la tête, et cette certification nous a apporté une meilleure organisation », estime Armelle Cousin, qui a 25 salariés et qui aimerait partir



Samuel Leroye (à gauche) avec son frère Sébastien arrivé en 1999 et leur père Jean-Michel parti à la retraite en 2008, devant une arracheuse de pommes de terre Dewulf.



Arrachage des pommes de terre, une activité en forte croissance chez Samuel Leroye.

Évolution du nombre d'entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers de 2010 à 2012, pour la région Nord-Pas-de-Calais

Année	ETA Nord-Pas-de-Calais	ETF Nord-Pas-de-Calais
2010	371	146
2011	366	142
2012	360	138
Dont : Nord	160	74
Pas-de-Calais	200	64

Source MSA

Les ETA et les ETF dans le Nord

Selon les statistiques de la MSA, le nombre d'entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux du Nord-Pas-de-Calais est en légère régression depuis 2010, pour atteindre 360 en 2012 (voir tableau). Sur ce total, le département du Pas-de-Calais arrive en tête avec 200 ETA en 2012, contre 160 dans le Nord. Le nombre d'entrepreneurs de travaux forestiers est, par contre, un peu plus important dans le Nord, avec 74 ETF en 2012 contre 64 dans le Pas-de-Calais.

Le nombre de salariés permanents est stable depuis 2010 pour les ETA du Nord-Pas-de-Calais (1 025 salariés permanents en 2012), tandis qu'il affiche une hausse pour les ETF dont le

nombre de salariés permanents passe de 102 à 130 de 2010 à 2012. En 2012, les ETA du Nord-Pas-de-Calais employaient 1 473 salariés saisonniers, tandis que les ETF passent de 182 à 136 salariés saisonniers de 2010 à 2012.

En 2012, c'est le Nord qui emploie le plus de salariés permanents au sein des ETA (550 contre 475 pour les ETA du Pas-de-Calais) ou des ETF (76 contre 54 pour les ETF du Pas-de-Calais). Quant au nombre de travailleurs saisonniers par département, le Nord arrive en seconde position pour les ETA (628 salariés saisonniers contre 845 pour les ETA du Pas-de-Calais).

La Stam, spécialiste de l'endive

Membre du bureau d'EDT Nord-Pas-de-Calais, Jean Cornil a créé la Stam en 1987, mais les débuts d'activité d'entrepreneur agricole datent de 1920 avec son arrière-grand-père. À la retraite depuis 2012, il reste néanmoins actif au sein de l'entreprise gérée par son fils Jean-François. Le semis de précision et la récolte des endives constituent toujours aujourd'hui l'une de

ses spécialités, comme nous le précise Jean Cornil : « La mécanisation de la culture de l'endive est née avec la Stam, une des premières entreprises à réaliser le semis de précision de cette culture. Pour garder un chiffre d'affaires stable, l'entreprise doit aller toujours plus loin chercher des clients pour l'activité endive qui nécessite d'avoir du bon matériel. »



Jean Cornil.

tend continuer à développer la pomme de terre en 2014 (+ 500 ha) avec l'achat d'une troisième arracheuse ayant des accessoires supplémentaires pour améliorer la qualité du déterrage en terres argileuses. « Les entrepreneurs ont tout intérêt à travailler leur image, leur pérennité et l'attractivité de leur métier », conclue Samuel Leroye, qui estime que la modernisation des entreprises leur permettra d'atteindre une taille critique plus crédible vis-à-vis des clients agriculteurs.

sur la certification ISO 9001 plus orientée sur la satisfaction du client.

« EDT Perspective nous permet de collaborer avec des collègues dans un esprit d'ouverture », mentionne pour sa part Samuel Leroye, cogérant depuis 2008 de la Stal, une entreprise de travaux agricoles basée à Metehren et ayant plusieurs activités : battage (2 200 ha en 2013 + 600 ha en maïs), ensilage (1 000 ha), pressage de paille, et récolte de pommes de terre, activité connaissant la plus forte croissance (450 ha en 2013 contre 130 ha en 2008). « Nous sommes



Michel (à gauche) et Alexandre Delbaere.

passés, entre 2008 et 2013, de 0,5 à 1 million d'euros de chiffre d'affaires, à la fois par des croissances externes (rachats d'entreprises locales

en 2008 et 2013) et en nous concentrant sur nos métiers et l'amélioration de notre productivité », résume le jeune entrepreneur qui en-

Entretien environnement routier

L'environnement routier, l'entretien des espaces verts, l'environnement (broyage et criblage de déchets verts et compostage) font partie des multiples activités de Sotra-veer (Société Travaux Entretien Environnement Routier), société créée il y a 30 ans à Winnezele par Michel Delbaere. Celui-ci gère aujourd'hui l'entreprise avec son fils Alexandre. « Nous sommes sur des métiers complexes et confidentiels », explique Alexandre Delbaere qui ajoute que la forêt est une direction de développement de l'entreprise depuis cinq ans (débroussaillage). Spécialisée sur les travaux de sécurité en bordure de route, l'entreprise a été amenée à développer des machines parfois uniques ou très peu répandues, comme le Piveer permettant l'abattage des arbres le long des routes. « Il faut être force de proposition par rapport au client, afin de créer son propre marché tout en apportant une valeur ajoutée », conseillent nos interlocuteurs.

Philippe Caldier ■



Le Piveer permet de démonter et de déposer un arbre tout en évitant les impacts sur le lieu d'abattage. Il est particulièrement approprié sur les routes et autoroutes où seule l'emprise d'une voie sera nécessaire.

Terriblement maniable.



Credits photos : Thinkstock, CLAAS.

NOUVEAU SCORPION

Le nouveau chargeur télescopique SCORPION est déjà plébiscité de tous pour sa souplesse et sa précision. La transmission à variation continue VARIPOWER offre également une force de poussée maximale avec une faible consommation de carburant. Doté d'une suspension de flèche de série, le SCORPION se pilote d'une seule main grâce à un joystick extrêmement performant. Profitez du confort incomparable de la nouvelle cabine et d'un entretien ultrasimple grâce à l'absence de filtre à particules sur les modèles 122 ch. et au graissage centralisé automatique. Nouveau SCORPION, le chargeur télescopique le plus puissant du marché.

Nouveau SCORPION : 6 modèles de 6 à 9 m et de 3 à 5,5 t.



CLAAS



www.claas.fr

Nous construisons vos plus beaux records.

Sarl Energy Bois 87 : valoriser un maximum, mais pas à n'importe quel prix

En Haute-Vienne, Philippe de La Guéronnière a investi dans la production de plaquettes pour valoriser les bois issus de son activité d'élagage. Encore en quête de perfectionnement, l'entrepreneur mise sur un matériel spécifique pour exploiter tous les gisements, dont celui des rémanents forestiers.



Philippe de La Guéronnière, à droite sur la photo, s'occupe principalement de l'activité élagage. Sur ce chantier d'élagage dans le centre de Limoges, il est accompagné par Mickaël, élagueur-grimpeur.

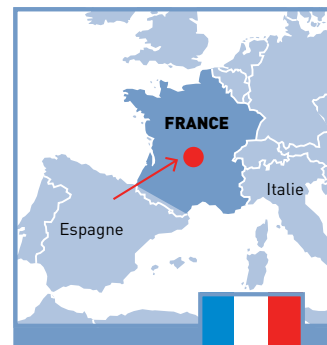
Parce qu'il ne souhaitait travailler en dessous de son coût de revient, Philippe de La Guéronnière a privilégié l'élagage aux prestations d'abattage avec lesquelles il avait démarré son activité. Alors qu'une demande en

bois énergie s'est créée, l'entrepreneur limousin cherche désormais à mettre en place une structure cohérente et rémunératrice. Produire des plaquettes à partir de bois non-exploités : oui. Mais pas à n'importe quel prix.

De l'abattage à l'élagage

Philippe de La Guéronnière s'installe en janvier 2000, après la tempête qui a frappé de nombreux massifs forestiers. Outre quelques prestations de bûcheronnage et de gestion forestière, il effectuera principalement l'exploitation des « bois de tempête », pendant deux ans. Un salarié est même recruté dès février 2000. Il s'agit alors de précéder une abatteuse : avec sa tronçonneuse, l'entrepreneur ou le salarié s'occupent des bois couchés ou penchés. « J'évitais à l'abatteuse de devoir couper à 1,50 m de hauteur pour préserver les organes de coupe ; nous laissons ainsi une parcelle propre. »

Au terme de cette période, l'entreprise se réo-



Basée à Ambazac (87), l'entreprise de Philippe de La Guéronnière est majoritairement orientée vers l'élagage et l'abattage d'arbres d'ornements (actuellement 70 % du CA). Ces prestations sont complétées par l'exploitation et la gestion forestière (200 ha), ou encore l'entretien de parcs et jardins. Pour exploiter au maximum les résidus d'abattage et d'élagage, l'entrepreneur a par ailleurs monté une structure spécifique, Energy Bois 87. Son secteur d'intervention comprend les trois départements du Limousin (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne). Quelques rares chantiers sont aussi réalisés en déplacement : « dans ce cas il s'agit de connaissances pour qui on a envie de travailler », remarque l'entrepreneur, originaire de Gironde.

riente vers des prestations « plus conventionnelles », avant d'évoluer petit à petit



vers l'élagage. Cette première évolution répond à la volonté d'obtenir un prix rémunérateur en toutes circonstances : « *Je n'ai jamais fait cas des prix du marché du bûcheronnage manuel, ça n'est pas dans ma façon de penser. Quand les coupes étaient bonnes, mon prix aussi, et inversement (...). Je ne voyais pas pourquoi il y avait des chantiers où je devais travailler à perte* », explique Philippe. Certains donneurs d'ordres l'ont alors écarté, et l'entrepreneur a mis l'accent sur une prestation pour laquelle de tels problèmes n'existent pas. Il profite du départ à la retraite d'un confrère pour procéder, le 1^{er} janvier 2002, au rachat d'une clientèle dans l'élagage. « *Je n'ai jamais imaginé travailler tout seul* », ajoute Philippe de La Guéronnière, qui après deux ans d'activité employait déjà cinq salariés.

Dans un contexte où les charges augmentent et le prix des prestations stagne, Philippe de la Guéronnière tire aujourd'hui parti de l'activité élagage : « *Nous établissons le prix. S'il est trop juste, je ne peux m'en prendre qu'à moi-même* », témoigne-t-il. Le chiffre d'affaires de l'entreprise est désormais stabilisé. « *Nous restons une entreprise de proximité, car je n'ai pas tellement développé cette activité : il aurait fallu répondre à des appels d'offres nationaux, se déplacer plus loin... ou croquer dans le boulot des autres entreprises du secteur. Ce dont je n'ai pas spécialement envie* », avoue Philippe.

La diversification par le bois énergie

À partir de 2009, il engage une réflexion sur le bois issu de l'activité élagage. « *Des bois de chauffage et bois d'industrie sont évidemment faciles à valo-*



La Sarl Energy Bois 87 mise sur des gisements encore peu exploités, dont celui des rémanents forestiers. Elle intervient donc avec des matériels spécifiques.

riser. Mais que fait-on d'un séquoia de trois mètres de diamètre ? Je me suis dit qu'il fallait exploiter toutes ces sources d'énergie » explique l'entrepreneur. Il s'engage donc dans la production de plaquettes, et n'hésite pas à investir des sommes importantes pour disposer très vite d'une chaîne d'exploitation cohérente (voir encadré « Parc de matériel »). La Sarl Energy Bois 87 est ainsi créée en décembre 2011, et entre réellement en activité l'été suivant. Indépendante, elle s'appuiera ponctuellement sur l'entreprise d'origine, utilisant par exemple un des véhicules utilitaires apte à rentrer dans les saisons de transport.

Energy Bois 87 exploite le gisement

Contrairement à une majorité d'élagueurs qui payent pour la mise en déchetterie des bois issus de leur activité, l'entreprise envoie désormais tous ses résidus vers une installation de cogénération (centrale thermique, à l'initiative d'un scieur). Elle est rémunérée au poids pour ces produits. « *Nous pouvons y envoyer tous les résidus, même verts, car ce client*

est équipé pour le broyage et le séchage. Il peut ramener les produits de 60 à 20 % d'humidité en moins de 2 minutes » se félicite Philippe de La Guéronnière. Un avantage de taille, qui évite le tri des produits.

Aujourd'hui, au moins 90 % des bois d'élagage récupérés chez les clients sont « recyclés ». Philippe de la Guéronnière évacue également les bois de plusieurs de ses collègues, et mise enfin sur l'achat de bois sur pieds

Déchiqueteuses hautes performances pour prestataires exigeants



Déchiqueteuse Chippo 8010



Déchiqueteuse 952 avec benne



- Robustesse et longue durée de vie
- Production de plaquettes de qualité
- Hauts rendements
- SAV garanti

SALON Bois Energie
du 13 au 16 mars 2014
à Saint-Etienne

Retrouvez-nous
sur notre stand :
Ext - A47

Pour voir loin :
nos 50 ans d'expertise
à votre service



B.P. 2 - Z.I. • 67521 Marlenheim Cedex • Tél. 03 88 87 52 53 • Fax : 03 88 87 53 00 • info@hantsch.fr • www.hantsch.fr



Le savoir-faire du conducteur s'avère décisif pour réduire le coût de revient. La rentabilité repose sur l'obtention du meilleur rapport volume/déplacements. Il faut limiter au maximum la manutention.



L'ensemble composé d'un tracteur Valtra S 263, d'une déchiqueteuse à grue FSI TP 400, et d'une remorque élévatrice de 15 m³, travaille de façon autonome. Pour autant, il n'épargne de la mise en place d'une organisation de chantier rigoureuse.

ou rémanents : différentes essences de 5 à 40 cm de diamètre, pourvu que leur mobilisation ne multiplie pas la manutention avec la déchiqueteuse.

En quête de maturité

Après avoir étudié le marché et s'être déplacé au Danemark sur des chantiers, Philippe de La Guéronnière a investi en 2013 dans un tracteur de forte puissance à poste inversé, sur lequel

sont attelées une déchiqueteuse portée FSI TP 400 et une remorque élévatrice spécifique. Dotée d'un boggye avec système anti-cabrage et d'un timon articulé, cette remorque d'un volume de 15 m³ peut contenir 5 à 6 tonnes de plaquettes. Elle demande beaucoup d'attention de la part du conducteur : parce que l'équilibre est précaire en raison des souches, et la visibilité réduite. La stratégie mise en place pour limi-

ter le tassement des sols est alors bienvenue : l'entrepreneur s'impose de ne passer qu'une seule fois au même endroit afin d'éviter la création d'ornières.

Le savoir-faire du conducteur est décisif. Il s'agit de juger très vite de l'intérêt ou non d'aller chercher certains rémanents forestiers. « Une bonne journée, je sors 60 à 70 tonnes, soit 200 m³ de plaquettes. Mais je dois encore progresser », nous explique Jean-Christophe, qui conduit l'ensemble depuis deux mois. « Cela demande beaucoup de concentration. Il faut avoir les yeux partout, poursuit le conducteur. Quand j'étais élagueur-grimpeur, je dormais bien le soir parce que le corps était fatigué. Désormais, la fatigue est plutôt là », explique-t-il, en désignant sa tête.

Philippe ne cherche pas atteindre 100 % de valorisation.

Il souhaite avant tout rentabiliser au mieux son matériel de déchiquetage : « dans nos conditions, la déchiqueteuse peut avaler 40 tonnes par jour. Hormis pour cette quantité-là, je ne souhaite pas la déplacer » remarque l'entrepreneur, qui est toujours en quête de maturité dans cette activité. « J'espère équilibrer les comptes sur le 3^{ème} exercice », poursuit-il.

En ce moment, deux nouvelles recrues intègrent l'entreprise : un bûcheron et un débardeur (activité que va désormais assurer l'entreprise). Une secrétaire pourrait, à terme, être embauchée. Mais Philippe de La Guéronnière aura auparavant aménagé sa plate-forme de stockage située à Masleon, avec des bureaux et une dalle. Du bois raméal pourra alors constituer un nouveau débouché.

G. L. G. ■



Le transport effectué par caissons, devra aussi se limiter au strict minimum pour tirer parti de cette activité. Il est assuré en priorité par camion.

Le parc de matériel

L'entreprise d'élagage de La Guéronnière :

- Utilitaire Ford Transit à benne basculante
- Broyeur de végétaux JBM 521 MDX sur remorque 750 kg
- Utilitaire Peugeot Partner avec cuve à gazole (400 l)
- Divers équipements d'élagage (tronçonneuses, etc.)
- Deux tracteurs agricoles (75 ch) avec chargeur frontal et gyrobroyeur
- Camion Man 4x4 (19 t) avec grue forestière, treuil, benne basculante, acheté d'occasion

La Sarl Energy Bois 87 :

- Camion Iveco 6x4 ampliroll avec remorque (40 t), d'occasion

- Remorque agricole porte-caissons Deguillaume, bras 20 tonnes
- Caissons 30 m³ (3) et 40 m³ (2)
- Tracteur blindé Massey Ferguson 6290 (125 ch) acheté d'occasion
- Tracteur blindé Valtra S263 (295 ch) à poste inversé, acheté neuf
- Déchiqueteuse à disque portée FSI TP 400 neuve (400 mm maxi), avec grue à parallélogramme Mowi et grappin scie.
- Remorque élévatrice Alsidig (15 m³) neuve
- Remorque de débardage Farmi, avec pont moteur (occasion)



Messe München
International

*Le salon de référence
pour la foresterie
et la technologie forestière*



**Achat des tickets en ligne
pour économiser jusqu'à 35 %**

www.interforst.com/en/tickets

 **INTERFORST**

**16–20 juillet 2014
Messe München
Munich, Allemagne**

12ème Salon international pilote de la
Foresterie et de la Technologie Forestière
avec Manifestations Scientifiques
et Expositions Spéciales

Contact:
Promessa
promessa@promessa.com
Tél. +33 1 3457 1144



 **ALLIANCE**
Tire Technology in Motion



**TIRE TECHNOLOGY
IN MOTION**

Alliance présente sa gamme technologiquement avancé de
pneus AGRIFLEX IF (Improved Flexion). Ces pneus sont
conçus pour offrir:

- ▶ Le compactage du sol réduit
- ▶ Transportez jusqu'à charge supérieure de 20%
- ▶ plus grande empreinte et une meilleure traction
- ▶ Économie de carburant meilleure



AGRIFLEX 363 IF

Sprayer / Row crop

Suitable for on road application



AGRIFLEX 372 IF

Tractor / Combine Harvester

Alliance est engagée pour l'avenir de la technologie des pneus et se
concentre à fournir des solutions de qualité supérieure en
contribuant à l'efficacité opérationnelle des machines agricoles. Cet
engagement a, aujourd'hui, rendu pneus Alliance le choix le plus
préféré parmi les équipementiers de renom à travers le monde.

ATG
www.atgtire.com

PRÉSENT SUR LES 6 CONTINENTS ET DANS
PLUS DE 120 PAYS. LEADER MONDIAL DES
PNEUS POUR LES MACHINES HORS ROUTE.

Contact:
france@atgtire.com

S'adapter aux contraintes de la montagne

Lorsque les conditions météo le permettent, les entrepreneurs de Haute-Savoie assurent l'ensemble des prestations agricoles classiques, avec quelques adaptations matérielles et organisationnelles dictées par le relief alentour. Si la montagne est un territoire singulier, les entrepreneurs y trouvent toute leur place, quitte à diversifier largement leurs activités. Rencontre avec les entreprises Bibollet et Tissot, afin de mieux comprendre les enjeux locaux.



Philippe Bibollet, à gauche, est associé à Stéphane Roguet et à Serge Contat au sein de la Société Environnement Travaux Agricoles et Ruraux (Setar).

« Une journée pluvieuse de plus ! » Pas de quoi inquiéter Stéphane Roguet, l'un des trois associés de la Setar Bibollet installée à Cornier, au pied des Alpes hautes savoyardes. Début janvier, l'hiver est en principe bien avancé dans la vallée de l'Arve, mais cette année, il faudra encore patienter pour y voir tomber la neige en abondance. « On est sur le pied de guerre dès que

s'annoncent les premiers flocons. Les huit tracteurs, équipés de saleuse et de lame de déneigement sont prêts, stationnés au siège de l'entreprise, ou directement dans les communes clientes pour certains d'entre eux », explique-t-il.

Assurer le déneigement

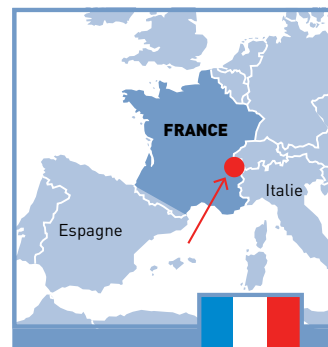
Être entrepreneur en région montagneuse, c'est

composer avec une météo moins clémente qu'ailleurs. « L'hiver dure ici quatre mois. La période de végétation réduite nous oblige à nous tourner vers des prestations autres qu'agricoles, pour occuper les salariés toute l'année. » La neige, les trois associés de la Setar Bibollet ne s'en plaignent pas. Que ce soit pour le compte de privés (parkings d'entreprises, lotissements, zones artisanales) ou pour le compte de communes, les prestations de déneigement mobilisent hommes et machines une bonne partie de l'année. « Huit tracteurs équipés de saleuses et de lames couvrent l'ensemble des secteurs à déneiger avec un impératif : que les routes soient dégagées pour 7 heures le matin. »

Un carburant adapté aux températures extrêmes, une signalisation particulière et



Les tracteurs, tout équipés, attendent les chutes de neige pour faire tourner les compteurs. L'ETA Tissot (photo) reste fidèle au matériel Savoyard Jean Villeton. La Setar Bibollet s'est quant à elle tournée vers l'entreprise Arvel pour s'équiper en lames et en saleuses.



Deux exploitations agricoles sur cinq en Haute-Savoie ont au moins un de leur produit sous signe de qualité (hors bio). AOC abondance, reblochon, IGP emmental, les spécialités fromagères savoyardes sont nombreuses. Les élevages de la région sont en grande majorité tournés vers la production de lait destinée à la fabrication de ces fromages, avec une prédominance des races montbéliarde, abondance et tarine. À la clé, une bonne valorisation du lait produit dans des conditions parfois difficiles. Payée entre 540 et 580 euros/1 000 litres (en zones reblochon), la rémunération permet de compenser les surcoûts de production. De nombreuses exploitations laitières s'orientent vers la distribution en circuit court, profitant ainsi du bassin de consommation de l'axe savoyard.

une bonne monte de pneus s'imposent. « Les tracteurs doivent être bien chaussés. Les pneus sont cloutés par nos soins pour améliorer l'adhérence et deux tracteurs stationnés à 1 400 m d'altitude sont équipés de chaînes, là où les clous ne suffisent plus. » Autre précaution indispensable, la reconnaissance du parcours avant la saison, en compagnie des donneurs d'ordres, permet de repérer les nombreux obstacles qui disparaîtront sous la neige et qui risquent d'entraver la



Des canons d'épandage équipent toutes les tonnes à lisier. Ils permettent d'épandre depuis la route, jusqu'à 100 mètres de distance. Une solution pour continuer les chantiers, même lorsque le beau temps n'est pas au rendez-vous.



bonne marche de l'ensemble du déneigement : « On engage notre responsabilité s'il y a des dégâts », rappelle l'entrepreneur.

Côté tarifs, le déneigement est facturé au forfait ou à l'heure, suivant les situations. En sus, « l'immobilisation des outils tenus disponibles et en parfait état de fonctionnement du 15 novembre au 15 avril est facturée même lorsqu'il ne neige pas ». Une façon de maintenir l'équilibre financier de la prestation, à l'heure où la concurrence extérieure s'intensifie, « des entreprises de travaux publics, des agriculteurs et même des paysagistes se côtoient sur les rangs des appels d'offres. »

Travailler en hiver

L'hiver est aussi la période la plus propice aux travaux d'épandage de lisier, à condition que le sol ne soit, ni recouvert uniformément de neige, ni gelé. Compte tenu de la déclivité des terrains, les déplacements dans les champs sont limités au maximum : « Les sols sont gras et détremés. La solution idéale, c'est d'utiliser un canon d'épandage pour propulser le lisier, sans quitter la route ou le chemin ». Les deux cuves de 19 000 litres, équipées d'un système de

gestion de l'épandage par DPA (Débit proportionnel à l'avancement) et d'une pesée intégrée, ainsi que la petite sœur, d'une capacité de 11 000 litres, disposent chacune d'un canon alimenté par groupe de pompage, pour arroser jusqu'à 100 mètres de distance. « Le tout est actionné et dirigé par hydraulique », complète Stéphane Roguet.

En matière d'épandage, la Setar Bibollet a récemment conquis un nouveau marché : l'épandage de compost de boues. « La Compostière de Savoie valorise les boues issues du traitement des eaux usées dans les stations d'épuration en les mélangeant à des déchets verts. Nous épandons alors le compost sur des parcelles agricoles et sur les pistes de ski. De quoi occuper le personnel, malgré la pluie. »

Retenir le personnel

Justement, la gestion du personnel est une préoccupation pour les entrepreneurs haut-savoyards. À quelques kilomètres de là, Christian Tissot gère avec son frère une entreprise de travaux agricoles située à Poisy, qui emploie deux saisonniers chaque année. « Le recrutement est rendu difficile par la proximité de la

Suisse (à moins de 50 km, ndlr), qui propose de meilleures rémunérations aux candidats à l'embauche. Pour s'assurer les services de salariés compétents, il faut mettre le prix. » Un constat partagé par la Setar Bibollet, qui emploie jusqu'à 11 salariés aux pics d'activité. « Pour bien recruter, il faut avoir quelques arguments. Un parc machines performant, de bonnes conditions de travail et des missions de qualité peuvent convaincre certains de ne pas traverser la frontière. » Pour

le reste, la cohabitation avec le voisin helvétique ne pose pas de difficultés, « Chacun se respecte et il y a du travail pour tout le monde », conclut Christian Tissot.

Si les routes ont toujours été étroites et sinueuses en montagne, Stéphane Roguet, qui assume par ailleurs le mandat de président EDT des deux Savoie, regrette la multiplication des obstacles qui entravent la circulation des engins agricoles. « Le réseau routier évolue sans prendre suffisamment en compte nos impératifs. Plus moyen de traverser certains villages avec des machines au gabarit trop imposant. » L'entreprise Tissot regrette, elle aussi, le peu de place accordée aux activités agricoles, dans un secteur périurbain proche de la saturation. Stéphane Roguet confirme : « Le rôle économique des activités agricoles est trop souvent mis au second plan. Les entrepreneurs doivent sans cesse réaffirmer ce rôle, au côté des agriculteurs, pour assurer la pérennité de la profession. »

La Haute-Savoie, un territoire singulier

La région est un axe économique fort, qui concentre infrastructures de trans-



La puissance pour les professionnels
N°1 en Europe



Fliegl France, 44120 Vertou
Tél: 02 40 54 52 22
Email: service@fliegl-france.com

www.fliegl.com



Les achats de matériel sont réfléchis pour répondre aux contraintes spécifiques des chantiers haut-savoyards. Ici, une moissonneuse équipée d'un système de correction de pente et de dévers, afin de garantir un débit de chantier optimal.

port, zones d'activités et habitations. « La population savoyarde a doublé en 40 ans », fait remarquer Stéphane Roguet. Une dynamique économique et démographique qui n'a fait qu'accroître le phénomène d'artificialisation des sols. Les espaces agricoles mécanisables font l'objet de toutes les convoitises, celle des aménageurs en parti-

culier. Le parcellaire reste extrêmement morcelé – un hectare de moyenne d'après l'entrepreneur – même si la surface totale par exploitation marque une nette augmentation ces dernières années (conséquence mécanique de la diminution du nombre d'agriculteurs). « Des petites surfaces, c'est beaucoup de manœuvres dans les champs et une pro-

ductivité moindre à l'hectare. Les déplacements vers les parcelles prennent beaucoup de temps à cause des longues distances à parcourir pour aller d'une vallée à une autre, même lorsqu'elles ne sont qu'à quelques kilomètres à vol d'oiseau. Sans parler des obstacles. »

Le tourisme ? Une chance pour la vallée, mais une source de contraintes pour les entrepreneurs. « Le dynamisme des vallées savoyardes s'appuie beaucoup sur l'économie des sports d'hiver. L'agriculture, ce n'est plus vraiment la priorité pour les mairies », regrette Stéphane Roguet. Parce que les touristes ne doivent pas subir de nuisance pendant leur séjour, les services de voirie sont tatillonnés sur l'état de propreté des routes après le passage des engins, « on nous demande de rendre invisibles les nuisances normales liées à l'activité agricole. »

Du matériel de pointe

Même en montagne, le parc matériel des entrepreneurs impressionne. On pourrait s'imaginer à tort des outils plus modestes en taille et en technologie, en comparaison avec les entreprises implantées en plaine.

Christian Tissot explique : « 50 % des travaux agricoles se font sur les coteaux, le reste est réalisé dans les fonds de vallée, sur des espaces relativement plats. Les machines sont les mêmes qu'ailleurs, à quelques adaptations près. » Les moissonneuses, par exemple, sont toutes équipées de dispositifs de correction de pente et de dévers. L'entreprise Tissot dispose, entre autres, de moissonneuses Claas Lexion 560 et 630 Montana, une gamme qui a également séduit la Setar Bibollet. Plus que les contraintes géomorphologiques, c'est la prédominance de l'élevage bovin lait qui guide les choix d'investissement en machines. « La Haute-Savoie est un département voué à l'élevage, où les surfaces herbagères occupent l'essentiel de la surface agricole. » Cahier des charges AOC oblige (l'usage des ensilages pour l'alimentation des troupeaux y est en général proscrit), les ensileuses laissent place au matériel de fenaison. En Haute-Savoie, les prestations ont un prix plus élevé qu'en région de plaine, pour compenser les contraintes rencontrées par les entrepreneurs. « De leur côté, les agriculteurs valorisent généralement mieux leur production, par des labels en particulier. Ils peuvent également prétendre à certaines aides spécifiques aux territoires de montagne. Finalement, chacun y trouve son compte », estime-t-on à l'entreprise Tissot.

Innover

La diversification est une stratégie de développement qu'a largement adoptée la Setar Bibollet, « afin de compenser les baisses de chiffre d'affaires enregistrées dans les exploitations agricoles ». Sur une flotte qui en compte 14, deux tracteurs sont dé-



Dans l'atelier (chauffé !) de la Setar Bibollet, c'est l'heure de la vidange pour le pont arrière de ce tracteur Fendt.

diés aux travaux d'élagages pour le compte de collectivités. « En été, les travaux se font avec deux épareuses équipées de rotors herbe. Ces derniers sont remplacés par un rotor bois et une épareuse plus appropriés en hiver. » L'entreprise assure par ailleurs un service de stockage de céréales, sous le statut d'organisme stockeur. Un imposant bâtiment construit sur le terrain du siège de l'entreprise abrite une cellule de stockage d'une capacité de 3 200 tonnes, ainsi qu'une installation de séchage de céréales capable de traiter 140 tonnes/jour, « nous prévoyons de passer à 500 tonnes/jour la saison prochaine. Le séchoir à grain permet de garantir la qualité des récoltes, même lorsque celles-ci se font dans des conditions météo difficiles », assure Stéphane Roguet.

L'entreprise peut compter



« Choisir une couleur moins classique, c'est une façon de se différencier de la concurrence », affirme Stéphane Roguet. Le Fendt 933 a été choisi en robe blanche. Discret dans la neige, il s'identifie facilement dans un champ.

sur un large portefeuille de clients privés, parmi lesquels figurent la coopérative La Dauphinoise et les établissements Bernard (aliments du bétail), pour absorber l'intégralité des stocks de cé-

réales entreposés à Cornier. Jamais à court de projets, la Setar Bibollet explore désormais la piste de la méthanisation, « mettre en place une unité de méthanisation agricole, c'est un pari, mais

nous l'avons mûrement réfléchi. Reste à figoler certains aspects statutaires et à obtenir toutes les autorisations d'urbanisme. »

Olivier Wendling ■

Notre réseau



Nos nouvelles enseignes



Nos gammes



- matériel agricole
- pièces
- motoculture de plaisance

www.scar.fr

Nos offres spéciales



ENCORE PLUS PROCHES

Consultez
notre nouveau site

Un réseau d'hommes et de femmes proches de chez vous • L'assurance d'un SAV de PROS • Un large choix de produits de qualité
Des marques de notoriété • Des conseils de spécialistes • Des offres adaptées à vos besoins
250 magasins "libre service" de pièces et de consommables • Des offres promotionnelles régulières

Le déneigement, une responsabilité du maire

Si le déneigement s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du maire, ce dernier peut toutefois adapter son dispositif hivernal aux circonstances et aux lieux. Le maire va alors déployer un ensemble de moyens humains et matériels pour faciliter la circulation publique et sortir des zones urbaines isolées à la suite des intempéries. Il pourra alors solliciter le concours des exploitants, ou encore des entrepreneurs de travaux agricoles, à l'exercice de cette mission de service public.

Quelle est la réglementation ?

- L'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) met à la charge du maire le soin d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques. Le déneigement des voies en vue de permettre la commodité de la circulation publique fait donc partie des missions de police municipale du maire.

- Toutefois, les mesures que le maire doit prendre en vue d'assurer le déneigement dépendent de l'importance et de la nature de la circulation publique sur les voies, ainsi que des fonctions de desserte de celles-ci. Le maire peut alors décider, à condition de respecter le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques, de ne pas procéder au déneigement d'une voie (CAA Nancy, 1^{re} Ch., 15 octobre 1992, n° 91NC00797).

Le maire n'a dès lors pas l'obligation d'assurer un accès à toutes les habitations, en toutes circonstances et en tous lieux. Par exemple : sera prioritaire une route desservant un hôpital ; n'est pas illégal le refus de déneiger un chemin desservant une seule habitation.

- L'entretien des trottoirs par les riverains : sur le fondement de ses pouvoirs de police, le maire a le pouvoir d'ordonner, par arrêté, le nettoyage des trottoirs et des caniveaux des voies ouvertes au public par les riverains de ces voies (CE 15 octobre 1980, n° 16199 et n° 18740). Ceci inclut également le déneigement.

- Conformément aux articles L.2331-3, 3° du CGCT et 1528 du Code général des impôts, la commune peut instituer une taxe de balayage. Cette taxe est due par les propriétaires riverains des voies ouvertes à la circulation publique.

Il y a lieu de relever que l'article 317 de l'annexe II du Code général des impôts prévoyant que « le paiement de la taxe de balayage n'exempte pas les riverains des voies publiques des obligations qui leur sont imposées par les règlements de police en temps de neige et de glace » a été abrogé par l'article 97-II de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

- L'article L.2213-1 du CGCT précise que le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations.



Ainsi, il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la circulation sur les voies situées à l'intérieur de son agglomération, alors même que la commune n'a pas la charge de l'entretien de celles-ci (CE, 8 juin 1994, n° 52867).

- L'article L.5214-16 du CGCT prévoit le transfert de la compétence voirie des communes vers la communauté de communes dont elles sont membres. Le déneigement étant considéré comme une opération d'entretien, il doit être assuré par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de sa compétence voirie.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9-2 du CGCT, les maires des

communes ayant transféré la compétence voirie vers un EPCI à fiscalité propre peuvent transférer au président de cet EPCI leurs prérogatives en matière de police de la circulation et de stationnement. Dans ce cas, ce sera au président de l'EPCI, et non au maire, d'assurer la sécurité de la circulation au titre de ses pouvoirs de police.

Règles de circulation

Le Code de la route prévoit des règles dérogatoires lors de l'utilisation des engins de service hivernal en action de déneigement, sillage ou sablage, lorsqu'ils font usage de leurs avertisseurs spéciaux et sous réserve de ne pas mettre en danger les autres usagers (article R.432-4 du Code de la route).

Ces dérogations portent sur les règles : de circulation sur le bord droit de la chaussée ; de circulation sur les routes à sens unique ou à plus de deux voies ; de circulation à une vitesse anormalement réduite ; imposant un sens de circulation ; de franchissement et de chevauchement des lignes continues ou discontinues ; d'engagement d'un véhicule dans une intersection.

Quelles sont les responsabilités de la commune ?

La responsabilité de la commune peut être engagée pour défaut d'entretien normal. Même si le déneigement ne fait pas partie des obligations d'entretien normal des voies publiques incombant à la collectivité, sa responsabilité sans faute peut être engagée au regard de circonstances particulières :

- une voie en forte déclivité rendue particulièrement glissante par le tassement de la neige tombée quatre jours avant l'accident (CAA Bordeaux, 1^{er} Ch., 31 août 2006, n° 03BX01061).

- la présence d'une plaque de verglas sur la chaussée, non signalée non sablée, résultant de la fuite d'une borne fontaine (CE 23 février 1968, n° 70586).

- dès lors que la formation de verglas sur la chaussée est probable (annoncée par Météo France notamment), un traitement préventif de la chaussée doit être initié ainsi qu'une signalisation adéquate sans attendre de constater son apparition (CAA Nancy, 4^e Ch., 19 juin 2006, n° 04NC00031).

La faute de la victime est de nature à exonérer la responsabilité de la collectivité. Sont ainsi exonérés :

- la connaissance du danger par la victime qui doit l'inciter à la prudence (CAA Marseille, 4^e Ch., 8 avril 2003, n° 02MA01298).

- l'imprudence de la victime qui a emprunté une chaussée, sans nécessité, recouverte par une plaque de verglas très apparente (CE 10 juillet 1972, n° 81762).

De manière générale, la jurisprudence ne retient pas la

responsabilité de la commune lors d'accident de piéton du fait de la présence de verglas dans la chaussée : « la présence d'une plaque de glace sur la chaussée ne constitue pas un danger excédant ceux contre lesquels les usagers doivent se prémunir en prenant toutes les précautions utiles et dont ils sont tenus de supporter les conséquences » (CAA Bordeaux, 2^e Ch., 13 mai 1996, n° 95BX00141).

La responsabilité de la commune peut être engagée pour faute dans l'exercice des pouvoirs de police du maire. Le principe en la matière est le suivant : les mesures que l'autorité de police doit prendre en vue d'assurer le déneigement dépendent de l'importance et de la circulation sur ces voies ouvertes à la circulation publique. Le maire peut décider, à condition de respecter le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques et sous le contrôle du juge administratif, de ne pas procéder au déneigement de l'ensemble des voies de l'agglomération.

La responsabilité de la commune pour carence du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police est engagée en cas de faute lourde (CCA Nancy, 1^{er} Ch. 27 mai 1997, n° 92NC00602).

La responsabilité pénale peut être recherchée pour blessure ou pour homicide involontaire si, en cas d'accident, le maire a commis une faute en n'accomplissant pas les diligences normales (articles 221-6 et 221-19 du Code pénal).



MFR RÉUSSIR
autrement

**PORTES OUVERTES
2014**

Formez vos futurs collaborateurs avec les Maisons Familiales Rurales spécialisées en Agroéquipement et Maintenance



MFR LOUDEAC :	15 février et 22 mars 2014
MFR MONTAUBAN :	08 février, 26 février et 22 mars 2014
CFTA MONTFORT :	25 janvier, 8 février, 22 mars et 16/17 mai 2014
INSTITUT RURAL ELLIANT :	1 ^{er} février et 22 mars 2014
MFR CHEMILLÉ :	07/08 février et 22 mars 2014
MFR MOUILLERON EN PAREDS :	25 janvier et 29 mars 2014
MFR LA PIGNERIE LAVAL :	22 février et 05 avril 2014
MFR LEGÉ :	31 janvier/1 ^{er} février, 28/29 mars et 04 juin 2014
MFR MONTREUIL BELLAY :	08 février et 22 mars 2014
CFA / MFEO SORIGNY :	01 février, 22 et 29 mars, 24 mai 2014
MFR CONDÉ SUR VIRE :	23 mars 2014
MFR BRESSUIRE GRANGE :	15 et 16 mars
MFR SÈVREUROPE :	1 ^{er} février + 15 et 16 mars

NOUVEAU
TECHNICIEN GESTIONNAIRE
DE CHANTIER EN ENTREPRISE
DE TRAVAUX AGRICOLES ET FORESTIERS

Formations par alternance

- 4^{ème} • 3^{ème}
- CAPA • BEPA
- Bac Pro • BTSA : GDEA
- BTS : TSMA • Licence professionnelle

Formations qualifiantes :

- Certificat de Spécialisation
- CQP : technicien de maintenance

Les engins de service hivernal

Les engins de service hivernal sont définis à l'article R.311-1 du Code de la route. Il s'agit de : « véhicules à moteur de transport de marchandises, d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes, ou de tracteurs agricoles appartenant aux collectivités gestionnaires des voies publiques ou aux personnes agissant pour leur compte, lorsqu'ils sont équipés d'outils spécifiques destinés à lutter contre le verglas ou la neige sur les voies ouvertes à la circulation publique ; un arrêté du ministre chargé des transports définit les caractéristiques de ces outils ».

Les caractéristiques des outils destinés à la lutte contre le verglas ou la neige sont précisées par l'arrêté du 18 novembre 1996 relatif aux poids, dimensions et signalisations des engins de service hivernal.

Ainsi, peut être utilisé comme engin de service hivernal : un véhicule à moteur de transport de marchandises d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 3,5 tonnes ; un tracteur agricole appartenant à une collectivité territoriale ou à une personne agissant pour son compte.

Cet engin peut être équipé simultanément de l'un ou des outils suivants : à l'avant du véhicule, un outil de raclage ; un ou deux outils de raclage latéraux ; à l'arrière du véhicule, un outil d'épandage des produits de salage ou de sablage ; un outil rotatif frontal ou latéral d'évacuation.

Le poids total autorisé en charge de l'engin de service hivernal ne doit pas dépasser les limites suivantes : véhicules à moteur à deux essieux : 21 tonnes ; véhicules à moteur à trois essieux : 28,5 tonnes ; véhicules à moteur à quatre essieux ou plus : 35,5 tonnes ; véhicules articulés : 42 tonnes.

Enfin, sa largeur maximale ne doit pas excéder les limites

suivantes : 3,70 m pour les véhicules équipés d'un outil de raclage frontal circulant sur une route à chaussée unique ; 5 m pour les véhicules équipés d'un outil de raclage frontal circulant sur une route à chaussées séparées par un terre-plein central ; 3,70 m en position repliée et 7,50 m en position ouverte pour les véhicules équipés d'outils de raclage latéraux, ces dispositifs doivent obligatoirement être repliés en circulation de transfert ; 3 m pour les véhicules équipés d'un outil rotatif d'évacuation.

Par ailleurs, lorsque l'engin de service hivernal est équipé : d'un outil frontal : celui-ci ne peut pas dépasser l'avant du véhicule de plus de 3 mètres ; d'un outil d'épandage arrière : celui-ci ne doit pas dépasser de plus de 2 mètres l'extrémité arrière du véhicule.

Les engins de service hivernal étant des véhicules à progression lente, ils doivent être équipés de dispositifs de signalisation lumineuse adéquats, notamment de feux bleus spéciaux et de dispositifs complémentaires de signalisation par éléments fluorescents ou rétro réfléchissants (article R.313-28 du Code de la route).

Passage aux mines

Conformément aux termes de l'article R.106, alinéa 8, du Code de la route, tout engin de service hivernal doit subir, avant sa mise en circulation et après autorisation du constructeur, une réception à titre isolé par le service de la Drire, dès lors que les limites prévues par les dispositions du Code de la route relatives aux poids et dimensions sont dépassées ou qu'il a subi des transformations notables au sens du Code de la route.



© Anivel

Le Code de la route prévoit également des règles particulières sur la vitesse de circulation, limitée à 50 km/h (article R.413-11 du Code de la route), sur l'interdiction du dépassement des engins de service hivernal en action (article R.414-17 du Code de la route).

La participation des exploitants agricoles au déneigement

L'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, modifiée par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010, permet aux exploitants

agricoles d'apporter leur concours aux communes, aux intercommunalités et aux départements en assurant :

- le déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale montée sur son propre tracteur ou, le cas échéant, sur celui mis à disposition par la commune, l'intercommunalité ou le département ;
- le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale au moyen de son propre tracteur et de son matériel d'épandage ou, le cas échéant, de celui mis à

disposition par la commune, l'intercommunalité ou le département.

Ainsi, la participation des exploitants agricoles au déneigement n'est possible que si les deux conditions suivantes sont remplies : l'exploitant doit utiliser son propre tracteur ou celui mis à sa disposition par la collectivité territoriale ; la lame doit obligatoirement être mise à disposition de l'exploitant par la collectivité territoriale.

Si l'exploitant agricole utilise son propre tracteur, il est dispensé de l'obligation de le soumettre à une nou-

velle réception par le service des mines.

La participation des exploitants agricoles au service hivernal doit garder un caractère accessoire dans leur activité. Elle ne doit ni par son ampleur, ni par son objet, créer une concurrence déloyale à l'encontre des entreprises du secteur concurrentiel.

Conformément aux dispositions de l'article R.221-20 du Code de la route, les conducteurs de plus de 16 ans, des véhicules et appareils agricoles attachés à une exploitation agricole sont dispensés de permis de conduire.

Rémunération ou non de l'exploitant agricole

L'exploitant agricole qui apporte son concours à la commune en assurant le déneigement des routes peut être rémunéré par celle-ci. Dans ce cas, et dès lors qu'il utilise exclusivement la lame de déneigement fournie par la collectivité, il bénéficie de l'assurance contre les accidents du travail de la commune, dans la mesure où il a été déclaré. Si l'exploitant agricole participe bénévolement au déneigement, il est alors considéré comme collaborateur occasionnel de la collectivité territoriale.

Responsabilité de la collectivité

L'exploitant agricole qui intervient occasionnellement pour déneiger la voie publique bénéficie du régime de res-

ponsabilité sans faute applicable à la collaboration occasionnelle. Ainsi, lorsqu'il subit un dommage du fait de son concours à une mission de service public, la responsabilité de la collectivité publique bénéficiaire de ce concours est engagée à son égard.

Lorsqu'il cause des dommages dans l'exercice de sa mission de déneigement, l'exploitant agricole relève du même régime de responsabilité que les agents

publics. Il convient alors de distinguer la faute de service de la faute personnelle, celle-ci permettant à la collectivité locale d'exercer une action récursoire à son encontre.

Si des dommages sont causés par la lame de déneigement équipant le tracteur et fournie à l'exploitant agricole par la collectivité territoriale, celle-ci voit sa responsabilité engagée dans l'utilisation qui en est faite.



Le recours à des prestataires de services

Pour effectuer les opérations de déneigement, la commune peut également faire appel à un prestataire de services contre rémunération, dans le cadre d'un marché public. Il peut s'agir d'une personne publique (service de l'État, conseil général, établissement public...) ou d'une personne privée.

La commune sera tenue de respecter les règles applicables à la passation de tout marché public, notamment les principes de publicité et de mise en concurrence. Le prestataire sera responsable des dommages causés à l'occasion de l'exécution du marché.

Source : fiche
Info Maires Groupama ■

Ficelle Sainte Germaine

Le lien le plus sûr vers la performance



***88,6% des utilisateurs apprécient** la qualité de pressage qui évite le gaspillage.

***85,6% des utilisateurs attestent** de la bonne résistance à la rupture.

*Résultats 2012 de l'enquête conduite auprès de 150 Entrepreneurs de Travaux Agricoles.

Notre métier : vous aider à bien faire le vôtre.

Ficelle Sainte Germaine, la performance, preuves à l'appui!

CONTACT, SERVICES, INFORMATION : **SUIVEZ LE LIEN...** www.sainte-germaine.com



 **Sainte Germaine**
LE LIEN LE PLUS SÛR VERS LA PERFORMANCE

Chenilles adaptables : des réponses

Les chenilles animent les conversations. Attention toutefois à bien mesurer les conséquences réglementaires d'une transformation au profit d'un système de chenilles adaptables. Nous avons évoqué le sujet dans le n°76 d'EDT Magazine, voici des réponses avec l'interview de Thierry Langle, responsable technique de l'unité de recherche technologie pour la sécurité et les performances des agroéquipements au sein d'Irstea.

Le tracteur agricole est-il un outil réglementé ?

Les tracteurs agricoles ou forestiers doivent être considérés comme des équipements de travail. À ce titre, ils sont soumis aux obligations générales de sécurité. Ils ne doivent donc pas exposer les personnes à un risque d'atteinte à leur santé ou à leur sécurité. Autorisés à se déplacer sur les voies ouvertes à la circulation, les tracteurs doivent également respecter les prescriptions du Code de la route.

Que doit-on entendre par tracteurs à chenilles ?

Les tracteurs sont dits à chenilles s'ils ont été conçus pour que leurs mouvements et leurs directions soient assurés par des chenilles. Le décret du 30 septembre 2005 définit et classe les tracteurs suivant différences catégories. Les tracteurs classiques sont de catégorie T, avec des sous-catégories 1 à 5 en fonction de leur gabarit et de leur vitesse. Les tracteurs à chenille sont de catégorie C, avec des sous-catégories 1 à 5, en fonction des mêmes variables que ceux de catégorie T.

Tous les tracteurs à chenilles sont-ils soumis au même régime ?

Il faut différencier deux situations. On trouve d'une part les tracteurs neufs qui ont été réceptionnés par les autorités européennes compétentes, avec des chenilles. Cette réception européenne garantit que les tracteurs conçus avec des chenilles sont effectivement conformes aux règles techniques applicables aux tracteurs neufs, en matière de sécurité des



Certains tracteurs entrent dans la catégorie C. Ils sont réceptionnés avec des chenilles et sont conformes aux prescriptions du Code du travail et du Code de la route.



Les offres de chenilles adaptables se développent. Difficile de conjuguer transformation des véhicules et respect des réglementations.

travailleurs et pour la circulation sur voie ouverte. Aucun problème, dans ce cas, pour utiliser ces engins.

D'autre part, on voit circuler des tracteurs qui ont été réceptionnés CE en catégorie T (tracteurs à roues) et sur lesquels ont été installées des chenilles adaptables en lieu et place des roues. Pour ces tracteurs, la prudence s'impose.

Les tracteurs réceptionnés CE en catégorie T, qui sont ensuite équipés de chenilles peuvent-ils circuler sur la voie publique ?

En tout état de cause, ces tracteurs ne correspondent plus au type initialement réceptionné.

Ils ont subi une transformation qui pourrait être considérée comme notable au sens du Code de la route et dans ce cas devraient faire l'objet d'une nouvelle réception à titre isolé, auprès des services de la Dreal (ex Drire, service des mines), ainsi que d'une déclaration à la préfecture du département avant de circuler sur route. Cette procédure, que l'on rencontre également pour les automobiles, les camions, les motocycles, etc. permet de certifier, après examen et essai, qu'un tracteur modifié individuellement satisfait aux règles techniques en vigueur.

Une réception à titre isolé n'est pas une mince affaire. Il faut présenter un certain nombre de garanties, certificats et attestations, parmi lesquels un accord écrit du constructeur du véhicule d'origine. À l'heure actuelle et à ma connaissance,

il n'y a pas d'exemple de réception à titre isolé pour un tracteur équipé de chenilles adaptables. Il faut bien mesurer les conséquences du remplacement des pneumatiques par des chenilles. Si le tracteur, dans sa nouvelle configuration, n'est pas réceptionné en bonne et due forme, il n'est pas autorisé à circuler sur la route.

À défaut de circuler sur route, peut-on imaginer transporter les tracteurs non conformes par porte-char jusqu'au lieu de chantier ?

Cette solution ne règle pas tous les problèmes. Mettre entre les mains du personnel de l'entreprise un tracteur non conforme engage la responsabilité de l'employeur, au regard du droit du travail. Les équipements de travail doivent être maintenus en état de conformité avec les règles techniques de construction applicables lors de leur mise en service. Le Code du travail n'impose pas, à proprement parler, de conserver le matériel dans son état d'origine, mais exige que la sécurité du matériel modifié soit au moins équivalente. Dans le cas des chenilles, l'accès au poste de travail, l'exposition du conducteur aux éléments en mouvement peuvent se trouver modifiés. Plus largement, le comportement du tracteur n'est plus le même, en matière de freinage en particulier. L'obli-

Il existe pour l'heure un certain flou sur ce qui peut être fait ou non en matière de chenilles. Les équipementiers qui vendent des chenilles adaptables doivent apporter à leurs clients des réponses claires et argumentées pour informer les entrepreneurs de leurs obligations. Il ne faut pas non plus hésiter à solliciter le constructeur du tracteur avant d'entreprendre une modification.

gation de sécurité qui pèse sur l'employeur doit inciter les entrepreneurs à bien raisonner leur choix.

Quels conseils donner aux entrepreneurs ?

S'ils souhaitent installer des chenilles sur un tracteur équipé de roues à l'origine, les entrepreneurs doivent impérativement se poser un certain nombre de questions : les transformations ne remettent-elles pas en cause la sécurité de mes salariés ? Ai-je correctement évalué les risques occasionnés par l'utilisation des chenilles ? La circulation sur route sera-t-elle possible ? Dans quelles conditions ? Mon assurance couvrira-t-elle les sinistres occasionnés par ce matériel ?...

On peut conseiller aux entrepreneurs de bien informer leurs salariés et pourquoi pas de les former à la conduite en sécurité, avec chenille. Consigner par écrit dans le dossier technique et dans la notice d'utilisation toutes les modifications effectuées sur le tracteur, y compris celles qui visent à prévenir les risques liés à la mise en place de chenilles, n'est pas une mauvaise idée.

Olivier Wendling ■

Nota : à l'horizon 2016, un nouveau règlement européen entrera en vigueur et modifiera certaines règles techniques relatives aux tracteurs agricoles. À suivre donc.



Toujours une longueur d'avance!

HOMOLOGUÉ EN FRANCE

PÖTTINGER

France

www.poettinger.fr

Demandez-nous une démonstration gratuite!



PICK-UP EXTRA-LARGE

de 2.36 m, 8 rangées de dents, repliage hydraulique des roues



autoCut

L'affûtage automatique des couteaux est un brevet PÖTTINGER. Il augmente la finesse de coupe, la performance et économise du carburant.



PÖTTINGER

France



Observatoire économique national

Filière Forêt-Bois : les chiffres ETF du 4^{ème} trimestre 2013

Suite aux travaux de la fédération nationale EDT au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt, les Entrepreneurs de Travaux Forestiers sont désormais enquêtés dans le baromètre trimestriel de conjoncture, dont voici les principaux résultats.

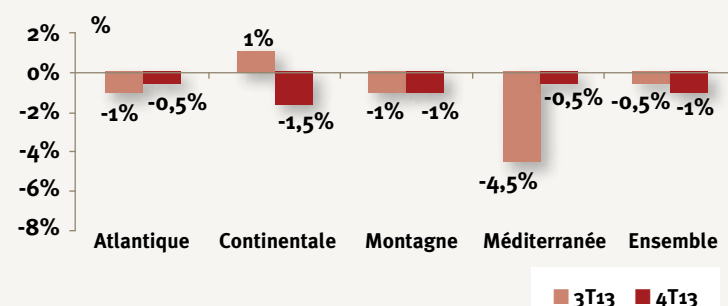
L'activité des entrepreneurs de travaux forestiers affiche un recul limité à - 1 % au cours du quatrième trimestre 2013 comparativement au quatrième trimestre 2012, faisant suite à - 0,5 % pendant l'été.

Opinion des professionnels ETF

En moyenne, les chantiers les plus éloignés se trouvent à 98 km de l'entreprise, soit une distance jugée stable par 70 % des entrepreneurs, comparée au trimestre précédent (96 km).

Les prix d'achat restent orientés à la hausse pour la majorité de professionnels, notamment au niveau des pièces d'usure (pour 67 %).

1 Évolution* du chiffre d'affaires : un recul de 1 % en moyenne nationale



* par rapport au même trimestre de l'année précédente

2 Orientation des tarifs des prestations

Type de prestation (exploitation)	Opinions sur l'orientation des tarifs par rapport au 3 ^{ème} trimestre 2013 (en % d'entreprises)		
	Hausse	Baisse	Stagnation
Feuillus bois d'œuvre	12	9	79
Feuillus bois d'industrie	12	9	79
Feuillus bois énergie	14	9	77
Résineux bois d'œuvre	12	10	76
Résineux bois d'industrie	12	9	79
Résineux bois énergie	11	10	79

Il y a réduction du nombre d'intervenants constatant une détérioration de leurs marges (32 % au lieu de 44 % au 3^e trimestre). Recul également de ceux observant une hausse (9 % au lieu de 16 %).

4 Anticipations à 6 mois en pourcentage d'entreprises

- Intentions d'investissement : **21%**
- Intentions d'embauche : **13%**

3 Carnets de commandes : 14,2 semaines de travail en moyenne (14,4 semaines au trimestre précédent)

Type de prestation (exploitation)	Opinions sur l'évolution des carnets de commande par rapport au 3 ^{ème} trimestre 2013 (en % d'entreprises)		
	Hausse	Baisse	Stagnation
Feuillus bois d'œuvre	18	17	65
Feuillus bois d'industrie	18	16	66
Feuillus bois énergie	19	15	66
Résineux bois d'œuvre	18	14	68
Résineux bois d'industrie	16	12	72
Résineux bois énergie	18	13	69

5 Le Top 10 des préoccupations des chefs d'entreprise

	% d'entreprises	Évolution du classement à 3 mois d'intervalle
1. Prix d'achat	38	+ 3 places
2. Contraintes réglementaires et environnementales	30	=
3. Difficultés de trésorerie	23	- 2 places
4. Problèmes liés aux délais de paiement	13	- 1 place
5. Carnets de commande	13	=
6. Difficultés de recrutement	13	=
7. Pérennité de l'entreprise à court terme	9	+ 2 places
8. Charges/Fiscalité	8	entrée
9. Relations avec les banques	7	- 2 places
10. Approvisionnement	7	=

Total supérieur à 100 % du fait des réponses multiples.

Gestion des relations humaines : comment en faire un avantage ?

Laure Toulouse, conductrice de travaux dans son entreprise familiale du Nord, mène actuellement des recherches inédites sur les relations humaines dans le milieu des entreprises de travaux agricoles qui pourraient servir à tous.

Laure Toulouse, 28 ans, est diplômée d'un DUT Gestion des Entreprises et Administration. Elle a intégré l'entreprise de ses parents en 2004. « J'ai suivi cette formation assez généraliste, mais grâce à la formule contrat de professionnalisation, j'ai acquis la spécificité du milieu agricole », affirme-t-elle. Ses parents, Philippe et Marie-Josèphe Toulouse-Achte, sont entrepreneurs de travaux agricoles depuis les années 1980 à Volckerinckhove dans le département du Nord, au sud de Dunkerque.

Périodes de flux tendus

Betterave, chicorée et petit pois ponctuent la vie de cette structure 100 % agricole et familiale. Avec 15 salariés et jusqu'à 30 en saison, forcément il y a des périodes de flux tendus qu'il faut savoir gérer, tant au niveau du personnel que de la clientèle. Laure et sa mère se chargent de cette mission délicate.

La transmission de l'entreprise sera un autre enjeu, dans quelques années. Laure pourrait s'associer avec son frère Emmanuel. Au cœur de ses préoccupations, les relations humaines. La jeune femme suit actuellement une formation universitaire pour en démêler les contraintes et en tirer le meilleur parti pour le quotidien de l'entreprise, un as-

pect qui contribue sans nul doute à son développement durable.

Un Ducerh à l'université de Lille

Diplôme universitaire de compétences en relations humaines (Ducerh), tel est le nom de ce diplôme unique en France, dispensé à Lille et accessible à Bac +2. On y parle notamment d'analyse transactionnelle, de programmation neuro-linguistique ou encore de communication non violente. Derrière ces notions à première vue plutôt abstraites et ardues, se cachent des outils de pratiques relationnelles et organisationnelles concrètes. « J'apprends des choses très intéressantes par rapport à la gestion des conflits, par exemple où on a besoin de prendre de la hauteur, explique Laure Toulouse. Nous sommes en face de clients exigeants qui ont des besoins, et de nos salariés. C'est notre rôle de gérant que de communiquer pour comprendre les besoins des autres, trouver des points d'accord, c'est d'autant plus évident dans nos entreprises où nous sommes dans un management de proximité. »

Réalisation d'un mémoire

La jeune femme s'est attelée à la seconde phase de sa formation, un mémoire, sur un thème qui lui est propre,



Laure Toulouse, conductrice de travaux, planche sur la gestion des relations humaines, une manière aussi de montrer que les femmes ont un rôle à jouer pour faire avancer le secteur des entreprises de travaux agricoles. En 2007, elle et sa mère Marie-Josèphe ont mis en place l'ISO 14001 dans l'entreprise, avec l'association EDT Perspectives qui regroupe aujourd'hui une vingtaine de structures.

« Spécificité de l'entreprise familiale, atouts et freins par rapport à une entreprise sans liens familiaux », mais qui pourrait sans doute parler à bon nombre d'entrepreneurs. Au travers d'entretiens au sein d'une entreprise familiale puis dans une autre qui est affranchie de ce lien, complétés par la lecture d'ouvrages spécialisés, Laure Toulouse trace des pistes pour éloigner justement les risques de conflits. La possibilité de créer une charte de fonctionnement au sein de l'entreprise ou de mettre en place des conseils de famille, des commissions, où chacun peut s'exprimer et avoir un rôle défini, peut y aider. « Qui recrute ? Par qui et comment sont prises les grandes décisions, les stratégies d'avenir ?

Mais aussi comment répartir les dividendes ou revendre ses parts ? L'objectif dans ce type d'entreprise est d'éviter les non dits, les alliances parallèles », évoque-t-elle. « Ces travaux m'aident dans mon quotidien et je compte rédiger une charte pour notre entreprise. Nous sommes à la veille de la transmission et nous ne serons plus dans une gestion de couple, mais de frère et sœur dans laquelle un nouveau point d'équilibre est à créer. »

Frédéric Ripoché ■

À lire aussi sur www.fnedt.org : le témoignage de Laure Toulouse sur son métier de conducteur de travaux (rubrique métiers/le guide des métiers).

Des entrepreneurs leaders sur le bois énergie

Le potentiel de développement en bois énergie existe, le ministère de l'agriculture estime qu'il faudra augmenter l'exploitation de la ressource d'environ 12 millions de m³ annuellement. Les entrepreneurs relèvent le défi.

« Il y a de la place, dans la mesure où la demande continue d'augmenter... » Voilà 16 ans maintenant que François Pasquier et ses associés ont misé sur le bois énergie en Franche-Comté. « En 1998, il n'y avait personne pour nous acheter de la prestation, nous nous sommes donc dirigés vers la production/vente de plaquettes forestières et bocagères. C'est quelque chose qui passait pour une curiosité il y a 15 ans ; aujourd'hui on peut considérer que c'est intéressant, mais cela nourrit encore largement des fantasmes. Beaucoup de gens sont poussés à faire ce métier et connaissent par la suite bien des déconvenues. » Aujourd'hui sa SARL réalise environ 35 000 tonnes de bois décheté en prestation et l'équivalent de 15 000 tonnes en vente. Si l'on regarde l'activité sous l'angle du chiffre d'affaires, la proportion est inverse : 70 % en vente et 30 % en prestation, « Les deux se complètent bien dans l'organisation annuelle du travail. »

Une activité, de multiples réalités

Lancée en 1998 dans un marché qui se cherchait encore, la SARL de François Pasquier a opté pour une approche originale : les associés ont choisi la location de plateforme à des collectivités. « Tout le monde y trouve son compte : les collectivités



Nombreux sont les professionnels qui estiment que l'avenir de la filière passera avant tout par le développement de l'exploitation forestière, particulièrement dans les zones aujourd'hui inaccessibles techniquement.

avaient envie de développer le bois énergie sur leurs territoires. Nous, nous étions plus sereins au niveau investissements et avons pu acheter des machines, des camions. » Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'entreprise de Denis Delestrez connaît une croissance (4 personnes en 2000, 20 en 2010 et 40 en 2013) liée notamment au développement de l'activité transport et au partenariat initié avec Bois Énergie Nord Ouest, le gestionnaire de la plateforme de Fleurbaix dans laquelle il a investi 1,8 million d'euros en 2010 et dont

il assure la logistique. Une formule relativement souple qui donne satisfaction à l'un comme à l'autre. « J'ai actuellement 28 camions dont 16 de forte capacité à fond mouvant adaptés au bois énergie et nous transportons annuellement entre 60 à 70 000 tonnes de plaquettes forestières. Si nous sommes une entreprise de travaux agricoles, le bois énergie est devenu, pour nous, très important (50 % du CA de la société). »

« Après la tempête de 1999 nous avons été sollicités pour nettoyer les forêts »,

explique pour sa part Alain Berjon, gérant de la SARL Sotra en Aquitaine. Un déclic qui se concrétise en 2004 par la production de plaquettes forestières, « Il s'agissait alors de répondre à la demande d'industriels. » Peu à peu, l'entreprise se concentre sur la demande des particuliers et des collectivités. Sur un marché en pleine mutation et qui intéresse de plus en plus les gros opérateurs énergétiques, l'entreprise travaille aujourd'hui avec Cofely Services (groupe GDF Suez). L'activité bois énergie a nécessité la création d'une

plate-forme de 2000 m² qui produit annuellement l'équivalent de 5 000 tonnes de plaquettes forestières et mobilise 4 personnes, dont une à plein-temps. Le bois énergie c'est également pour Jean-Marc Chauviré, installé dans le Morbihan, une aventure collective. Avec 5 associés, il a créé en 2006 Bois Énergie Ouest Environnement. « Nous avons tous une activité d'élagage et la même problématique : que faire des branches de bord de route ? Nous avons créé la SARL et loué une déchiqueteuse. Il y a 6 ans nous étions à 6 000 m³ de plaquettes, aujourd'hui on doit frôler les 100 000 m³. Quasiement tous nos contrats se font sur du bois stocké, ce qui nous oblige à avoir une grosse quantité de surfaces couvertes. En tout, entre les différents sites, pour être le plus proche possible des

chaufferies, nous en sommes à 6 500 m² couverts ». La structure compte plus d'une centaine de clients (coopératives et, surtout, bâtiments collectifs : maisons de retraite, piscines, etc.).

« On voyait des chaudières s'installer. L'idée était de récupérer les rémanents et de les utiliser sur ce créneau », explique Philippe Zaplotny. Son entreprise commercialise aujourd'hui entre 8 et 10 000 tonnes de produit, « Notre objectif est de doubler d'ici deux ans. Nous faisons également 30 000 tonnes en prestation de broyage. C'est un marché porteur, c'est évident. Ma crainte, c'est l'approvisionnement. » Pour se faire une place sur ce créneau il aligne aujourd'hui 1 500 m² de surfaces couvertes sur les communes de St-Germain-l'Herm et de Charbonnier-les-Mines, et le bois énergie entre déjà



L'une des problématiques qui se pose aux producteurs de plaquettes vient du coût du transport jusqu'aux plateformes sur lesquelles le bois est transformé.

pour 50 % dans le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Assurer la croissance

L'avenir ? « Le premier problème, c'est assurer la croissance. Depuis 3 ans, nous sommes sur des courbes de l'ordre de +15 à 20 %, or, un développement de 10 % par an peut être fatal à une entreprise. Il faut en effet acheter le bois un an à l'avance, assurer le stockage, le transport... Les marges que nous

avons aujourd'hui ne nous permettent pas de financer un développement supérieur à 10 % » insiste François Pasquier. Autre problème : « Il n'y a aucune formation spécifique aujourd'hui en bois énergie, on se forme sur le tas. En la matière, on en est encore aux balbutiements, alors que le marché est en pleine explosion... » Denis Delestrez, dans le Pas-de-Calais, imagine quant à lui le développement de l'activité

EUROFOREST

le salon forêt-bois en pleine nature

2014



19 > 21

Juin 2014

Saint-Bonnet-de-Joux (71)
Bourgogne - France

l'évènement forestier incontournable!

35000

visiteurs

1

allée de circulation

300

exposants

400

marques représentées

www.euroforest.fr



Organisation

LA FILIÈRE BOIS EN BOURGOGNE

CFBL

Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

Le Village Créatif 03 85 27 91 00



La commercialisation des plaquettes forestières demande bien souvent des investissements immobiliers conséquents afin de répondre aux exigences du marché.

surtout dans l'exploitation forestière ; « Il y a deux ans, globalement, on n'exploitait que 30 % de l'augmentation naturelle des forêts. Les 70 % restants, nous ne sommes pas capables aujourd'hui d'aller les chercher par manque de moyens techniques et il faudra ensuite tout mettre en œuvre pour en assurer la pérennité (plantation). Il y a là tout un travail qui reste à faire. »

Un sentiment que partage Alain Berjon : « Le gros souci, ça va être de mobiliser la ressource, c'est pour cela que l'on s'est associé avec le groupe Alliance Forêt Bois (qui regroupe les trois coopératives forestières du Sud-Ouest). On va rapidement être en concurrence avec les papetiers, dans la mesure où nous allons être obligés de passer à des bois de dimensions plus importantes. L'autre grosse difficulté, c'est l'accès à la forêt. Le bois énergie, c'est quelque chose qui voyage très mal. L'idéal serait de pouvoir faire du bois énergie directement en forêt et avec autre chose que du bois d'opportunité. » Jean-Marc Chauviré, dans le Morbihan,

ajoute : « On attend actuellement la réponse de l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur un projet d'exploitation du bois en zone humide ou pentue. Il y a des ressources non négligeables en entretien régulier ; tout ce qui est aujourd'hui délaissé par les agriculteurs. Notre ressource, on la trouve par ailleurs avec les gens du TP : ouvertures de routes, de lotissements ».

Autre phénomène : l'arrivée des grands opérateurs énergétiques. « Il y a de la demande, mais il y a du monde sur le marché, en particulier de gros opérateurs (groupe Total), et donc aucune garantie au final », souligne Pierre Calmet, installé à Camarade (Midi-Pyrénées). Pour lui, le marché du bois énergie est essentiellement constitué par les collectivités. C'est pour atteindre un volume suffisant qu'il fait partie d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), montée avec deux autres producteurs de plaquettes (2 000 à 2 500 tonnes annuelles au total). Un phénomène qu'a également intégré Jean-Marc Chauviré en

travaillant avec de grands groupes comme Dalkia et Suez, porteurs de projets importants.

Des coûts qui augmentent

Par rapport au gaz, le bois énergie conserve une certaine marge de manœuvre : « Nous sommes à près de 85 euros la tonne rendue chez les industriels, alors que l'équivalent gaz se situe autour de 150 euros la tonne », explique Alain Berjon. Jean-Marc Chauviré soulève cependant un problème : « Aujourd'hui on continue à livrer des chaufferies avec les prix d'il y a trois ans ! Et nous avons de plus en plus de difficultés à trouver du bois d'opportunité. »

« Les volumes de bois énergie sur pied existent en forêt, mais à un coût nettement supérieur à celui que l'on a aujourd'hui. Cela aura forcément un impact sur le coût de revient de la plaquette forestière ! » indique Philippe Zaplotny. Il insiste également sur le coût du transport, « cela représente entre 25 et 30 % du coût de la plaquette. L'idéal serait de multiplier les plateformes

en bordure des forêts et de déchieter sur place. Le transport de plaquettes est bien plus simple à gérer. Aujourd'hui le bois brut est stocké chez nous entre 6 et 8 mois, avant d'être déchiété. Il est encore stocké 3 à 4 mois sous les hangars avant de pouvoir être commercialisé. » Autre point que soulève Pierre Calmet : « Si les collectivités sont les moteurs incontournables du bois énergie, le moins disant, prévaut aujourd'hui trop souvent sur le reste. Il y a des perspectives, mais le problème actuellement c'est que nous n'avons pas de visibilité au-delà de 2 à 3 mois. J'ai été obligé de me tourner vers la vente de granulés, en palettes ou en vrac, c'est ce qui m'a permis de tenir. » Au final, si les chiffres laissent envisager un certain dynamisme, la filière bois énergie est actuellement à une étape charnière, qu'il s'agit pour ses acteurs de bien négocier.

Daniel Saliou ■



www.allglobe.com

Une Gamme complète de Pneumatiques à la Hauteur de vos Exigences !

A550

A345

A390

A845 (FARM PRO)

Agriculture / Flotation / Forêt / Multiservices / Industriel / Chantier ...



www.socah.fr

SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

France NORD - Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 - nord.pneus@socah.fr

France SUD - Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 - sud.pneus@socah.fr

Documentation complète sur simple demande.

LE MEILLEUR DE LA TECHNIQUE ET UN RÉSEAU DE SAV UNIQUE



Fabriqué par

JENZ

“En vidéo sur www.noremat.fr”

Valormax DMC56-120



NANCY
03 83 25 77 78

AUXERRE
03 86 94 07 93

LYON
04 74 68 79 25

NÎMES
04 66 02 19 30

GAILLAC
05 63 41 28 15

BORDEAUX
05 56 31 53 54

CHOLET
02 41 75 00 89

RENNES
02 99 37 65 07

La station de lavage : un service ouvert à tous les professionnels

En prenant la décision de construire une station de remplissage, lavage et traitement collectif des effluents phytosanitaires, la Sarl Decouzon « Locagri » a fait figure de pionnière. L'entreprise peut aujourd'hui se prévaloir de proposer un service complet et sécurisant.

[Teuillac, Gironde] Le 23 janvier, à 15 heures, une foule d'entrepreneurs se presse près d'un bâtiment flambant neuf, érigé non loin d'un axe fréquenté. Ils sont accompagnés par des représentants de collectivités, qui par leur présence à cette inauguration, saluent le travail de longue haleine mené par Daniel Decouzon afin de proposer un nouveau service aux agriculteurs : la gestion de leurs effluents, notamment phytosanitaires.

Au-delà des obstacles

L'inauguration de la station de traitement intervient quatre ans et demi après la prise de décision par les entrepreneurs de se lancer dans le projet. Ils se sont heurtés à de nombreux freins : refus du permis de construire au motif que l'installation ne revêt pas un caractère agricole, préemption du terrain par la mairie, modifications des exigences de distance en limite de propriété (5 puis 10 mètres), obligation de couvrir l'installation qui sera ensuite supprimée... Le conseiller régional, impliqué dans ce projet, regrette d'ailleurs que les interlocuteurs ne connaissent pas toujours le sujet. Comme toute entreprise avant-gardiste, la Sarl Decouzon « Locagri » a ainsi rencontré de nombreux obstacles sur son parcours.



Au terme d'un projet initié en 2008, la Sarl Decouzon « Locagri » met à disposition des exploitants une installation permettant le remplissage et le lavage des pulvérisateurs, le retraitement des effluents phytosanitaires, ou encore le lavage des machines à vendanger dans le respect des normes en vigueur.

Pour obtenir la reconnaissance du caractère « collectif » de cette installation, l'entrepreneur a dû agréger autour de lui vingt utilisateurs, lesquels se sont engagés par écrit à utiliser la sta-

tion. L'installation est classée « ICPE 2795 » (« installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses au sens de la rubrique n° 1000 de la no-

menclature des installations classées ou de déchets dangereux). Une nomenclature qui a aussi évolué en cours de projet (arrêté du 23 décembre 2011), obligeant son porteur à refaire le dossier.



L'inauguration de la station collective de remplissage, lavage et retraitement des effluents phytosanitaires a eu lieu en présence de Robert Barrière (président EDT Gironde), Jean-Franck Blanc (maire de Teuillac), Gérard Napias (président FNEDT) et Bernard Bournazeau (5^{ème} sur la gauche), le conseiller régional dont la collaboration a été saluée par le porteur du projet, Daniel Decouzon (4^{ème} en partant de la gauche).

De nouveaux freins sont apparus à l'heure du financement : « *Nous, entrepreneurs de travaux agricoles, n'existions pas auprès de la région* » explique Daniel Decouzon, avant de saluer le travail mené par Virginie Cherprenet, l'animatrice d'EDT Aquitaine. Les aides publiques issues de la région Aquitaine, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (établissement public dépendant du ministère du développement durable) ainsi que du fonds européen Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) permettront finalement de financer 73 % du projet, pour 80 % théoriquement éligibles. Soit presque 190 000 euros sur la totalité du montant, 260 000 euros hors taxes.

Un processus largement automatisé

L'installation a été conçue par la société Axe Environnement (Romilly-sur-Seine, Aube). Deux zones distinctes permettent d'assurer la récupération et le traitement d'eaux issues, soit des pulvérisateurs, soit du lavage des machines à vendanger. L'équipement est adapté à chaque utilisation. Le stockage de produits phytosanitaires est aussi permis sur ce site, où un bâtiment de 162 m² (trois travées de 6 m en longueur, 9 m de largeur) a été érigé pour abriter l'ins-

tallation. En temps normal, les eaux de pluies collectées sont redirigées vers le séparateur d'hydrocarbures et vers un déboureur.

Lorsqu'un utilisateur se présente devant le portail, et s'identifie à l'aide du badge qui lui a été fourni, des électrovannes ferment systématiquement ce circuit. C'est alors que l'on prend conscience du niveau d'automatisation. Michel Le Noach, Responsable du développement chez Axe Environnement, parle ainsi d'une « *sécurisation automatique* » : l'utilisateur est constamment orienté durant le processus de remplissage ou de rinçage de son pulvérisateur. Toutes les phases sont affichées sur le terminal de commande, et ne peuvent être effectuées de façon précipitée.

À la fin du processus, le bruit des vannes motorisées et de l'eau laisse présager du début d'une phase de lavage. L'utilisateur obtient alors un ticket sur lequel l'ensemble des informations sont indiquées : consommations du jour – dont quantité d'effluents et eaux de rinçage – mais aussi consommations totales sur une période définie. Un mail est simultanément adressé au bureau de la Sarl Decouzon.

Des résidus en fin d'année

Tous les flux associés au badge d'un utilisateur sont



L'ensemble des opérations est contrôlé depuis un boîtier dans lequel chaque utilisateur insère sa carte. Il reçoit en fin de processus un ticket précisant les quantités récupérées.

La Sarl Decouzon « Locagri »

Basée à Teuillac (33), à une quarantaine de kilomètres au nord de Bordeaux, la Sarl Decouzon « Locagri » assure principalement l'application de produits fumigants à l'aide d'outils de travail du sol conçus par ses soins. Elle intervient notamment dans les sols sableux des Landes, où cette pratique précède une culture de carottes, tous les quatre ans environ. Tous ses salariés disposent du certificat « Décideur en prestation et services » : « *Qui peut le plus peut le moins* » expliquera Daniel Decouzon, associé-gérant de l'entreprise, avant de justifier ce niveau de formation par la possibilité de valider les chantiers effectués et prendre d'éventuelles décisions. Mettant aussi en place des essais pour les firmes phytopharmaceutiques, l'entreprise réalise une cartographie des prestations depuis plus de dix ans, et a doté ses conducteurs de tablettes tactiles pour l'envoi immédiat des comptes rendus d'activité.

VÉHICULES DE TRANSPORT ROLLAND



Tél: 02 98 85 13 40
Fax: 02 98 21 38 15
info@remorquerolland.com

REMOQUES ROLLAND

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE GAMME ROLLFORCE SUR WWW.REMORQUEROLLAND.COM





L'Evapophyt traite les effluents phytosanitaires par évaporation forcée. La quantité de déchets qui doit ensuite être retraitée, correspond à un millième du volume initial.

comptabilisés, et donneront lieu à une facturation annuelle. Dans le cas où un utilisateur laissait déborder son pulvérisateur lors du remplissage, il devrait alors s'acquitter d'un paiement pour gérer la quantité correspondante. Un fonctionnement responsabilisant l'utilisateur, malgré la faible marge d'erreur que lui laisse une procédure clairement affichée sur l'écran de contrôle. On notera qu'un modem relie l'installation au siège de l'entreprise, quand quatre caméras permettent d'en contrôler le fonctionnement à distance.

Commercialisé par la société Résolution, le procédé Evapophyt est agréé pour le retraitement automatique des effluents phytosanitaires. Les molécules d'eau sont extraites par évaporation forcée, au travers de charbons actifs. Contrairement à certains dispositifs concurrents, le traitement peut aussi être effectué l'hiver. Considérés comme « déchets industriels spéciaux » (DIS), les charbons et les boues résiduelles seront envoyés vers un centre de traitement agréé (il en existe actuellement une cinquantaine en France) pour

être incinérés. Résolution assure leur prise en charge, ainsi que la maintenance de la station. Le ratio de déchet est estimé à 1/1000^{ème}.

La chaudière de l'Evapophyt est alimentée par du carburant, ce qui explique la présence à proximité d'une cuve à gazole. Initialement installé au nord, il sera bientôt déplacé côté sud, et couplé à un chauffe-eau solaire pour optimiser le bilan énergétique de l'installation. Daniel Decouzon vient d'ailleurs d'y ajouter un débitmètre : « Il permettra de contrôler les gains liés aux futures modifications ; et pourrait être utile pour notre future comptabilité analytique » (l'administration dispose d'un droit de regard de cinq ans). Pesant 250 kg et alimenté en 220 V/30 A, l'Evapophyt pourrait aussi être utilisé de façon mobile par les prestataires de services.

Une installation sur mesure

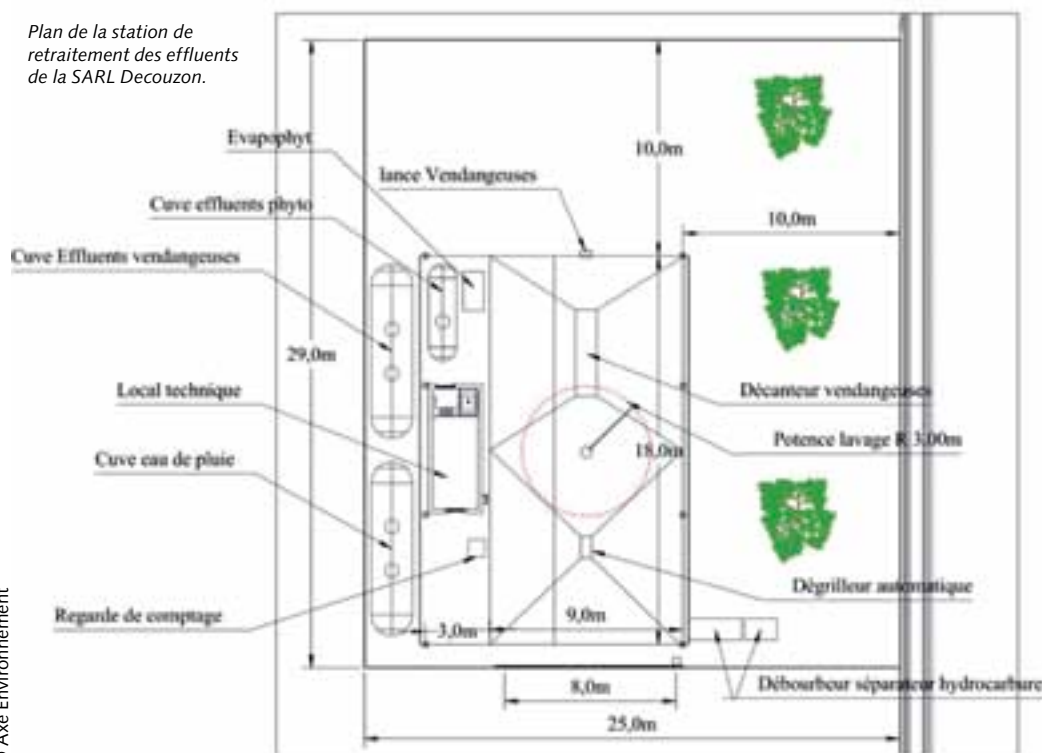
L'Evapophyt pourra traiter 50 litres d'effluents chaque jour (soit 18 m³/an).

La société montpelliéraine précise que le dimensionnement de l'installation dépend de la région concernée, du nombre de pulvérisateurs, et bien sûr des cultures concernées chez les exploitants. Elle propose aussi deux autres solutions, dont les capacités s'échelonnent de 33 litres à 2 m³ par jour ; mais celles-ci ne sont toutefois pas agréées pour un spectre de produits aussi large que l'Evapophyt.

A priori, peu d'ombres restent au tableau pour les futurs utilisateurs. « Pour nous qui sommes basés à un kilomètre de l'entreprise, la question ne se posait même pas, remarquera un salarié en charge de l'application de produits phytosanitaires dans une exploitation adhérent au projet. Il y aurait peut-être le problème de l'attente ; les conditions favorables pour traiter sont les mêmes pour tous » s'interrogera celui-ci.

Parmi la foule d'entrepreneurs venue assister à l'inauguration, nombreux sont ceux qui identifient leur clientèle âgée de 50 ans et plus – parfois réfractaire à l'investissement – comme susceptible d'être séduite par ce projet limitant l'investissement en propre. En organisant une telle inauguration, Daniel Decouzon souhaitait pour sa part « communiquer pour qu'un maximum d'agriculteurs utilisent la station, mais surtout montrer au grand public que l'agriculture relève le défi environnemental ». Ce jour-là, il aura suscité l'intérêt de nombreux entrepreneurs. L'expérience de la Sarl Decouzon pourra enrichir la réflexion de ces prestataires, et peut-être leur permettre d'ajouter une nouvelle corde à leur arc.

Plan de la station de retraitement des effluents de la SARL Decouzon.



**"... une charge
de 4 à 50
tonnes"**



Colaert Essieux dispose d'une vaste gamme de suspensions mécaniques de type tandem. Ces suspensions peuvent recevoir l'ensemble de nos essieux, en fixes comme en suiveurs. La personnalisation des trains roulants est totale, outre le choix des essieux, il est possible de choisir l'empattement, la largeur de l'entraxe ressorts, le type de ressort, le type de montage (normal ou surbaissé)...

Les suspensions mécaniques sont efficaces aussi bien sur les routes que sur les chemins. En effet, elles sont un bon compromis entre l'utilisation agricole et routière, puisqu'elles offrent une bonne stabilité lors des déplacements routiers et permettent un débattement efficace des essieux en utilisation agricole.

Ces suspensions sont disponibles avec des ressorts multi-lames ou paraboliques, simplifiées ou à bielles, normales ou surbaissées et du carré d'essieu de 60 à 150 mm pour une charge de 4 à 50 tonnes.



Demi-tandem



Tandem



Tridem



Quadrem

www.colaertessieux.fr



COLAERT ESSIEUX

11/bis Route nationale 59189 Steenbecque FRANCE
Tel. +0033 (0)328438550 - Fax +0033 (0)328436863
commercial@colaertessieux.fr - www.colaertessieux.fr

© COLAERT ESSIEUX - ADR GROUP | 2013



ensilea

WWW.ENSILEA.COM

Vente directe producteurs aux utilisateurs
de films, ficelles, filets agricoles

Prix usine au service des ETA

Possibilité de paiements échelonnés



contact@ensilea.com

 **N°Vert 0805 374 269**

Quand le cardan est banni des chantiers de terrassement

La transmission par cardan est désormais bannie des grands chantiers de terrassement. Éliminer cette source d'accidents contraint les prestataires à mettre en œuvre des solutions pas toujours satisfaisantes. À défaut, ils devront quitter les chantiers.

En vertu de leur politique « risque zéro », les principaux donneurs d'ordres du secteur de la construction et du terrassement ont désormais banni le cardan des grands chantiers. C'est aux prestataires utilisant des tracteurs agricoles qu'il incombe de trouver des solutions, quitte à s'imposer de nouvelles contraintes.

La prise de force tue

Selon une étude menée par la MSA de 2009 à 2011(*), un décès sur trois survient à la suite du contact de la victime avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé. Sur cette période, huit personnes ont perdu la vie après avoir été happées par un arbre de transmission à cardan ou une prise de force.

C'est aussi à la suite d'accidents mortels que les grands groupes de BTP (Vinci, Eiffage, Eurovia) ont banni le cardan.

Après un accident survenu en 2004 (un prestataire happé par la prise de force lors du remplissage de sa citerne), Vinci Construction et Terrassements avait souhaité écarter le cardan de ses chantiers. Pour autant, la mesure n'avait pas été suivie, ou trop peu. Malgré l'envoi de courriers par Vinci à ses prestataires durant l'été 2012, il aura fallu attendre l'été 2013 et ce que certains qualifient de « grand coup d'arrêt », pour que tous les prestataires soient sommés de se conformer à la règle : il n'y aura désormais plus aucun cardan sur les chantiers.

Sommés de trouver des solutions

Une majorité d'entrepreneurs prestataires utilisent des machines à transmission par cardan : bennes TP et citernes dotées d'un compres-



Remplacer le cardan par un kit d'entraînement hydraulique convient pour la majorité des bennes ou citernes d'arrosage. Plusieurs solutions adaptables existent sur le marché.

seur, épandeurs de chaux, broyeurs forestiers ou malaxeurs de sol. Pour les premières, peu de problèmes. Certaines sont déjà équipées d'une centrale hydraulique entraînée en direct : la pompe est connectée sur le manchon de prise de force, sans aucun élément intermédiaire. Et lorsque cela n'est pas le cas, l'utilisateur peut se tourner vers les fournisseurs qui proposent des kits de transformation (voir encadré). Leur

coût est compris entre 1 500 et 3 000 euros, selon l'équipement déjà présent sur la machine. Une ombre au tableau : « La prise de force ne fait plus rien, alors que l'hydraulique est à fond et provoque des problèmes en été si le refroidisseur d'origine n'est pas suffisamment dimensionné » relève Bernard Guilloteau, entrepreneur vendéen qui intervient sur les chantiers avec des arroseuses (tonnes à lisier) et malaxeurs.

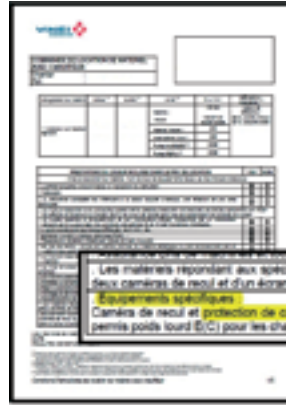
LGV SEA : les entrepreneurs mobilisés sur le plus grand chantier d'Europe

La ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (dite « LGV SEA ») doit permettre de relier Paris à Bordeaux en un peu plus de deux heures (contre 3 actuellement). Les 340 km de voies ferrées créées sur le tronçon Tours-Bordeaux, impliquent une large mobilisation des entrepreneurs de travaux du sud ouest. Ils viennent ainsi en appui des 560 engins mobilisés par Vinci Construction Terrassement, pour gonfler les rangs avec 1 000 machines supplémentaires. La phase de terrassement devrait s'achever dans le courant de l'année, pour une mise en service prévue en juillet 2017. À son terme, près de 90 millions de m³ auront été remués sur 3 800 ha.



Hydrokit : des solutions pour supprimer les cardans

Le kit de suppression de cardans conçu par Hydrokit répond aux exigences de matériels tractés. Le fournisseur vendéen propose plusieurs versions suivant l'application (tonnes, bennes, etc.). Différentes solutions sont proposées : un moteur alimenté directement à partir du distributeur du tracteur, ou une centrale indépendante comprenant la pompe (65 à 116 l/min), le moteur, le manchon, le support, le réservoir (25 à 90 litres) et la connectique.



Les bons de commande des plus importants donneurs d'ordres (Eiffage, Eurovia, ou ici Vinci) précisent désormais la présence d'équipements spécifiques : pompe hydraulique ou tôles de carénage selon le matériel considéré.

S'il convient aux matériels dont le besoin de puissance est relativement faible, l'entraînement hydraulique ne peut en revanche transmettre la puissance requise par un broyeur de pierres ou un broyeur forestier ; encore moins pour un malaxeur. Cette situation a pu mettre en porte-à-faux plusieurs prestataires vis-à-vis de leur donneur d'ordres ; lesquels ont désormais pris acte de l'absence de solutions satisfaisantes. « La direction a été obligée de reconnaître que dans certains cas, il n'existait pas de possibilité », témoigne ainsi un conducteur de travaux.

Une solution sans l'être

Pour pouvoir continuer à travailler, les entrepreneurs intervenant au malaxage ou broyage se sont tournés vers des artisans, qui ont conçu des solutions sur mesure. Christophe Lefort, entrepreneur en Lorraine, a pu intervenir de nouveau après avoir doté son broyeur forestier et son malaxeur de sol de protections télescopiques amovibles, conçues en acier et caoutchouc (tapis de mine). Il a dû quitter le chantier durant la phase de validation au siège du groupe (un mois). Pour lui, le coût s'est élevé à 1 000 euros au minimum, sans compter la perte d'activité.

Appelée à se généraliser

Le bon de commande ou contrat, établi spécifiquement pour chaque chantier, précise désormais que le cardan doit être remplacé par une pompe hydraulique. Ou pour les malaxeurs et broyeurs, par un carénage inamovible. Tous les malaxeurs de marque Rabaud livrés sur le chantier de ligne à grande vitesse Sud Europe Aquitaine, ont reçu l'équipement spécifique conçu par ce constructeur, une option facturée 900 euros environ.

S'il est désormais accepté par le donneur d'ordres, le carter de protection complique la maintenance ; « le graissage du cardan devrait être effectué toutes les deux heures dans certaines conditions » remarque Christophe Lefort. Or, les donneurs d'ordres veulent une protection inamovible : « On sou-

haite imposer une protection physique permanente ; qui ne doit pas se démonter en trois minutes avec deux boulons », explique Éric Mazières, du service prévention chez Vinci, concédant que certaines solutions actuelles « relèvent du bidouillage ». La périodicité d'entretien s'avère même incompatible avec une procédure établie – après une longue période d'évaluation – chez ce groupe de BTP : les clés du tracteur doivent être remises au chef de chantier durant la phase d'entretien.

Les entrepreneurs de travaux qui n'ont pas répondu aux exigences de sécurisation sont désormais écartés des chantiers. « Depuis un an, la consigne est claire : pas de matériels non-conformes ! On peut encore tolérer l'absence de dispositif sur certains chantiers de courte durée, mais ça ne

va pas durer », prévient Éric Mazières. Les autres ont pu continuer à travailler, parfois après une longue période d'interruption. Mais pour plusieurs d'entre eux, la solution mise en place ne satisfait qu'à moitié. Le grand coup d'arrêt de l'été 2013 aura toutefois présenté un intérêt indéniable : celui de sensibiliser une nouvelle fois les conducteurs aux risques que présentent les transmissions par prise de force.

G. L. G. ■

(*) Étude MSA « Les décès des non-salariés agricoles à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle en 2009, 2010 et 2011 ». Publication juin 2013.



Pour les malaxeurs (stabilisatrices de sol) ou broyeurs, la seule solution semble en revanche de concevoir un carter de protection. Fabriqué par l'entrepreneur, il présente parfois plusieurs inconvénients, dont celui de compliquer l'accès aux graisseurs.

Le rendez-vous du bois énergie

Le salon dédié à la filière bois énergie se tiendra cette année du 13 au 16 mars à St-Etienne. Pour sa 15^{ème} édition, plus de 380 exposants et sociétés seront représentés, avec une couverture de la filière de A à Z.



Sur 25 000 m² de surface brute, le salon Bois Énergie rassemble une large gamme d'équipements de chauffage au bois, de types de bio-combustibles et de filières d'approvisionnement, que ce soit pour chauffer la maison, l'entreprise ou une collectivité locale. Plus de 20 000 visiteurs sont attendus : professionnels (jeudi-vendredi) et grand public le weekend. Depuis la gestion forestière jusqu'à la production d'énergie par cogénération ou chauffage direct, en passant par la production et la distribution des différents types de combustibles, les professionnels peuvent venir voir les dernières avancées technologiques et les nouveaux services du secteur bois énergie.

La remise des prix du Concours de l'innovation

Un panel d'experts a été choisi pour présélectionner les candidats en amont de l'événement, à partir d'une liste d'environ 25 dossiers. Après une visite de chaque stand par le jury, puis une délibération, les prix seront annoncés le 13 mars au soir. Ils récompenseront les innovations dans quatre catégories : matériel d'approvisionnement et combustible ; chauffage central à bois pour le secteur domestique ; chauffage d'appoint à bois pour le secteur domestique ; production d'énergie à partir du bois pour les secteurs collectif et industriel.

Démonstrations en extérieur

Dans une grande zone d'exposition en extérieur, 500 m³ de bois seront fendus, déchiquetés, hachés, coupés, sciés, pressés et compactés par 40 machines en fonctionnement, depuis la scie à main jusqu'aux lignes industrielles entièrement automatisées pour la production de combustibles bois. Ainsi, les visiteurs pourront découvrir les différents aspects de l'exploitation, forestière et de la production de combustibles bois.

Retrouvez les entrepreneurs forestiers EDT de Rhône-Alpes sur le stand E24, hall A, du 13 au 16 mars.

Groupe de travail « Bois énergie » FNEDT le vendredi 14 mars à 10h30, sur le stand.



Les conférences et les ateliers

Dans l'espace Conférence, à l'entrée du hall A, se dérouleront les conférences sur des sujets de fond du secteur bois énergie.

Judi 13 mars 10h-12h30 - Conférence Cibe « Réseaux de chaleur : un vecteur de développement du bois-énergie »

Proposée par la commission « Stratégie de développement et promotion de la chaleur au bois » du Cibe, avec le soutien de l'Ademe. Différentes présentations sont prévues, suivies d'échanges et de débats en salle. Parmi les sujets abordés : les réseaux de chaleur au bois, leurs aspects économiques, juridiques et financiers, les modes de gestions (régie et concession), les aides publiques et les retombées pour le territoire.

Avec la participation de : Clarisse Fischer (Cibe), Thomas Duffes (Amorce), Serge Defaye (Debat), Eddie Chinal (Kalice), Carmelo Lauricella (Dalkia), David Bremond (ADEME Rhône-Alpes), Lionel Tricot (RAEE), Bruno De Monclin (Cibe). Cette matinée de conférences sera complétée par une visite technique de la toute nouvelle chaufferie bois de Montreynaud, l'après-midi du jeudi 13 mars.

Judi 13 mars après-midi - Conférence Propellet France « Granulés de bois... Objectif qualité »

Propellet France, l'association nationale du chauffage au granulé de bois, proposera une conférence sur le granulé et la qualité de 13h30 à 15h10, avec la participation de : Eric Vial (Propellet France), Mathieu Campargue (RAGT), Nicolas Audigane (SER) et Thierry Autric (Qualit'Enr).

Cette conférence sera suivie d'un atelier sur la certification ENplus de 15h30 à 17h30. Enfin, la demi-journée Propellet sera complétée par une soirée « Propellet Tour » spécifiquement dédiée aux prescripteurs, organisée en partenariat avec les « 5 à 7 de l'éco-construction ». Cette soirée de 20h30 a pour objectif de présenter la filière, les atouts de ce chauffage et les points techniques. Sur inscription.

Vendredi 14 mars 10h-12h - Conférence UCFF-GCF « Approvisionnement responsable en bois : qualité et traçabilité »

Produire durablement et massivement de la plaquette forestière de qualité, sécuriser les approvisionnements, avec l'innovation et le travail en réseau. Le marché du bois énergie est particulièrement complexe et requiert une forte technicité. La

demande en plaquettes forestières n'a jamais été aussi forte et tend à augmenter de façon considérable dans les années à venir. Pour répondre à ces besoins et sécuriser les approvisionnements, les producteurs doivent se rassembler et travailler en réseau afin de massifier leur production, tout en s'intégrant dans une logique de gestion durable des forêts. Aujourd'hui, la qualité, la traçabilité et la durabilité des produits font la différence dans le choix de l'offre. L'innovation et la R&D permettent d'augmenter les rendements des machines, d'améliorer la chaîne de production et la qualité des produits.

Vendredi 14 mars après-midi - Conférence Fibra « Approvisionnement bois de qualité en région Rhône-Alpes »

Sécurisation des approvisionnements plaquette et Rhône-Alpes (Absra) ; production et commercialisation de bois bûche sec par les entreprises de la marque Rhône-Alpes Bois Bûche (RA2B) ; production et commercialisation totale de bois sec ; séchage naturel ; séchage par benne soufflante (SARL AVI RL) ; séchoir mixte solaire/thermique (SAS Barraquand) ; séchoir thermique (SARL Sylvéo Bois energie) ; le contrôle de l'humidité : équipement des entreprises (FIBOIS 07/26) ; le self-service du bois bûche/granulé (Bois 2000).

Dans l'espace forum, hall B, se tiendront diverses présentations et ateliers des exposants et partenaires de l'événement.

Judi 13 mars - « Les exposant parlent »

Les exposants auront la possibilité de s'exprimer au cours de courtes interventions, afin de présenter leurs produits et services innovants, et échanger avec les visiteurs du salon.

Vendredi 14 mars - Gagnants du Concours de l'Innovation



Entrée gratuite au salon !

Les visiteurs peuvent se pré-inscrire en ligne et recevoir un e-badge d'accès libre au salon multi-journées.
www.boisenergie.com

nidal Le Spécialiste du BOIS-ENERGIE au service de vos compétences ! 

NOUS AURONS LE PLAISIR DE VOUS PRESENTER NOS NOUVEAUTES :

Stand EXTERIEUR-A21 

NOUVEAU  **NOUVEAU**  **NOUVEAU** 

NIDAL - 2, rue Vauban - ZI n°2 - 68170 RIXHEIM
Tél : 0389.318.585 - Fax: 0389.318.580 - info@nidal.fr - www.nidal.fr

AGRIP

CONSTRUCTION RESTAURATION



20 Rue de la République - 68100 RIXHEIM
Tél : 03 89 31 85 85 - Fax : 03 89 31 85 80
www.agripfrance.com

Nouveautés Agritechnica (2^{ème} partie) : viser les économies d'intrants

Après les tracteurs et les matériels de récolte dans le précédent numéro du magazine *Entrepreneurs des Territoires*, c'est sur les matériels de pulvérisation et les matériels dédiés à la fertilisation que nous nous arrêtons ce mois-ci. Des domaines dans lesquels la quête de précision se poursuit. En bois énergie, en revanche, particulièrement dans la culture des TCR, de nouvelles solutions font leur apparition.

Sans surprise, sur Agritechnica 2013, les matériels dédiés aux effluents organiques – citernes à lisier et autres automoteurs d'épandage – ont envahi les halls. Ce secteur reste en quête de perfectionnement pour répondre aux objectifs de rentabilité et d'acceptation par la société civile, deux critères que les fabricants de pulvérisateurs continuent à poursuivre.

Pulvérisation : en quête de la dose parfaite

Au parc des expositions de Hanovre, cette année, les spécialistes de l'application phytosanitaire semblaient poursuivre un objectif commun : appliquer très exactement la juste dose, et dans toutes les conditions.

L'allemand **Damman** s'est ainsi attaqué à la problématique des courbes, avec son dispositif C-C-A (pour « Curves Control Application »). Un ajustement du débit et/ou de la pression compense alors les écarts de dose entre les différents tronçons de la rampe. Notons à ce propos que Case IH a lancé un dispositif similaire, à l'occasion du renouvellement de l'automoteur Patriot destiné au marché nord-américain.

Le fouettement des rampes peut également multiplier ou diviser par quatre les doses sur certaines zones. Le dispositif « Swing Cut » présenté par **Lemken** permettrait de mieux gérer ces excès et manques de produits. Le constructeur remplace les traditionnels boudins élastomères du dispositif anti-fouettement par des amortisseurs à fluide magnéto-rhéologique et électro-rhéologique (réagissant respectivement aux impulsions magnétiques et électriques). Des capteurs réagissent aux mouvements de la rampe et, lorsque les seuils critiques sont dépassés, adaptent en temps réel l'intensité d'amortissement.

Le pulvérisateur traîné Lemken Vega sera disponible en trois volumes (3 000, 4 000 et 5 000 litres). L'inclinaison de ses rampes SEH aluminium (15 à 30 m de largeur) est gérée électroniquement grâce à des capteurs de rotation. Lemken combine mât et parallélogramme pour travailler dans les cultures les plus hautes. Le constructeur a aussi veillé à concevoir les circuits les plus courts pour limiter le volume résiduel.

D'autres, enfin, travaillent davantage sur le maintien d'une hauteur régulière de la rampe avec la culture cible. S'il utilise aussi des amortisseurs actifs contre le fouettement, **Horsch** propose le « boom control » qui implique une gestion distincte de la hauteur du cadre et des extrémités de rampe (voir n° 77). En option, les porte-buses doubles ou quadruples sont écartées de seulement 25 cm, pour réduire la distance entre la rampe et la culture ; le risque de dérive est alors minimisé. En France, le constructeur proposera dès 2015 le modèle traîné 8 GS dans des capacités de 6 000, 7 000 et 8 000 litres. Il se caractérise par une cuve en acier inoxydable, ou encore par ses rampes (21 à 36 m) à fixation brevetée sur un parallélogramme hydraulique.

John Deere mise davantage sur la simplicité de mise en œuvre. Ses nouveaux pulvérisateurs traînés M700 « i » et M 900 « i » adoptent une gestion automatique du remplissage, de la hauteur rampe et des coupures de sections. Quant aux R900i, ils sont désormais proposés avec la sélection des buses depuis la cabine. Pour la commande, un levier multifonctions accompagne la nouvelle console GS1100.





La rampe Damman de 36 mètres équipée du dispositif C-C-A.



Rampe en carbone de 36 m chez Altek : moins de 390 kg !



Le projet IX préfigure le trainé de grande capacité Kverneland Vicon.



Gamme désormais complète chez Maschio Gaspardo Unigreen.



Une solution pour limiter la surface d'exposition, chez Inuma.

possible d'augmenter la capacité du pulvérisateur arrière avec de l'eau claire, de la bouillie, ou encore de partir aux champs avec deux bouillies différentes. Le constructeur aura aussi profité du salon pour recueillir les attentes des utilisateurs, appelés à venir « défier les ingénieurs » présents sur le stand. Objectif : obtenir avec la future génération d'appareils traînés « le meilleur produit du marché ».

John Deere a dévoilé sur le salon ses nouveaux modèles traînés M700 (2 400, 3 200 et 4 000 litres, rampe à triple repliage jusqu'à 30 m), conçus pour la France, le plus gros marché du constructeur dans ce domaine. Ils sont disponibles dans une version « i » caractérisée notamment par la gestion automatique du remplissage, de la rampe et des sections. Les R900i sont désormais proposés avec la sélection des buses depuis la cabine.

L'offre en pulvérisateurs traînés de grand volume est en forte expansion. **Hardi** décline par exemple son Navigator en deux capacités (5 000 et 6 000 litres) ; mais chez ce constructeur, l'actualité reste plutôt marquée par l'adoption de la régulation DynamicFluid4 (lire n° 70) sur l'automoteur Alpha Evo.

Le pulvérisateur traîné Vega de **Lemken**, présenté à l'état de prototype en 2011 et dévoilé cette année dans sa version finale, est accompagné par une cuve frontale de 1 100 litres baptisée Gemini. Elle sera disponible en deux versions : pour eau claire/engrais liquide uniquement, ou pour une application « phytosanitaire » avec agitateur et rinçage.

La cuve frontale, grande vedette de la précédente édition, se fait finalement plus discrète cette année. Remarquons toutefois la présentation par **Kverneland Vicon** d'une cuve frontale Isobus, dotée de son propre système de rinçage et de multiples automatismes. Il est alors possible

Fertiliser lors du travail du sol

La fertilisation localisée au travail du sol affiche des résultats intéressants, particulièrement dans le cas du phosphore. Convaincus que son efficacité deviendra un critère important, deux constructeurs ont lancé une trémie portée associable avec leurs outils de travail du sol. **Horsch** et **Strom Bednar** présentaient ainsi des matériels d'une ressemblance frappante : leur largeur permet un remplissage au godet, mais surtout, tous deux disposent d'une double distribution. Il s'agit alors de placer semences et/ou engrais à deux doses et deux profondeurs différentes.



La Ferti-Box FB de Bednar affiche un impressionnant volume de 4 400 litres ; et même 6 400 litres avec des rehausseurs. Cloisonnable (à 50/50 ou 60/40), elle dispose de deux modules de dosage inox à entraînement électrique. En position arrière, le châssis et l'attelage spécifique permettent d'y atteler l'outil de travail du sol.



La trémie portée Horsch Partner est disponible en deux versions : frontale de 1 800 litres pour une association avec le Terrano FX, ou arrière de 2 800 litres pour une association avec les déchaumeurs plus lourds. Tous les déchaumeurs Horsch en activité peuvent accéder à la fertilisation. La trémie est cloisonnée à 70/30 et mise sous pression.

Des outils pour valoriser les lisiers

Comme les engrais minéraux, le lisier et le digestat issu des installations de méthanisation doivent désormais être appliqués de façon ciblée, pour éviter un préjudice écologique et valoriser au mieux la valeur fertilisante.

Première solution : mesurer cette valeur fertilisante de façon précise pour l'adapter aux besoins de la culture. **John Deere** travaille actuellement à adapter sa solution proche infrarouge dédiée à l'analyse des fourrages, pour des effluents

d'élevage dont le spectre diffère. La modulation des quantités apportées pourrait être automatique avec les tracteurs de la marque, après activation d'une licence spécifique. **Fliegl** suit une voie similaire, et propose un capteur infrarouge pour mesurer les composants du lisier (N, NO₃-, P et K), puis adresser des consignes au système Flow Control. Basé sur l'utilisation d'une pompe électrique – plus légère, fiable et silencieuse – il facilitera par ailleurs la documentation des opérations d'épandage. On notera aussi que le constructeur exposait sur le salon une tonne à lisier dotée d'un essieu télescopique et du « Vario Sense », système adaptant automatiquement le report de charge sur l'anneau.

Second axe : enfouir avec la plus grande précision. Aujourd'hui, l'enfouissement prend un caractère obligatoire dans de nombreux Länder. Il s'agit alors de localiser l'effluent dans une zone parfaitement définie. Et parfois de limiter les excès, comme en atteste l'enfouisseur **Schuitemaker** doté de coupures de sections. La volonté d'assurer un travail du sol efficace et non un simple recouvrement a aussi un impact sur les matériels exposés. **Amazone** et **Kongskilde** profitent ainsi d'une demande accrue : le premier vient de présenter une version enfouisseur du déchaumeur à disques Catros, quand le second propose son Vibroflex dans une telle configuration depuis quelques années déjà. D'autres, à l'image de **Pekka** et **Fliegl**, répondent à la demande de possesseurs de tonnes à lisier dépourvues de relevage, par des enfouisseurs traînés fixés sous le châssis. Cette configuration implique davantage de maniabilité. Chez **Bomech** en revanche, la configuration



Le capteur proche infrarouge John Deere HarvestLab analysera bientôt les lisiers.



Fliegl associe la mesure des unités fertilisantes à la pompe électrique Flow Control.



Cet enfouisseur Duport de 12,30 m répond aux exigences du trafic contrôlé.



Enfouisseur Pekka attelé sur le châssis. Une solution à l'absence de relevage.



Bomech envisage de retenir une configuration traînée pour les automoteurs.

Un sillon d'avance ! MASTER 3



traînée répond à l'utilisation d'automoteurs dont la largeur ne permet pas un repliage latéral.

Le strip-till vise davantage à limiter les pertes d'azote ammoniacal lors de l'enfouissement (1,5 à 2,5 kg/m³ selon certains exposants), et préparer simultanément le futur lit de semence. Associer les opérations peut s'avérer déterminant dans les rotations courtes du type maïs ensilage-mélanges céréaliers-maïs ensilage.

Le Néerlandais **Vermac** propose le Maxplacer, un enfouisseur décliné en de multiples versions (4, 6, 8 ou 12 rangs, avec interrangs de 45 à 75 cm). Seule la présence d'un broyeur répartiteur Vogelsang différencie cet appareil du strip-till Orthman fabriqué aux USA. On notera que deux tuyaux alimentent chaque rang ; le lisier peut être localisé à deux profondeurs différentes. La largeur de transport reste limitée à 3 mètres.



En broyage, spécialistes et polyvalents cohabitent

Chaque année, un quart de la surface d'exposition est consacré aux matériels d'élagage, de débardage, d'entretien des chemins ou encore de production du bois bûche. Les exposants bénéficient notamment d'une aire extérieure pour montrer les matériels en fonctionnement. En intérieur, les ventes de l'édition 2013 sont sans aucun doute des broyeurs.

Les premiers sont des modèles larges, 8 à 9 mètres le plus souvent, qui répondent à l'obligation d'éliminer les résidus de maïs ensilage pour limiter la propagation des agresseurs (chrysomèle, pyrale). Les seconds font 1 à 1,50 m de largeur, ils reprennent le plus souvent la structure de têtes d'épareuses, et visent le débroussaillage de zones pentues. Ils sont entraînés par de petits robots, dont l'offre est en plein essor.

Probablement aucun autre matériel n'aura été mis en avant comme ces « robots de débroussaillage » : le modèle 750 RC chez AS-Motor, le modèle I-Cut4 à motorisation diesel de 50 ch chez **Ferri**, ou encore le Celest 250 doté d'un bras d'élagage (hauteur maxi : 4 mètres) chez **CoupEco**.

Mais ces robots ne sont pas cantonnés à des largeurs de travail restreintes, comme en témoigne **McConnel** avec son RoboPower 140 : il adopte deux trains de chenilles caoutchouc à entraînement hydrostatique, un moteur Deutz de



EXCLUSIF

Innovation VARI-MASTER

Mécanisme de largeur variable entièrement intégré dans la poutre : protection totale contre les agressions extérieures (chocs, poussière, corrosion...).

www.kuhn.fr



élevages | cultures | paysages
be strong, be **KUHN***

*soyez fort, soyez KUHN



140 chevaux et deux relevages pour travailler sur 4 mètres de largeur. La télécommande fonctionne jusqu'à 150 m distance.

Pour des applications plus lourdes, **PrimeTech** présentait sur le salon son nouveau PT-175, qui vient enrichir une gamme déjà composée de 3 modèles (275 à 600 ch). Plus maniable et compact que ses prédécesseurs, le PT-175 adopte un moteur Cummins de 4,5 l de cylindrée, une transmission hydrostatique, et un train de chenilles Berco de 500 ou 700 mm de largeur. Il affiche alors une pression au sol de 330 ou 260 g/cm². Ce nouveau modèle pourra entraîner des broyeurs forestiers de 1,45 à 2,05 m de largeur de travail. PrimeTech a aussi remis au goût du jour la cabine et les points d'entretien du modèle PT-300 (275 ch).

Il y a des domaines où l'emploi d'automoteurs n'est pourtant pas aussi légitime. Le tracteur agricole peut s'avérer redoutablement efficace pour l'élagage, ou encore l'entretien des chemins. Ainsi, **Pöma** propose depuis 40 ans des plaques vibrantes, rouleaux et lames de nivellement pour tracteurs agricoles. Les rouleaux visent notamment la réfection des chemins de desserte forestière. Ils sont préférés aux plaques vibrantes pour leur pression supérieure et la faculté d'enfourer les pierres. Le modèle exposé peut travailler dans l'axe ou en déporté (+/- 800 mm).



Elkaer fournit des solutions d'élagage spécifiques, telles qu'un lamier à cinq scies autorisant la coupe des branches sur près de 2,40 m. Le constructeur allemand a, cette année, présenté un fleco destiné à être attelé sur relevage avant. La combinaison avec un lamier monté sur chargeur frontal se montre alors particulièrement efficace au travail. Elkaer le prouve, vidéo à l'appui : toutes les branches sont coupées et regroupées en un seul passage.

Sur le salon, les nouveautés étaient curieusement moins nombreuses dans le domaine du déchiquetage. Si deux acteurs n'avaient pas jaugé le ressenti des visiteurs à propos de leur broyeur-récupérateur, la principale attraction aurait pris

place chez Jenz avec une nouvelle déchiqueteuse HEM 583. Disponible en version traînée (« Z ») ou sur camion porteur (« R-Truck »), elle affiche une ouverture 68 x 120 cm, et pourra traiter des diamètres de 56 cm maxi. Elle dispose d'un rotor de 820 mm de diamètre, doté de 12 ou 24 couteaux. Jenz s'attaque par ailleurs à la récolte des taillis à courte rotation.

Un broyeur forestier récupérateur chez **Schmidt**. Il pèse 3 000 kg et exige un tracteur de 250 à 300 ch. Spécificité : les deux rotors qui assurent la coupe sur 2,60 m de largeur (3,35 m hors tout), sont suivis par une grille de calibrage. Enfin, un tapis de convoyage et une soufflerie se succèdent, avant l'arrivée du produit dans la goulotte. Le broyeur récupérateur Schmidt peut également assurer la récolte de TTCR.

« Nous voudrions sortir de la jolie plaquette des broyeurs forestiers, pour exporter la biomasse », expliquent les responsables chez Schmidt, conscients que le bilan énergétique et la rentabilité de cette production sont étroitement liés à la limitation des opérations de manutention. Autre plus-value du broyeur récupérateur : il permettrait la récolte de taillis à très courte rotation, un domaine dans lequel le coût de la mécanisation freine les initiatives. Pourtant, des solutions existent.

Mécaniser la culture des TTCR

La présence de machines dédiées à la culture des TTCR (taillis à très courte rotation), conçues et fabriquées par des constructeurs d'origine scandinave (Danois et Estoniens principalement), témoigne d'une expansion de cette filière. La recherche de rentabilité semble passer uniquement par la mécanisation des opérations de plantation et de récolte.



PrimeTech présente le PT-175, un nouvel automoteur développant de 165 ch.



Chez Pöma, le tracteur peut devenir « une parfaite machine de nivellement ».



Komptech expose la Chippo 510 C conçue pour des tracteurs de 300 ch et plus.



Jenz exposait un outil conçu pour la récolte des TTCR en poste inversé.

Côté planteuses, **Egedal Energy Planter** propose des machines à 2 ou 4 rangs écartés de 75 cm, qui assurent la coupe des futurs plants en brins de 20 cm via un tambour. Un opérateur assure la manipulation des futurs plants pour deux rangs. Le modèle 4 rangs affiche un débit de chantier de 1,5 à 3 ha/heure.



Chez **Eredi Ferri Romolo** (Italie), le modèle Rotor assure uniquement la plantation de brins de 25 cm maxi, à une distance comprise entre 0,30 et 4,20 m. Elle permet de planter un rang, ou, montée sur un châssis télescopique, 2 rangs distants de 2,00 à 3,50 m. Son mécanisme repose sur l'emploi d'une chenille mécanique.



Côté récolte, **Salix Energi** propose la version 2014 d'un outil frontal pour ensileuse automotrice, qui cumule 20 ans d'expérience. Cette tête baptisée HSAB 2014 MKIV est entraînée de façon hydraulique, et dispose d'un bras télescopique afin de diriger les saules de manière optimale, créant ainsi des plaquettes d'un calibre homogène.



Chez **Ny Vraa Bioenergy**, les ensileuses JF Freudendahl se déclinent en versions portées latérale ou arrière (pour poste inversé), avec possibilité de couper respectivement des plantes de 4 cm (âgées de 1 à 2 ans) et 5 à 6 cm de diamètre (2 à 3 ans). L'exigence en puissance est de 120 chevaux par rang, pour un diamètre de 6 cm.



Pour l'entretien des inter-rangs, Ny Vraa propose un cultivateur à axe horizontal. Quant à Schmidt, il a conçu un outil à inter-rang variable, dédié à la préparation des futures lignes de plantation. Signalons enfin la présence de la société allemande Agraligna ; la seule à argumenter sur les performances énergétiques des taillis à très courte rotation, durant cette édition 2013. Pourtant, l'Agritechnica concentrait cette année plus de matériels dédiés à la biomasse que lors de la précédente édition. Cette tendance s'affichera peut-être lors de la prochaine édition, du 10 au 14 novembre 2015.

G. L. G. ■

C'est rassurant d'être épaulé par un service technique comme Tama.



Tama, la qualité, service compris

Tama
FARM GROWN SOLUTIONS

www.tama-france.fr

Sival 2014 : cultures spécialisées recherchent solutions

Sur le salon angevin des productions viticoles, maraîchères et arboricoles, se côtoient des matériels spécifiques, qui répondent aux exigences de visiteurs. Visite sous l'œil des entrepreneurs.

[Parc des expositions d'Angers] Plus de 20 000 visiteurs professionnels se sont déplacés au salon des productions viticoles et légumières, du 14 au 16 janvier. Ce succès s'explique par une surface d'exposition accrue, mais aussi par l'attractivité des nombreuses conférences (1 300 participants) ! Les entrepreneurs présents ont largement conforté cette idée.

Une surface accrue, davantage de solutions

Pour les 600 exposants présents, la croissance du niveau des prestations du Sival (le nouveau hall « Ardesia » leur aura apporté plus de confort et de surface) explique en partie les chiffres de fréquentation en hausse. Chez ces mêmes exposants, la panoplie des matériels exposés s'est élargie et l'agriculture biologique est largement destinataire des dernières solutions, particulièrement vers les outils de désherbage mécanique. L'exigence d'un nombre accru d'exploitants nécessite de leur part la proposition de solutions spécifiques. Les filières spécialisées constituent dès lors un véritable moteur d'innovation.



Lors du Sival 2014, Kubota présentait pour la première fois le tracteur M 9540 DTNQ, une déclinaison plus puissante du modèle de 85 ch déjà au catalogue. Ce dernier était ici exposé dans une version à chenilles fixes déjà commercialisée, et se caractérisant par davantage de stabilité, de motricité, et une moindre compaction du sol. Prochaine évolution à attendre chez Kubota : la motorisation à injection électronique par rampe commune, qui s'associera au filtre à particules pour répondre aux dernières exigences d'émissions polluantes.

Chez Hardi, l'actualité est marquée par l'ajout d'une turbine à ventilation inversée sur les pulvérisateurs pour vignes



et vergers de la gamme axiale. « *La demande du terrain est là, note le constructeur, qui met aussi en avant le traitement face par face, ou l'incorporateur TurboFiller. Hardi adapte, autant que possible, les technologies issues de la grande culture pour répondre à la demande des clients* ». Notons que Hardi propose désormais un double essieu, et travaille actuellement sur le renouvellement des cellules.

Coup'Eco présentait sur le salon deux lamiers destinés à l'arboriculture ou à l'élagage léger. Baptisé Cosmos 1000T, le premier affiche une portée verticale de 7 m et horizontale de 4,50 m. Travaillant dans l'encombrement du tracteur, il peut donc intervenir aisément dans les vergers, contrairement aux épareuses. Le second lamier, synchrone, fait intervenir l'ensemble des couteaux sur un même plan. Ici présenté dans une version 3,50 m pour haies, il accepte des diamètres de 25 mm (100 mm maxi avec lames de scies).



L'application et l'enlèvement des bâches étaient au cœur des dernières réflexions chez Jaulent Industries. Le constructeur a conçu une machine à chargement automatique et enterrage mécanisé (via un rotor) en début de ligne ; deux interventions manuelles sont ainsi écartées. Une autre solution du constructeur permet leur enroulement, sans introduction de



mum (ici : 1,45 m). Le sol est alors pasteurisé sur 5 à 7 cm de profondeur, à un coût qui se veut inférieur aux traitements chimiques. La vitesse de déplacement est comprise entre 600 et 800 m/h, pour une consommation en gaz évaluée à 450 euros/ha en moyenne.



Le buttoir Grimme GH Öko est adapté à un désherbage mécanique des rangs de pommes de terre. Affichant un grand dégagement, il peut intervenir dans la culture pour scalper la



terre ni d'eau grâce à un dispositif secoueur. Le déchargement est mécanisé avec un mât télescopique. Notons que Jaulent Industries est également investi dans la mise en place de réseaux de goutte-à-goutte enterrés.



Après cinq ans de mise au point, Struik a exposé son nouveau cultivateur, embarquant un procédé de pasteurisation par traitement thermique. L'outil est doté de boîtiers renforcés pour supporter la chaleur, de palpeurs destinés à assurer la planéité du travail, effectué sur 1,80 m de largeur au maxi-

CONFORT ET RENTABILITÉ*



"Retrouvez toutes les applications du VSV sur www.norem.fr"



VSV

VÉHICULE SERVICE VIABILITÉ

*** JUSQU'À 30% DE GAIN DE PRODUCTIVITÉ
CONSTATÉ PAR LES UTILISATEURS**

NOREMAT

NANCY
03 83 25 77 78

AUXERRE
03 86 94 07 93

LYON
04 74 68 79 25

NÎMES
04 66 02 19 30

GAILLAC
05 63 41 28 15

BORDEAUX
05 56 31 53 54

CHOLET
02 41 75 00 89

RENNES
02 99 37 65 07

Des entrepreneurs visibles pour satisfaire une clientèle spécifique

Le Sival donne une visibilité de premier plan aux prestataires de services, particulièrement lorsqu'ils bénéficient d'une identité forte. Ainsi, plusieurs prestataires de services en travaux viticoles avaient pris place sur le salon pour échanger avec leurs clients, entretenant ainsi la relation, ou encore pour conquérir de nouveaux marchés.

Nous avons pu remarquer la présence des sociétés STV Touraine et EURL Reullier sur un stand commun. Deux associés de la première (dont l'un n'est autre que le fils de Philippe Reullier) entretiennent ici leur relationnel. Alors que le Sival constitue le seul salon sur lequel sont présentes les deux entreprises de travaux, ils remarquent : « Si demain nous ne sommes plus là, que penseront les clients ? Probablement que l'on n'existe plus ! ». Ils remarquent par ailleurs que cette clientèle profite du Sival pour leur communiquer les travaux prévus dans l'année.

Fils d'un maraîcher nantais spécialisé dans la production de plants de poireaux, Pierre Douineau a développé en 2008 des prestations spécialement destinées aux producteurs de la région. Aujourd'hui, la société Douineau Terrassement rayonne sur l'ouest de la France, et fait intervenir des tracteurs équipés de lames ou scrapers. Elle s'adresse majoritairement aux maraîchers (80 % du CA), chez qui il s'agit de compenser, dans les serres, les effets néfastes liés à l'apport d'une couche

de sable de 2 cm chaque année : perte de hauteur et modification de la texture du sol. Pierre Douineau remarque que cette clientèle est très attachée à la qualité du travail, faisant systématiquement passer le prix en second plan : « Je ne me bats pas sur le prix, je me bats sur la qualité du travail. Et en maraîchage, on voit très vite si c'est mal fait », conclut-il.

Pour tous les entrepreneurs rencontrés, la présence sur le Sival revêt aujourd'hui un caractère obligatoire. « Même si vous êtes déjà occupé, le fait de croiser le regard de votre client ou lui adresser un simple clin d'œil, permet d'entretenir le relationnel » remarquera à ce sujet Dany Robert, de l'entreprise de travaux viticoles angevine 3F/Robert Frères. « Et il faut à tout prix rester visible » poursuit celui-ci, en expliquant avoir fait l'erreur de se retirer à midi pour manger avec un de ses clients.



Pierre Douineau intervient chez les maraîchers avec des lames et scrapers à niveau laser. « Chez le maraîcher, le prix c'est une chose. Mais le principal est toujours la qualité du travail » remarque ce jeune entrepreneur.



« Sur un salon, le contact reste professionnel, mais s'avère beaucoup plus détendu » remarque Jérémie Reullier, qui est associé avec David Haudebaud au sein de l'entreprise STV Touraine. Elle partage son stand avec l'EURL Philippe Reullier.



surface de 2, 4 ou 6 buttes, grâce à des couteaux inclinés. Leur hauteur de travail est contrôlée par des roues de jauge montées sur parallélogramme. Les lames-couteaux seront remplacées par des dents pour redonner à l'outil sa fonction d'origine : butter.

Les lauréats du concours Sival d'Or

Cette année, le Facamatic a remporté une médaille d'or dans la catégorie « Machinisme et automatisme ». Développé par la société Boisselet, ce rouleau « Faca » (ou Rolofaca) vise à contrôler l'enherbement par une action de pincement sur les graminées. Il constitue une réponse au maintien – de plus en plus courant – d'une couverture végétale sur le rang, et se substitue à une tonte qui favorise parfois la repousse.

Le Facamatic complète la gamme des outils intercepts chez Boisselet. Adapté sur le servomoteur « Biomatic » qui se caractérise par un



effacement parallèle, le cylindre à barrettes imprime une pression constante sur le sol grâce au système de suspension. En fin d'été, son efficacité optimale est atteinte à des vitesses d'avancement comprises entre 3 et 5 km/h.

Distribuée dans l'Hexagone par Stecomat, la bineuse IC Cultivator de Stetekee (voir EDT Mag n° 76, page 47) s'est aussi illustrée sur le Sival, avec l'obtention d'une médaille d'or. Deux Sival d'argent ont par ailleurs été décernés : le premier à la société Bucher Vaslin pour son trieur automatique de vendange à lame d'air haut débit, une solution qui augmente la cadence de tri (jusqu'à 15 t/h) sans laisser de côté l'aspect qualitatif. Le second à la société Chabas, qui a développé

une échelle rambarde pour les plateformes automotrices travaillant dans les vergers.

C'est l'occasion de souligner que l'aspect sécurité n'a pas été oublié par le jury : il a souhaité saluer une initiative de la MSA (un DVD pédagogique présentant les étapes viticoles sous l'angle de la sécurité) et, dans la catégorie « Solutions pour la production », a récompensé le gant Infaco DSES.

Bien que présenté il y a désormais 3 ans, le gant Infaco DSES (pour « Dispositif Supplémentaire Électronique de Sécurité »), écarte le risque de coupure. Breveté et certifié, il repose sur une sécurité électronique : par la mise « à la masse » immédiate du sécateur lors d'un contact avec le gant. Ainsi, ce n'est pas le gant qui arrête la lame, mais bien le sécateur. Infaco ne sacrifie donc pas l'ergonomie pour parvenir à une sécurité optimale.



Si un certain nombre de visiteurs ont pu, cette année, déplorer l'attente aux entrées (en raison de la fréquentation record), l'organisation du Sival annonce d'ores et déjà travailler à leur offrir un service irréprochable pour la prochaine édition. Elle leur donne rendez-vous à Angers du 13 au 15 janvier 2015.

G. L. G. ■

L'arrivée des robots

Les robots autonomes deviennent des outils de choix dans les vignes et vergers. Ainsi, la jeune société Naïo Technologies exposait un modèle compact, mais capable de transporter 50 kg ou d'en tracter 200. Présenté manuellement sur le premier rang, le robot Naïo utilise des capteurs optiques pour se débrouiller seul. S'il reste nécessaire de paramétrer initialement le nombre de rangs et leur longueur, il pourra ensuite exploiter les quatre heures d'autonomie de son jeu de batteries, pour effectuer par exemple un binage à une vitesse comprise entre 2 et 3 km/h. Soit 0,25 à 0,5 hectare/h selon le mode retenu. À l'entraînement électrique fiable, s'ajoute un coût d'utilisation réduit : moins de 1 euro/ha selon ses concepteurs. Un jeu de batteries supplémentaires peut être acquis pour 200 euros, afin d'en augmenter l'autonomie (son rechargement total sur le réseau nécessite quatre heures).

Sur le Sival, des robots font leur apparition. Le robot électrique Naïo peut ainsi se débrouiller seul pour traiter 0,25 à 0,5 hectare par demi-journée ; pour un coût d'utilisation très limité.



Presse enrubanneuse Fusion 3 PLUS



NOUVEAU

Système de LIAGE PAR FILM

LES AVANTAGES DE CETTE TECHNIQUE :

- Plus de film sur la partie ronde
- Une meilleure qualité de fourrage
- Des balles plus denses pour une meilleure fermentation
- Plus facile à distribuer et à recycler

Système d'application du film de liage breveté :

Il permet une application idéale, en faisant varier le taux d'étirement de manière automatique selon les conditions de travail.



Système de transfert de balle unique et efficace dans toutes les conditions de travail
(brevet MCHALE)

MCHALE

Spécialiste de la presse et de l'enrubanneuse

Strip-till : des entrepreneurs en première ligne

Les entrepreneurs sont aujourd'hui sollicités par leur clientèle pour mettre en œuvre le strip-till, ou travail du sol en bandes. Leur savoir-faire est largement mobilisé pour assurer un travail de qualité, et dégager les économies promises. Mais le faire-savoir mérite autant d'attention : un agriculteur veut des preuves avant de franchir le pas.

Jusqu'à aujourd'hui, très peu d'essais réalisés par les instituts techniques ou chambres d'agriculture ont permis de comparer les implantations en conventionnel, techniques culturales simplifiées, semis direct et strip-till. Les dates d'intervention, conditions de sol ou encore variétés retenues diffèrent largement d'une technique à l'autre, remettant en cause la fiabilité des résultats. Ceux qui en parlent le mieux, ce sont donc les utilisateurs.

Des prestataires précurseurs

Les entrepreneurs de travaux agricoles n'ont pas attendu le développement du strip-till en France ; ils se sont régulièrement montrés précurseurs. Il s'agissait moins de se démarquer de la concurrence, que de progresser sur les plans agronomique et économique.

André Jouanolle, entrepreneur en Ille-et-Vilaine, en est un adepte de longue date. Dès 1986, il utilisait le Parasemis doté d'une dent courbe pour intervenir avant maïs, derrière un couvert végétal ou un ensilage d'herbe. Largement modifié au cours des années, le matériel a pourtant conservé la même

architecture jusqu'en 2010 : succession de dents de fissuration, fraise rotative Howard, et semoir monograine. Notant la diversité de solutions techniques actuellement proposées, l'entrepreneur de Bourgbarré, au sud de Rennes, qualifie son outil de « strip-till fissurateur », en raison d'une profondeur de travail comprise entre 30 et 35 cm : « Dans nos régions où interviennent des tonnes à lisier et des épandeurs à fumier avant le semis de maïs, je ne crois pas aux petites dents travaillant de 15 à 20 cm. J'ai parfois vu les racines bloquées à cette profondeur », explique-t-il.

Antoine Van't Klooster et son fils Florian, entrepreneurs de travaux agricoles à Briennon-sur-Armançon (Yonne), ont découvert la technique aux États-Unis au cours de l'année 2000. La construction d'un matériel maison a été envisagée entre 2006 et 2007, mais l'évolution de la réglementation relative aux matériels auto-conçus les en a dissuadés. « C'est d'autant plus important en prestation de services, remarque Antoine. J'ai donc attendu la sortie de l'appareil Kuhn pour m'équiper en 2011 ». Son Kuhn Striger 12 rangs (écartement de 50 cm), affiche désormais deux cam-

Des matériels de conception variable

En préambule, une précision s'impose : « strip-till » signifie travail en bandes. La fissuration n'est ni systématique, ni nécessaire dans certaines conditions. Il existe ainsi des appareils dépourvus de dents de fissuration, le modèle Dawn Pluribus, qui repose sur des disques gaufrés, par exemple. Les prémices du strip-till en France sont d'ailleurs à mettre au crédit de Howard avec des appareils à axe horizontal (Rotasemis et Parasemis, avec lesquels Arvalis avait mené des essais^(*) de 1987 à 2011). Cette construction est toujours d'actualité, notamment chez le néerlandais BCW qui fabrique des fraises adaptables à l'avant des tracteurs ou derrière les tonnes à lisier. Dans l'Hexagone, Optill Diffusion commercialise l'Oekosem de Fobro, un outil privilégié par les professionnels suisses pour intervenir sur pâture.



Le strip-till s'envisage sous différentes formes : au printemps ou à l'automne, en combiné ou décomposé, avec un outil à dents fissuratrices, à disques ondulés ou encore à axe horizontal animé.

^(*) Ces essais de longue durée ont mis en évidence un rendement supérieur lié à une meilleure levée, mais aussi une humidité supérieure à la récolte.

pagnes au compteur, pour l'implantation de maïs et colza. « *On ne fait plus de betteraves, sinon on aurait aussi adopté la technique pour cette culture* », remarque l'entrepreneur.

Une technicité à acquérir

Le strip-till remplace régulièrement trois interventions culturales, et trois machines différentes. Sans surprises, l'outil de travail en bandes dispose donc de nombreuses possibilités de réglages, potentiellement trois fois plus que les appareils de travail du sol les plus utilisés. Quelle est leur accessibilité (fréquence et facilité de réglage) pour l'utilisateur ? Est-ce là une plus-value de l'entrepreneur ? Les expériences montrent que la technique requiert une adaptation continue et prolongée dans le temps.

Malgré 25 ans d'expérience, André Jouanolle continue à faire évoluer son matériel. « *Avec la dent Howard, je devais travailler très profondément. Plus tard, j'ai donc adapté les dents à pointes décalées Agrisem, avant de changer de nouveau pour la dent à ailettes arrières, suite à une rencontre avec Pierre Jallu, de la société Duro.* » Il utilise depuis 2011 un porte-outils conçu sur mesure (par l'entreprise ERI de Warmeriville, dans la Marne), lequel porte désormais un semoir monograine 6 rangs (4,50 m). La conception de cet outil visait surtout à assurer un rappuyage intense derrière les dents du décompacteur porté (voir photo). « *Le rappuyage n'était pas suffisant aupa-*

vant », explique l'entrepreneur, qui utilise depuis des pneumatiques devant le semoir monograine, et des roues crantées pour rappuyer le sillon. La création de cavités est en effet préjudiciable à l'enracinement, d'autant que celles-ci se refermeront difficilement. En revanche, aucun dispositif n'assure la création de terre fine pour le moment : « *Chez nous en Bretagne, ce n'est pas forcément nécessaire,*



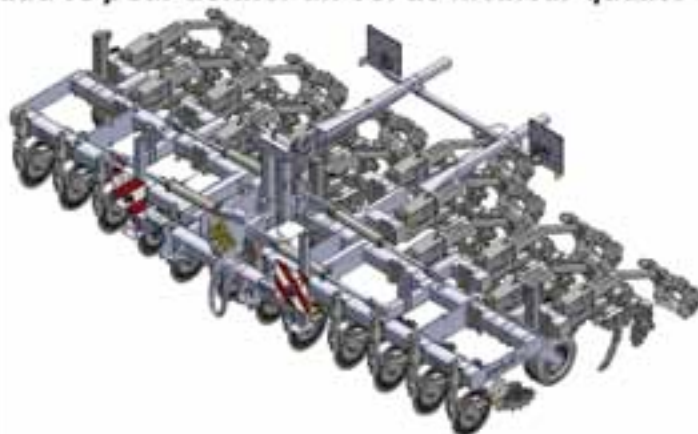
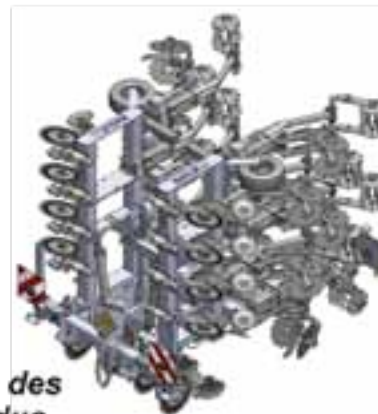
Malgré 30 ans de pratique, le matériel utilisé par André Jouanolle (35) continue à évoluer. Dents et système de rappuyage ont été adaptés. L'entrepreneur étudie désormais les systèmes d'émiettement pour certaines conditions spécifiques.

StripTill NTTM

Transport étroit

StripTill porte 3 points versions Europe

- ▶ **Faites vos plantations dans un sillon fertilisé et préparé**
- ▶ **Fonctionne à l'idéal dans des flux de résidus élevés**
- ▶ **Les éléments de rangs fonctionnent indépendamment les uns des autres pour donner un sol de meilleur qualité et gérer les résidus**



Laurent Lorré
Tél +33 (0)6 63 07 03 66 • Email: eusales@blu-jet.com



Le strip-till fait gagner en temps plus qu'en souplesse d'intervention. Il faut rester vigilant quant à l'humidité du sol, car tout lissage s'avèrera préjudiciable. Au printemps, il peut être préférable de travailler sans dent de fissuration (ici un modèle Dawn Pluribus doté de disques gaufrés).

sachant que les agriculteurs travaillent le sol après l'apport des lisiers et fumiers », précise André Jouanolle, qui étudie actuellement les solutions d'émiettement pour parfaire le travail dans des conditions spécifiques. L'ensemble est emmené par un tracteur John Deere 8245 R, davantage pour une question d'adhérence que de puissance nécessaire. Il enseme 10 à 20 hectares par jour dans un parcellaire morcelé, composé de terres limono-argileuses.

L'entreprise Van't Klooster intervient pour sa part majoritairement en sols argilo-calcaires. Elle emmène le Striger 12 rangs avec un tracteur de 270 ch, surtout pour supporter le poids de 3,5 tonnes de l'appareil, la vitesse d'avancement étant généralement de 6 à 7 km/h. « Il a fallu une vingtaine d'hectares pour peaufiner les réglages au début. Mais une fois que l'appareil est bien réglé, on n'intervient plus que sur la profondeur de la dent » explique l'utilisateur du Kuhn Striger. Concernant les fenêtres d'interven-

tion, il juge le passage plus délicat au printemps, en raison de l'humidité résiduelle.

Cet aspect est confirmé par un prestataire landais intervenant dans des sols argileux et des brousses : « Il faut partir quand c'est très bien ressuyé. La dent ne doit pas lisser les parois, sinon on court à l'échec ! Au final on gagne en temps plus qu'en souplesse », estime cet utilisateur d'un Stripcat 6 rangs, qui consacre désormais 20 minutes à préparer un hectare ; contre 1 heure et demie auparavant. Celui-ci profite de l'opération pour apporter 200 kg/ha d'urée en fond de ligne.

La localisation d'engrais : indispensable

Tous les entrepreneurs jugent la possibilité de localiser la fertilisation minérale lors de la préparation du sol, comme un des principaux intérêts du strip-till. Antoine Van't Klooster a commencé à localiser une fertilisation minérale en mai 2013 : 150 kg/ha de 0-25-15. « Le but est de réduire la dose de P et K, particulièrement celle du phosphate, qui migre peu dans le sol. » Cette année, l'entrepreneur de l'Yonne a aussi mis en place un essai avec trois formulations : le 0-25-15, un super 46 et un 18-46-0. Le but est de distinguer, lors de la récolte 2014, celle qui se démarque le mieux en méthode strip-till.

De son côté, André Jouanolle localise 100 à 300 kg/ha d'ammonitrate entre 10 et 15 cm de profondeur, et 100 kg d'engrais starter (18-46) à 2 ou 3 cm de la semence. Il insiste sur la localisation de la fertilisation : « Le starter est indispensable. Dans nos conditions, un seul passage ne réchauffe pas assez le sol pour activer la minéralisation. » L'entrepreneur breton s'appuie sur une double trémie de 2000 litres – également utilisée lors du semis de céréales et colza – qui lui procure 3 à 4 hectares d'autonomie. Parmi le millier d'hectares ensemencé chaque année en maïs, le strip-till intervient sur 400 hectares, « dont 200 hectares chez des agriculteurs convaincus », tient-il à préciser.

Convaincre les agriculteurs

« Comme tout le monde en parle, beaucoup d'agriculteurs viennent demander des renseignements. Mais au moment de franchir le pas, ils hésitent encore. Ils ont besoin de résultats observe dans l'Yonne Antoine Van't Klooster. Les jeunes générations y passeront, mais les agriculteurs en rythme de croisière c'est moins sûr ». Un autre prestataire de services confirme : « Ils veulent voir ailleurs avant de se lancer ».

Les preuves sont pourtant là : durant le printemps 2012, le maïs semé sur les bandes a levé en une semaine contre quatre dans les parcelles voisines. « Durant l'automne 2012, très sec également, le colza a levé en sept jours chez un client qui comparait avec une technique conventionnelle », poursuit Antoine Van't Klooster. Le meilleur pouvoir racinaire du colza semé derrière strip-till se traduit en sortie d'hiver par une biomasse supérieure.



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

RECEVEZ CHEZ VOUS LA SEULE REVUE

EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE

AUX ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES,

FORESTIERS ET RURAUX

ABONNEMENT page 63

La technique s'est également distinguée au printemps pour semer un maïs dans des orges gelées ; l'entrepreneur a alors noté une absence d'attaques de corbeaux. « On étudie désormais de nouvelles techniques d'approche, travailler dans du couvert vivant surtout. D'ici 3 ans, ça devrait le faire », prévoit Antoine Van't Klooster, jugeant qu'il faudra 5 à 6 années d'expérience avant de se dire « au point ». Le couvert végétal sera implanté rapidement après céréales pour couvrir le sol, et ainsi maîtriser l'évapotranspiration ou l'émergence d'adventices.



Pour plusieurs entrepreneurs, travailler dans un couvert végétal vivant constitue la prochaine étape logique.

Prochaine étape : travailler sur couvert

« Pour moi, le couvert végétal est indispensable dans la démarche strip-till ; surtout un couvert multi-espèces qui explore tous les horizons du sol », remarque également un agriculteur dans les Landes. Composée d'espèces structurantes dont les racines agissent chacune à une profondeur distincte, et de légumineuses, cette couverture végétale pourra aussi contribuer à la fertilisation azotée du sol.

Travailler sur couvert, André Jouanolle le fait depuis 3 ans en colza, avec l'implantation d'une féverole associée. « D'après l'essai que j'ai mené la première année, cette méthode réduisait le besoin en fertilisation de 50 unités d'azote. Un résultat confirmé par le capteur N-Sensor », s'étonne encore l'entrepreneur. Pour autant, sa clientèle reste sceptique, au même titre que sur la technique strip-till. Une question de mentalité, probablement : « J'avais été approché par un entrepreneur de travaux publics qui disposait de 30 hectares de terres. Après quelques explications,

lui n'a eu besoin que de deux minutes pour se lancer sur l'ensemble de sa surface », remarque André Jouanolle. Les hauts rendements obtenus sur sa propre ferme (90 quintaux/ha en blé sur cinq ans, 103 q/ha pour l'escourgeon semé dans une moutarde vivante), n'ont pas, pour le moment, un effet beaucoup plus convainquant vis-à-vis de ses voisins agriculteurs : « Ils me disent que mes terres n'ont pas le même potentiel que les leurs... »

D'une réflexion purement organisationnelle et économique, beaucoup d'entrepreneurs ont basculé vers une logique agronomique. Celle-ci nécessite des compétences qui pourront parfois constituer un nouvel atout. À mi-chemin entre les TCS et le semis direct, le strip-till s'avère sécurisant par le maintien de la fissuration en profondeur. Pourtant, il demande une force de conviction face à une clientèle qui, dans le milieu agricole, doit être largement rassurée avant de bouleverser ses pratiques culturales.

G. L. G. ■

GAINES SPIRALÉES
pour la protection des flexibles

Fabrication Française

TOUS DIAMÈTRES
TOUTES LONGUEURS

PRENASPIRE
INTERNATIONAL

PRENASPIRE SARL
BP 10 - ZA Chemin de Quindry
39210 ST GERMAIN LES ARLAY - France
Tel : +33 (0)3 84 44 03 00
Fax : +33 (0)3 84 44 03 01

Email : sales@prenaspire.com
www.prenaspire.fr

SLV "L'expérience au service de l'efficacité"

STRIP-TILL

STARCAT

Fabrication Française

Terrage et raspail pneumatique jusqu'à 800 kg
Chasse-débris flottant
Sécurité non stop hydraulique

PLUS D'INFORMATIONS :
SLV FRANCE SAS - 47220 SOURNEL
05 53 40 32 95 - slv.france@slvgroup.com
WWW.SLVFRANCE.COM

ES
BYPORT

EMULMTRAX

Récupérateur de rafles de maïs

Après la mise au point d'un caisson récupérateur de menues pailles, tracté à l'arrière d'une moissonneuse équipée du turbopaille Thiévin (voir EDT n° 74), cette fois le fabricant **Agri-Structures** s'est intéressé aux résidus de récolte du maïs. « *Il y a deux solutions de récupération, soit les rafles arrivent entières ou bien elles passent par le broyeur, dans ce cas on récupère tout ce qui sort de la moissonneuse* », précise Dorian Blot, d'Agri-Structures. Les sous-produits (ou coproduits !) sont acheminés sur un tapis roulant puis sont éjectés dans un caisson d'un volume de 30 m³ à transbordement latéral, pour être ainsi transvasés dans une remorque. La particularité de ce constructeur de l'Essonne – qui s'est fait connaître dans les années 1990 pour sa « trémie ravitaillieuse avant » dédiée à l'autonomie des semis, puis la mise au point de semoirs et déchaumeurs – est d'être aussi agriculteur et donc utilisateur de ses outils (pratique du non-labour et du semis simplifié). « *La rafle de maïs à plusieurs attraits, rappelle-t-il, en combustible pour les séchoirs, en litière ou en méthanisation et sur ce point le caisson permet d'éviter tout contact au sol sachant qu'il faut éviter la présence de terre dans les méthaniseurs* ». La rafle a aussi un intérêt pour la fabrication de l'éthanol de seconde génération auquel s'intéressent de près des industriels. Notons que ce nouveau système peut tout aussi bien servir au stockage de la menue paille, dans ce cas toujours conjointe à l'utilisation d'un turbopaille. Enfin, entre autres nouveautés, Agri-Structures propose un semoir et une bineuse autoguidée à découvrir sur www.agristructures.eu.

F. R. ■



■ Le fabricant de poids lourds **Scania** vient d'enregistrer l'un des plus gros bons de commande de son histoire. L'accord passé avec les sociétés Eddie Stobart et AW Jenkinson Forest Products (transporteur de bois, déchets verts, coproduits de sciage, et premier fournisseur de plaquettes forestières du Royaume-Uni) prévoit la fourniture et la gestion d'un parc de **1 500 camions** !

■ Départ à la retraite remarqué chez **Berthoud** : celui de René Fontaine, responsable du service clients et pièces, qui a élevé cette division jusqu'à représenter 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'en va après **40 ans** de maison, et sera remplacé par David Grasser, inspecteur technique depuis 7 ans. René Fontaine a entamé en 1972 sa carrière chez le constructeur centenaire (1895).

■ Lors de l'ouverture du « **Lely Campus** » à Maasluis le 30 janvier dernier, la **reine** néerlandaise Måxima a apposé sa signature sur une plaque de verre célébrant l'inauguration de ce bâtiment écologique et innovant, qui abritera siège social et principales usines. Lely a été fondé il y a 65 ans aux Pays-Bas.

■ La société **Rousseau** a organisé le 22 janvier dernier la première convention sur la **gestion de l'ambrosie** en bord de route. Les entrepreneurs de travaux, les communes et conseils généraux présents, ont assisté à la mise en place d'un observatoire et de futures expérimentations. Le constructeur de matériels d'entretien des accotements est d'autant plus impliqué dans la lutte contre cette espèce invasive et très allergisante, que son site de production est situé dans une zone touchée.

■ Le groupe **Kuhn** vient d'annoncer la signature d'un accord visant à l'acquisition du constructeur de **pulvérisateurs brésilien Montana**, qui emploie 600 personnes et dispose d'une usine à 200 km de São Paulo. La gamme Montana comprend des appareils portés, traînés, automoteurs, et des atomiseurs. L'acquisition, qui devrait être validée sous peu par les autorités, permet à Kuhn d'accroître sa présence sur le continent sud-américain, en intégrant une gamme complémentaire des semoirs Kuhn Metasa. Le groupe Kuhn, qui s'appuie sur la structure Kuhn Do Brasil pour tirer parti de cette acquisition, communique un chiffre d'affaires de 1,05 milliard d'euros pour 2013 ; chiffre accru de 3,3 % depuis l'exercice précédent.



FSI

TP 175 Mobile : moins de 750 kg



Depuis quelques semaines, une nouvelle déchiqueteuse FSI est disponible dans la gamme TP Mobile. Il s'agit du modèle 175, dont le poids est inférieur à 750 kg. Elle dispense donc de l'obtention du permis BE. Montée sur un châssis routier, cette déchiqueteuse à disque accepte des branches de 175 mm de diamètre maxi. Elle possède deux rouleaux d'alimentation horizontaux, un disque double plateau doté de deux couteaux, et deux contre couteaux. Plus légère de 80 kg que la TP 160 Mobile sur laquelle elle est basée, la TP 175 utilise le même moteur diesel Lombardini, un 4 cylindres de 35 ch. Elle adopte le principe d'optimisation du couple Opticut, qui limiterait la consommation de carburant tout en réduisant la production de queues de déchiquetage. La TP 175 Mobile est garantie 3 ans et livrée avec un « TP Service Box » contenant toutes les pièces d'usure essentielles.

Rabaud

Châssis routier pour la Xylomix 150M



Le Xylomix 150M de Rabaud est lui aussi équipé d'un châssis routier homologué pour circuler à 130 km/h, avec un simple permis B (moins de 750 kg). Ce modèle adopte le rotor « 3 en 1 », qui permet de s'adapter rapidement à la destination du produit, en privilégiant le montage de couteaux, de fléaux, ou un montage mixte. Il reçoit un rouleau d'entraînement à pas convergeant réglé par le système « Nostress », et dont la largeur (600 mm) permet une bonne préhension des branches fourchues jusqu'à 150 mm de diamètre. Le Xylomix 150M est motorisé par un 3 cylindres diesel de 27 ch, enfermé dans un carter rigide en polyester. Notons que quelques semaines auparavant, Rabaud avait présenté un Xylomix 100 particulièrement étroit (seulement 77 cm, selon la version), et disponible en version manuelle, autotractée, adaptée sur un châssis routier ou montée sur des tracteurs de 15 à 35 ch. (En photo : modèle 175M)

Maschio Gaspardo Unigreen

Développement sur tous les marchés

Mi-octobre, Maschio Gaspardo Unigreen a procédé à l'inauguration de sa nouvelle usine italienne à Portogruaro. Puis, à l'entrée au capital du constructeur Moro. Spécialisé dans les charrues, celui-ci emploie 30 personnes dans la province de Venise. Puis, le groupe italien a fait l'acquisition d'un nouveau centre de production aux États-Unis, dans une zone de l'Iowa déjà largement occupée par les grands constructeurs de machines agricoles. Futur pôle logistique et usine de fabrication de semoirs, ce site de Quad Cities affiche 13 000 m² couverts. Le groupe possède désormais 11 sites de production dans le monde. Ayant reconduit pour trois ans son partenariat avec le leader du tracteur Mahindra, Maschio Gaspardo fournira aussi 30 000 machines par an sur le marché indien. La collaboration, qui fêtait en 2013 ses trois ans, devrait rapporter 50 millions d'euros d'ici 2016. Le constructeur a signé en ce début d'année un partenariat avec Visini, constructeur italien de remorques, épandeurs et tonnes à lisier. Enfin, il a finalisé l'acquisition de Feraboli ; un constructeur qui emploie 200 personnes, pos-



Bracke C 16 c,
Coupez, accumulez
& récoltez votre biomasse...

- ✓ Plus rapide.
- ✓ Fonctionnement « tout en un ».
- ✓ Qualité de coupe favorisant la régénération.
- ✓ Maitrise de vos coûts de fonctionnement avec le programme Bracke.
- ✓ Disque de coupe multicouche performante.
- ✓ Tension de chaîne automatique.

fsi **Bracke** FOREST

FSI FRANSKAN sas
Zac du chêne-72610 ARCONNAY
Tél: 02 33 31 84 65

www.brackeforest.com / info@brackeforest.com
www.fsi-franskan.com / info@fsi-franskan.com

sède trois sites de production, et réalise un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros en grande partie sur le marché intérieur. Maschio Gaspardo Unigreen manifeste sa volonté de disposer, à terme, d'une ligne de produits complète. Le groupe prévoit un chiffre d'affaires de 270 millions d'euros en 2013.

John Deere

GoHarvest préconise les réglages



L'application GoHarvest permettra aux conducteurs de moissonneuses-batteuses John Deere d'avoir à disposition les réglages et paramètres d'utilisation préconisés par le constructeur. Elle est disponible gratuitement pour les smartphones et les tablettes fonctionnant sous Android et iOS. Après sélection du type de machine et de la culture à récolter, l'utilisateur dispose des paramètres initiaux qu'il peut faire évoluer simplement, en suivant les conseils et questions illustrés par des schémas ou images. L'enregistrement des paramètres et l'évaluation des pertes sont par ailleurs possibles. La création de GoHarvest fait suite au lancement de JDLink en 2012.

Lely

E-Link Pro : le terminal Isobus amélioré

Grandes touches, écran tactile 7 pouces, commandes intuitives, coque robuste et dispositif anti-impacts... Le nouveau boîtier de commande Lely répond à des exigences de simplicité souvent formulées. Ainsi, les boutons de relevage pour chacun des quatre rotors de l'andaineur le plus large de la gamme, restent disponibles quand l'écran de base affiche d'autres informations importantes (largeur de travail et d'andain, par exemple). Chez les presses, c'est le liage, le contrôle du pick-up, des couteaux ou du fond escamotable qui sont préférés. Avec une mémoire importante, toutes les données pourront être sauvegardées avant d'être exportées via USB.



■ Le 10 décembre dernier, **Claas** a remis à deux éleveurs les clés d'un tracteur Arion 550 et d'un chargeur télescopique Scorpion 6030. Tous deux ont gagné deux ans de location, suite au concours organisé en concession lors des portes-ouvertes « Jours 100sa-tionnels ».

■ Dans le baromètre d'image établi chaque année par la DLG (société allemande d'agriculture), **Horsch** s'est placé à une flatteuse quatrième place, généralement occupée par les tractoristes. Le constructeur est ainsi devancé par Fendt, Claas et John Deere.

■ Après 25 ans passés chez le constructeur britannique, Alan Blake, cinquième PDG de l'histoire de **JCB**, a fait valoir ses droits à la retraite. En France, Philippe Girard occupe depuis le 1^{er} janvier la fonction de directeur général de JCB SAS.

■ **Erratum** : dans notre dernier numéro, nous annonçons l'acquisition de Vimek par Bracke Forest. Cette acquisition est en fait supportée par le fabricant de grues Cranab AB, dont les deux entreprises précédemment citées dépendent désormais.

Jusqu'alors disponible avec la presse Welger RP 545 et l'andaineur 1515 CD Profi, le terminal E-Link Pro accompagnera désormais la presse RP 445 et les remorques ensileuses Tigo XR et PR.

Bonnel

L'Unidisk optimisé

Une nouvelle déclinaison rejoint la gamme des tasses-avants Bonnel Unidisk. En partie centrale, des roues réglables permettront de contrôler la profondeur de travail des disques en fonte : pour limiter l'enfoncement ou favoriser un report de charges sur l'essieu avant du tracteur. Après des essais effectués en collaboration avec un fournisseur de solutions de guidage, Bonnel a par ailleurs modifié son système auto-directionnel : l'Unidisk serait désormais dirigé de manière optimale. Il est disponible en version fixe de 1,5 à 4 m, et en version repliable de 3,5 à 6 m.



ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

**8 fois par an
ne manquez pas
la seule revue
exclusivement dédiée aux
entrepreneurs de Services
Agricoles, Forestiers et
Ruraux**

Entrepreneurs
des Territoires
est la revue du
Mouvement des
Entrepreneurs
de Services
Agricoles,
Forestiers
et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés
matériels

ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

ABONNEZ-VOUS

MES COORDONNÉES

Société : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Fax : _____
 E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

Entrepreneurs de travaux agricoles
 Entrepreneurs de travaux ruraux
 Concessionnaires
 Centre de formation

Entrepreneurs de travaux forestiers
 Entrepreneurs de travaux publics
 Constructeurs de matériel
 Autres : (préciser) _____

JE SUIS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne au tarif
« spécial adhérents » pour 1 an
(soit 8 numéros), **au prix de 27 €**

Je joins mon règlement
par chèque bancaire à l'ordre
des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir
une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs
des Territoires - 44 rue d'Alésia
75014 Paris - Pour tout rensei-
gnement : Tél. 01 53 91 44 98

JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros)
au prix de 49 €

Je joins mon règlement :

Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
Carte bancaire N° _____

Date de validité _____
 Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres
au dos de votre carte)

Date et signature indispensables : _____

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant
CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
Pour tout renseignement :
Tél. 02 98 98 01 40

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

EDT79

RECONDITIONNEMENT DE TAMBOURS D'ALIMENTATION POUR BEC KEMPER (TOUTES SÉRIES)

Tambour usé Tambour rectifié

Une différence que
vous saurez apprécier.

Soudure
acier
Partie remplacée

Acier haute résistance
de ø 8 mm

site web : www.daniel-jolivet.com

Contact : **JOLIVET Daniel**
 La Moncelière
 49110 Chaudron en Mauges
 Tél. 02 41 70 13 70
 Fax 02 41 63 95 90
 Port. 06 71 59 07 51

FRAISE A NEIGE « PRO »

Jusqu'à 2m60 et 260 cv

DCMA
distribution

75, RD 820 (ex RN 20)
 31790 SAINT-JORY
 T: +33 (0)5 34 27 38 27
 info@dcma-dario.com

patoux

EQUIPAGRI

Une équipe de
professionnels
pour répondre à
vos besoins

Spécialiste en Pièces Occasions
 Tracteurs et MB
 New Holland - Ford - John Deere

**Pièces
contrôlées
ET
garanties !**

Contact : Jean-Michel CATOIR
 Tel : 03 21 26 08 55
 Mail : pieces.occasion@patoux.fr www.patoux.fr

Envois Quotidiens France & Étranger

Février 2014

22-2 mars : SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE à Paris, Porte de Versailles. www.salon-agriculture.com

Mars 2014



13-16 : SALON BOIS ÉNERGIE au Parc des expositions de St-Étienne (42). Du 13 au 16 mars : chauffage domestique, exploitation forestière. Du 13 au 14 mars : industrie et collectivités locales. Le salon rassemble la gamme la plus complète d'équipements de chauffage au bois, de types de bio-combustibles et de filières d'approvisionnement. Le salon est également reconnu en tant que plateforme de lancement des innovations les plus récentes. Plus de 350 exposants et de 13 000 visiteurs dont 7 000 professionnels. Comme chaque année, des conférences et ateliers sont programmés, ainsi que des visites techniques aux alentours de Saint-Étienne. Pour l'espace Conférence, les grands thèmes de cette année seront les suivants :

- jeudi 13 mars matin - Conférence CIBE « Réseaux de Chaleur : un vecteur de développement du bois-énergie »
- jeudi 13 mars après-midi - Conférence Propellet France « Granulés de bois ... Objectif qualité »
- vendredi 14 mars matin - Conférence UCFE-GCF « Approvisionnement responsable en bois : qualité et traçabilité »
- vendredi 14 mars après-midi - Conférence sur les thématiques d'actualité dans la région.

Un concours récompensera les innovations les plus importantes de l'année, dans quatre catégories : matériels d'approvisionnement et combustible ; chauffage central à bois pour le secteur domestique ; chauffage d'appoint à bois pour le secteur domestique ; production d'énergie à partir du bois pour les secteurs collectif et industriel.

L'inscription en ligne pour obtenir un e-badge est disponible sur le site web, vous donnant accès au salon gratuitement ! www.boisenergie.com

RETROUVEZ
LES EDT RHÔNE-ALPES
sur le stand E24
HALL A

14-15 : JOURNÉES PORTES OUVERTES EDT en Loire-Atlantique. www.edt-paysdelaloire.fr

Mai 2014



15-17 : CONGRÈS NATIONAL EDT au Kursaal à Dunkerque (59). Le 82^{ème} congrès est organisé par l'Union régionale EDT Nord Pas-de-Calais Picardie. Le grand témoin invité est, cette année, M. Jean-Paul Delevoe, président du Conseil économique, social, et environnemental. Il présentera un exposé sur le thème « La société en métamorphose et le rapport du collectif et de l'individu », suivi d'un débat avec Gérard Napias, le président de la FNEDT. D'autre part, trois tables rondes seront organisées sur les thèmes suivants :

l'action syndicale aujourd'hui dans la profession, l'impact de l'ouverture des frontières : embaucher « européen », quel contrat gagnant-gagnant entre la production, la prestation et l'industrie ? Pour la journée détente, les organisateurs prévoient la visite d'une usine de taillage (travail du lin) et ensuite, place aux paysages en passant par Bergues etc. Soirée dans un petit cabaret.

Contact organisation : Jean-Paul Dumont, 06 08 21 34 83 et Christine Voyez, 03 21 60 48 50, c.voyez@edt.asso.fr

Plus d'information et plans d'accès sur le site du Kursaal de Dunkerque : www.dunkerquekursaal.com

Pour découvrir la région Nord-Pas-de-Calais : www.tourisme-nord-pasdecalais.fr

15-17 : SOMMET DE LA FORÊT ET DU BOIS, à la Grande Halle d'Auvergne de Clermont-Ferrand (63). www.sommet-foret-bois.fr

Juin 2014

4-5 : SALON DE L'HERBE à Poussay (88), près de Mirecourt. Démonstrations dynamiques, parcelles d'essais, collections fourragères ... www.salonherbe.com

3-5 : SALON EXPO BIOGAZ à Paris Expo, Porte de Versailles. Journées techniques nationales du Biogaz. www.expo-biogaz.com

19-21 : EUROFOREST à Saint-Bonnet-de-Joux (71) en Bourgogne. Dans la forêt de Chaumont, un circuit sera aménagé pour permettre de découvrir tous les métiers de la forêt, le matériel et les équipements. Euroforest est organisé par l'interprofession bourguignonne Aprovalbois et la CFBL (Coopérative forestière Bourgogne Limousin). En 2010, Euroforest a accueilli plus de 28 000 visiteurs sur trois jours et 260 exposants avec 380 marques représentées. La baisse de fréquentation en 2010 était liée à l'abandon du dimanche comme jour d'exposition et surtout à une météo exécrable qui avait découragé une partie des visiteurs. L'objectif pour 2014 est de retrouver le niveau de fréquentation de 2006, soit 35 000 visiteurs et de mettre l'accent sur la qualité : une préparation du site, qui doit être adapté à toutes conditions météo, accueil des visiteurs avec des parkings suffisamment vastes et différents accès, avec une nouveauté : la mise en place de navettes pour acheminer les visiteurs depuis les parkings qui ne seront pas à proximité immédiate du site. www.euroforest.fr



Juillet 2014

16-20 : INTERFORST au Parc des expositions de Munich (Allemagne). La douzième édition du salon pour les technologies forestières attend plus de 50 000 visiteurs en provenance de 80 pays. Au menu, de vastes expositions, mais aussi des débats. Organisé tous les 4 ans, sur une surface de plus de 70 000 m², Interforst avait rassemblé lors de la dernière édition, en 2010, plus de 410 exposants. www.interforst.de

salon

BOIS ENERGIE

13-16 mars 2014 – St Etienne

le
chauffage
au bois,
énergie
originelle



ORGANISATEUR



PARTENAIRES

Saint-Étienne



www.boisenergie.com

Les économies par l'intelligence



Basé sur la technologie GPS, le Contrôle de Sections John Deere ouvre et ferme automatiquement les sections de rampe lorsque vous quittez ou traversez une zone prédéfinie ou en bout de champ. Il permet de diminuer les coûts des intrants en limitant significativement les manques et les recroisements.

Et avec un récepteur et une console John Deere, vous bénéficiez en plus du guidage manuel « Parallel Tracking » gratuitement ! Sans compter que pour tirer parti du guidage automatique, il vous suffit de mettre à niveau votre tracteur John Deere compatible « AutoTrac » à l'aide d'une clé d'activation dédiée.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses fonctionnalités gages de performances des pulvérisateurs John Deere. Alors rendez-vous chez votre concessionnaire John Deere pour tester la différence.



JOHN DEERE

**RENDEZ-VOUS
AU CHAMP !**